

Tome 2 Programme d'actions



CONTENU DU DOSSIER

	Pages
Méthodologie	3
Grille de lecture des fiches-actions	5
Synthèse du programme d'actions	6
Volet A : Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines	
Sous-volet A1 – Assainissement	9
Sous-volet A2 - Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	27
Sous-volet A3 - Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	37
Volet B1 : Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	43
Volet B2 : Amélioration de la culture du risque inondation	70
Volet B3 : Préservation et amélioration de la ressource en eau potable	77
Volet C : Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	
Sous-volet C1 – Développement des loisirs lié à l'eau et petit patrimoine	84
Sous-volet C2 - Communication, information et sensibilisation	91
Sous-volet C3 - Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	98

METHODOLOGIE

Le programme d'actions du Contrat de rivière est constitué de 91 fiches-actions regroupées en 9 volets ou sous-volets, et 29 thèmes :

Volet A - Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Sous-volet A1 - Assainissement

Thème 1 - Zonage d'assainissement

Thème 2 - Conformité des systèmes d'assainissement non collectif

Thème 3 et 4 - Traitement des eaux usées domestiques (France et Suisse)

Sous-volet A2 - Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers

Thème 1 - Prévention, gestion et réduction des pollutions

Thème 2 - Promotion et animation

Thème 3 - Collecte des toxiques

Thème 4 - Assainissement et gestion des sites contaminés

Thème 5 - Accord de branche perchloréthylène

Sous-volet A3 - Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine

Thème 1 - Gestion des phytosanitaires en zone non agricole

Thème 2 - Gestion des zones tampons

Thème 3 - Gestion des eaux de drainage des sols agricoles

Thème 4 - Gestion des eaux de chaussées

Volet B1 : Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

Thème 1 - Gestion de la ripisylve

Thème 2 - Amélioration de la continuité écologique

Thème 3 - Gestion de l'espace

Thème 4 - Restauration morphologique

Thème 5 - Préservation, valorisation et gestion des zones humides et des étangs

Thème 6 - Amélioration des connaissances et suivi

Volet B2 - Amélioration de la culture du risque inondation

Thème 1 - Diffusion d'informations sur les risques naturels

Thème 2 - Amélioration des connaissances et planification

Thème 3 - Gestion de crise en période de crues

Thème 4 - Aménagements pour la protection contre les crues

Volet B3 - Préservation et amélioration de la ressource en eau potable

Thème 1 - Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

Thème 2 - Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP

Thème 3 - Gestion quantitative de l'eau potable

Volet C - Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

Sous-volet C1 - Développement des loisirs lié à l'eau et petit patrimoine

Sous-volet C2 - Communication, information et sensibilisation

Sous-volet C3 - Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant

Thème 1 – Animation

Thème 2 – Observatoire

Les projets sont hiérarchisés en 3 classes de priorité.

Pour chaque action, il a été identifié :

- les volets et thèmes
- la localisation
- le niveau de priorité
- le ou les maîtres d'ouvrages potentiels
- le contexte, les objectifs et le descriptif du projet
- l'année de démarrage prévue et la durée du projet
- les conditions préalables d'exécution
- les indicateurs de suivi
- le coût estimatif et le plan de financement attendu.

GRILLE DE LECTURE DES FICHES-ACTIONS

N° de la fiche	Intitulé de l'action	Priorité de l'action de 1 à 4
Volet	<i>Intitulé du volet</i>	
Thème	<i>Intitulé du thème</i>	
Communes	<i>commune(s) concernée(s) par l'action</i>	
Cours d'eau	<i>cours d'eau concernée(s) par l'action</i>	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
	1 ^{ère} année de la mise en œuvre du contrat	Durée de l'action

Contexte

Objectifs

Description du projet

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
						0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
							0 €	0 €
							0 €	0 €
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total TTC								

Remarques complémentaires

Taux de TVA France : 19,6%

Taux de TVA Suisse : 7,6%

Pour les actions uniquement françaises, le total TTC en francs suisses n'est pas calculé.

Pour les actions uniquement suisses, le total TTC en euros n'est pas calculé.

SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTION


Volet	Action	Intitulé	Loc.	Maitres d'ouvrages potentiels	Année d'engagement	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)	Taux de financement attendu HT	Montant des subventions attendu (€ HT)							
									AE	CRFC	Canton	Etat	Europe	Autres		
Assainissement	A1-1	Zone de dessainissement de la commune de Leblain	F	Commune	2010	12 000	14 352	50%	6 000							
	A1-2	Zone de dessainissement de la commune de Thiercourt	F	Commune	2010	8 000	9 866	50%	4 000							
	A1-3	Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif	F	CCST	2010	80 000	80 000	25%								
	A1-4	Réhabilitation de la STEP de Réchey et amélioration du fonctionnement du réseau de collecte	F	Commune	2010	653 600	781 706	29%	190 500							
	A1-5	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Florimont	F	Commune	2011	1 187 600	1 420 370	27%	320 800							
	A1-6	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Courtelevant	F	Commune	2011	733 740	877 553	17%	126 812							
	A1-7	Amélioration de la collecte sur la commune de Delle	F	Commune	2010	670 000	801 320	50%	335 000							
	A1-8	Amélioration de la collecte sur la commune de Grandvillers	F	Commune	2010	1 165 080	1 393 436	44%	515 024							
	A1-9	Amélioration de la collecte sur la commune de Jonchère	F	Commune	2010	637 180	762 067	50%	318 590							
	A1-10	Amélioration de la collecte et du fonctionnement de la station communale de Favails	F	Commune	2011	144 120	172 368	1%	1 760							
	A1-11	Contrôle des branchements d'assainissement et recherche eaux parasites	F	S/NAVA	2010	175 000	175 000	50%	87 500							
	A1-12	Contrôle des déversoirs/orages de Moryllars	F	CAB	2013	45 000	53 820	50%	22 500							
	A1-13	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEPE (Syndicat d'épuration de Porrentruy et Environs) par mise en oeuvre du PGEE	S	Communes	2010	9 800 000	10 641 640	0%								
	A1-14	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEBA (Syndicat d'épuration de la Basse Allaine) par mise en oeuvre du PGEE	S	Communes	2010	800 000	860 800	0%								
	A1-15	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEVERO (Syndicat d'épuration des eaux de Vendincourt et Bonfol) par mise en oeuvre du PGEE	S	Communes	2010	830 000	893 080	0%								
	A1-16	Amélioration de la collecte sur le réseau de Asuel, Beurmevins, Fahy, Freglécourt, Montigny, Plejouze	S	Communes	2010	A définir à l'issue des PGEE		0%								
	A1-17	Etude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des STEP	S	Canton ENV	2010	43 371	46 667	100%	43 371							
		TOTAL Assainissement - France			5 511 320	6 541 560	35%	1 948 286	0	0	0	0	0	0	0	
		TOTAL Assainissement - Suisse			17 076 691	18 983 747	12%	1 948 286	0	43 371	0	0	0	0	0	0
		TOTAL Assainissement			17 076 691	18 983 747	12%	1 948 286	0	43 371	0	0	0	0	0	
	A2-1	Prévention et gestion des pollutions accidentelles et chroniques	F	CCI 90 - entreprises	2010	150 000	179 400	45 à 55%	45 000 à 60 000	22 500						
	A2-2	Soutien des entreprises dans leur démarche d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées et toxiques	F	CCI 90 - entreprises	2010	360 000	430 560	36 à 43 %	132 000 à 156 000	54 000						
	A2-3	Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement (autonome et collectif)	F	CCI 90 - entreprises	2010	330 000	394 680	30 à 40%	96 000 à 132 000							
	A2-4	Promotion des entreprises agissant pour l'environnement	F	CCI 90	2010	0	0									
	A2-5	Animation des actions à destinations des entreprises	F	CCI 90	2010	108 000	119 760	80%	54 000	32 400						
	A2-6	Collecter les déchets toxiques des particuliers et des entreprises	F	CCI 90-entreprises + SIVOM	2010	480 000	574 080	50%	240 000							
	A2-7	Investigation et gestion des sites contaminés	S	Canton ENV - propriétaires	2010	1 453 333	1 563 786	89%	760 000	520 000						
	A2-8	Assainissement de la déchèterie de Bonfol	S	BCI	2010	216 832 540	233 333 333									
	A2-9	Accord de branche perchloréthylène	S	Canton ENV	2010	0	0									
		TOTAL pollutions entreprises et particuliers - France			1 425 000	1 688 460	33 à 45 %	471 000 à 641 995	108 900	0	0	0	0	0	0	
		TOTAL pollutions entreprises et particuliers - Suisse			1 563 333	1 563 786	89%	0	760 000	0	0	0	0	520 000	0	
		TOTAL pollutions entreprises et particuliers			2 887 333	3 252 246	65 à 72 %	471 000 à 642 000	108 900	760 000	0	0	0	520 000	0	
	A3-1	Réduire l'utilisation des phyosanitaires par les collectivités	F	CCST + Communes	2010	17 000	20 332	65%	8 500							
	A3-2	Réduire l'utilisation des phyosanitaires par les particuliers	F	CCST	2010	24 000	26 312	65%	11 000	3 300						
	A3-3	Filtration des eaux de drainage	F	CA90 - Agriculteurs	2010	24 000	27 156	77%	4 000	2 400			5 400	6 600		
	A3-4	Développement des surfaces de compensation écologique de type bandes enherbées	S	Canton ENV et ECR	2010	32 500	32 500	100%			2 500				30 000	
	A3-5	PGEE Eaux de chaudières (hors locale)	S	Canton PCH	2010	40 000	43 040	100%			40 000					
		TOTAL pollutions agricoles et urbaine - France			63 000	73 780	69%	23 500	8 250	0	5 400	6 600	0	0	0	0
		TOTAL pollutions agricoles et urbaine - Suisse			72 500	75 540	100%	0	42 500	0	0	0	0	30 000	0	0
		TOTAL pollutions agricoles et urbaine			135 500	149 320	86%	23 500	8 250	42 500	5 400	6 600	0	30 000	0	0
	B1-1	Programme pluriannuel de restauration d'entretien de la ripisylve	F	CG90	2010	6 000	7 176	65%	3 000	900						
	B1-2	Restauration et entretien de la ripisylve	F	CG90 - CA90	2011	331 000	395 680	41%	90 000	45 300						
	B1-3	Mise en défens des abords de cours d'eau	F	CG90 - CA90 - Agriculteurs	2010	1 000	1 000	52%	520	40 601						
	B1-4	Lutte contre les espèces invasives	F	CG90 - CCST	2010	25 000	29 900	66%	10 500	6 000						
	B1-5	Rétablissement de la libre circulation piscicole	F	CG90	2011	165 500	185 978	80%	101 075	23 325						
	B1-6	Plantation et entretien de haies	F	CA90 - Agriculteurs	2010	17 500	19 460	64%	3 750	2 250						
	B1-7	Définition de l'espace de mobilité	F	CG90	2010	2 500	2 960	65%	1 250	375						
	B1-8	Inventaire parcellaire	F	CG90	2010	2 100	2 512	50%	1 050							
	B1-9	Acquisition foncière à l'amiable	F	CG90	2012	40 000	40 000	50%	20 000							
	B1-10	Acquisition foncière	F	CG90	2012	240 000	240 000	50%	120 000							
	B1-11	Elaboration d'une charte de bonne gestion des espaces riverains	F	CG90	2010	15 000	17 940	65%	7 500	2 250						
	B1-12	Reconversion de terres arables	F	CA90	2010	32 200	32 200	98%	300							
	B1-13	Identifier et valoriser les zones montables potentielles	F	CG90	2011	0	0									
	B1-14	Nettoyage des délaissés de crues	F	CA90	2010	640 000	765 440	85%	448 000	96 000						
	B1-15	Restauration morphologique de l'Allaine à Delle	F	CG90	2010	350 000	418 600	65%	175 000	52 500						
	B1-16	Restauration morphologique de l'Allaine à Grandvillers	F	CG90	2010	46 000	52 820	65%	23 000	6 000						
	B1-17	Restauration morphologique de la Vendéline à Réchey	F	CG90	2010	60 000	71 760	70%	42 000	12 000						
	B1-18	Inventaire, diagnostic des étiages et élaboration du programme d'actions	F	CG90	2010	60 000	60 000	70%	42 000	12 000						
	B1-19	Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions	F	CG90	2010	60 000	60 000	70%	42 000	12 000						
	B1-20	Suivi des opérations de restauration	F	CG90	2011	33 200	39 707	65%	16 800	4 980						
	B1-21	Poste de technicien de rivière	F	CG90	2010	280 000	280 000	50%	140 000							
	B1-22	Restauration morphologique de l'Allaine à Porrentruy Pont d'Alie	S	Commune	2010	415 334	446 899	60%	246 200							

Volet	Action	Intitulé	Loc.	Maitres d'ouvrages potentiels	Année d'engagement	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)	Taux de financement attendu HT	Montant des subventions attendu (€ HT)							
									AE	CRFC	Canton	Etat	Europe	Autres		
Risque inondation	B1-23	Restauration morphologique de l'Allaine à Bercourt	S	Commune	2010	57 766	62 156	60%			34 660					
	B1-24	Restauration morphologique de la Vendoline en aval de Beurnevésin	S	Commune	2012	114 234	122 916	60%			68 540					
	B1-25	Restauration morphologique du Bécavoine à Fontenais	S	Commune	2010	263 321	283 333	60%			157 993					
	B1-26	Valorisation de milieux humides	S	Canton ENV + fondation marais Dampheux	2010	805 000	866 180	39%			126 000				189 000	
			TOTAL Morphologie - France			3 395 222	3 013 380	65%	1 442 725	301 380	0	68 186	83 339	0	19 100	
			TOTAL Morphologie - Suisse			1 655 655	1 761 484	50%	0	0	636 393	0	0	0	189 000	
			TOTAL Morphologie			4 609 955	5 176 706	59%	1 442 725	301 380	636 393	68 186	83 339	0	189 000	
	Risque érosion	B2-1	Mise en place de repères de crues et communication	F	CCST	2010	25 000	29 900	50%							
		B2-2	Elaboration des cartes des dangers liés aux crues	S	Canton ENV	2010	139 880	139 880	100%			65 000				65 000
		B2-3	Plan d'alerte cantonal crues	S	Canton ENV + police cantonale	2010	33 333	35 866	100%							11 667
B2-4		Plans d'alerte communaux crues	S	Canton ENV + police cantonale	2010	133 333	143 466	100%			86 667				48 667	
B2-5		Aménagement pour la protection contre les crues	S	Canton ENV - Communes	2010	2 200 000	2 387 200	80%			880 000				880 000	
B2-6		Etude des processus hydrologiques de crues et d'inondations du bassin franco-suisse	FS	A définir	2012	300 000	358 800									
			TOTAL Inondation - France			25 000	29 900	50%	12 500	0	0	0	0	0	0	
			TOTAL Inondation - Suisse			2 496 666	2 496 666	82%	0	0	1 053 334	0	0	0	1 053 334	
			TOTAL Inondation			300 000	358 800	82%	12 500	0	1 053 334	0	0	0	1 053 334	
Ressource en eau potable		B3-1	Protection de l'aire d'alimentation de captage de St-Dizier-Évêque - Grenelle	F	CCST	2010	172 000	172 000	77%			88 650				44 550
	B3-2	Protection de l'aire d'alimentation de captage de Grandvillars - Grenelle	F	CCST	2010	236 000	276 376	71%			122 450				44 550	
	B3-3	Protection de l'aire d'alimentation de captage de Morvillars - Grenelle	F	CAB	2010	135 000	157 540	77%			71 000				33 000	
	B3-4	Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP	F	CCST	2010	239 200	239 200	80%			60 000					
	B3-5	Définition et légalisation des zones de protection des eaux souterraines	S	Canton ENV - Communes	2010	93 333	100 426	29%			26 667					
	B3-6	Etude sur la réduction des impacts des assèchements de bassin en cas de sécheresse	S	Canton ENV	2010	6 667	7 174	100%			6 667					
			TOTAL Ressource en eau - France			743 000	845 116	76%	382 300	60 000	0	0	122 100	0	0	
			TOTAL Ressource en eau - Suisse			100 000	107 600	33%	0	0	33 334	0	0	0	0	
			TOTAL Ressource en eau			843 000	952 716	71%	382 300	60 000	33 334	0	122 100	0	0	
	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine	C1-1	Parcours de découverte "leche au résor"	F	CCST	2010	25 000	29 900	80%			12 500				
C1-2		Mise en valeur du patrimoine de Réchty sur la Vendoline	F	Commune	2012	20 000	23 920	30%			5 000					
C1-3		Restauration du lavoir de Delle au bord de la Belle	F	Commune	2010	12 000	14 352	30%			3 600					
C1-4		Restauration du pont St-Nicolas	F	Commune	2011	29 900	29 900	30%			7 500					
C1-5		Mise en valeur du puits de l'Hôtel de Ville de Delle	F	Commune	2012	16 000	19 136	30%			4 800					
C1-6		Restauration de la fontaine rue Scherner à Delle	F	Commune	2013	8 000	9 568	30%			2 400					
			TOTAL Mise en valeur - France			106 000	126 776	42%	36 800	7 500	0	0	0	0	0	
			TOTAL Mise en valeur - Suisse			106 000	126 776	42%	36 800	7 500	0	0	0	0	0	
			TOTAL Mise en valeur			212 000	253 552	42%	73 600	15 000	0	0	0	0	0	
Communication, information et sensibilisation		C2-1	Journée "Ami de l'Allaine" franco-suisse	FS	CCST - Canton ENV	2010	27 500	31 690	87%			8 750				
	C2-2	Pôle communication	FS	CCST - Canton ENV	2010	20 000	23 320	85%			4 500					
	C2-3	Campagnes éducatives franco-suisse	FS	CG90	2010	70 200	83 959	89%			19 900					
	C2-4	Guide de bonne gestion des étangs	F	CG90	2010	10 000	11 660	80%			5 000					
	C2-5	Création de la Maison de l'Eau - études	F	CG90	2010	290 000	299 000	20%			37 500				12 500	
	C2-6	Réseau des étangs - études	F	CCST	2010	80 000	95 680	45%			24 000					
			TOTAL Communication - France			3 340 000	3 994 640	28%	5 000	64 500	0	0	0	0	24 500	
			TOTAL Communication - Franco-suisse			117 700	138 969	88%	35 750	21 450	46 200	0	0	0	0	
			TOTAL Communication			3 457 700	4 133 609	43%	40 750	85 950	46 200	0	0	0	24 500	
	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	C3-1	Coordination du suivi de la qualité des eaux superficielles	FS	CCST	2010	0	0								
C3-2		Suivi de la qualité des eaux superficielles	FS	CG90 - Canton ENV	2010	331 400	378 354	73%			150 000					
C3-3		Suivi hydrobiologique des cours d'eau	FS	CG90 - Canton ENV	2010	71 820	80 986	85%			4 635					
C3-4		Suivi piscicole des cours d'eau	F	Féd. Pêche 90	2010	49 800	49 800	65%			24 900					
C3-5		Station de mesures automatisées de la qualité des eaux	FS	CG90 - Canton ENV	2010	125 000	149 500	83%			9 375					
C3-6		Poste d'animateur du Contrat de rivière	FS	CCST - Canton ENV	2010	412 500	412 500	87%			82 500					
C3-7		Conférence franco-suisse de l'Allaine	FS	CCST - Canton ENV	2010	0	0				0					
C3-8		Tableau de bord et bilans annuels du Contrat de rivière	FS	CCST - Canton ENV	2010	0	0				0					
C3-9		Etude bilan et prospective du Contrat de rivière	F	CCST - Canton ENV	2014	79 800	85 660	71%			16 470					
			TOTAL Animation - France			940 720	1 021 340	81%	0	0	0	0	0	0	0	
		TOTAL Animation - Suisse			940 720	1 021 340	81%	0	0	0	0	0	0	0		
		TOTAL Animation			1 070 220	1 107 020	80%	0	0	0	0	0	0	0		
		TOTAL Contrat de rivière - France			14 250 420	16 791 154	37,33%	4 362 011,3	4 533 009	567 000	0	73 586	212 039	0	43 600	
		TOTAL Contrat de rivière - Suisse			17 341 925	18 697 011	25%	0	0	2 588 832	0	0	1 742 334	0		
		TOTAL Contrat de rivière - Franco-suisse			31 592 345	35 488 165	31%	4 362 011,3	4 533 009	569 582	73 586	212 039	1 742 334	43 600		

Les calculs du "taux de financement attendu" ne prennent pas en compte les actions où les partenaires financiers ne sont pas définis.

Volet A
Restauration de la qualité des eaux superficielles et
souterraines

SOUS-VOLET A1 - ASSAINISSEMENT

N° A1-1	Zonage d'assainissement de la commune de Lebetain	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Zonage d'assainissement	
Communes	Lebetain	
Cours d'eau	La Batte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune de Lebetain	2010	1 an

Contexte
<p>Dans la cadre de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et du décret n°94-469 du 3 juin 1994 relatif aux eaux usées urbaines, les communes ont pour obligation de mettre en place un zonage d'assainissement collectif et non collectif. Ce zonage doit être soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par le Conseil municipal.</p> <p>La commune de Lebetain n'a pas engagé cette démarche et souhaite améliorer sa connaissance vis-à-vis de son réseau d'assainissement.</p>

Objectifs
Réalisation du zonage d'assainissement - connaissance de l'état du réseau d'assainissement


Description du projet
Le zonage d'assainissement se basera sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. Cette étude détaillera l'état actuel de l'assainissement de la commune. Elle permettra notamment de décrire le réseau et de définir les éventuels dysfonctionnements de celui-ci.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	zonage approuvé

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Zonage d'assainissement	12 000 €					12 000 €	SFr. 18 000
Total	12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	SFr. 18 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Zonage d'assainissement	Agence de l'eau (50%)	6 000 €					6 000 €	SFr. 9 000
	Commune (50%)	6 000 €					6 000 €	SFr. 9 000
Total		12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	SFr. 18 000
Total TTC							14 352 €	

Remarques complémentaires

N° A1-2	Zonage d'assainissement de la communes de Thiancourt	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Zonage d'assainissement	
Communes	Thiancourt	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune de Thiancourt	2010	1 an

Contexte
<p>Dans la cadre de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et du décret n°94-469 du 3 juin 1994 relatif aux eaux usées urbaines, les communes ont pour obligation de mettre en place un zonage d'assainissement collectif et non collectif. Ce zonage doit être soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par le Conseil municipal.</p> <p>La commune de Thiancourt n'a pas engagé cette démarche et souhaite améliorer sa connaissance vis-à-vis de son réseau d'assainissement.</p>

Objectifs
Réalisation du zonage d'assainissement - connaissance de l'état du réseau d'assainissement


Description du projet
Le zonage d'assainissement se basera sur la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. Cette étude détaillera l'état actuel de l'assainissement de la commune. Elle permettra notamment de décrire le réseau et de définir les éventuels dysfonctionnements de celui-ci.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	zonage approuvé

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Zonage d'assainissement	8 000 €					8 000 €	SFr. 12 000
Total	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	SFr. 12 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Zonage d'assainissement	Agence de l'eau (50%)	4 000 €					4 000 €	SFr. 6 000
	Commune (50%)	4 000 €					4 000 €	SFr. 6 000
Total		8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	SFr. 12 000
Total TTC							9 568 €	

Remarques complémentaires

N° A1-3	Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Conformité des systèmes d'assainissement non collectif	
Communes	Communes françaises (sauf Morvillars, Joncherey et Thiancourt)	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communauté de Communes Sud Territoire	2010	4 ans

Contexte
Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes a été créé en 2009. Il vise à contrôler la conformité des installations d'assainissement autonome. L'objectif est de diagnostiquer l'ensemble des dispositifs (environ 800) au 31 décembre 2012 sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Objectifs
Connaître l'état des systèmes d'assainissement non collectif, afin de permettre leur mise en conformité


Description du projet
Le technicien du SPANC réalisera l'ensemble des diagnostics des dispositifs existants. Parallèlement, il vérifiera les installations neuves, lors du dépôt de permis de construire et de la réalisation des travaux. Le SPANC délivrera un certificat de conformité ou de non-conformité. En cas de non-conformité, règlementairement, les propriétaires ont 4 ans pour réhabiliter leur système d'assainissement autonome. A l'issue de l'ensemble des diagnostics et en fonction des modalités d'aides financières de l'Agence de l'eau, une réflexion sera engagée pour soutenir la réhabilitation par le développement d'une aide financière et technique aux particuliers.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre de dispositifs contrôlés

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostics des systèmes ANC	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €		80 000 €	SFr. 120 000
Total	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	80 000 €	SFr. 120 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostic des systèmes ANC	Agence de l'eau (25%)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		20 000 €	SFr. 30 000
	CCST (75%)	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €		60 000 €	SFr. 90 000
Total		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	80 000 €	SFr. 120 000
Total TTC							80 000 €	

Remarques complémentaires
La subvention de l'Agence de l'eau est versée via la prime d'assainissement non collectif

N° A1-4	Réhabilitation de la STEP de Réchesy et amélioration du fonctionnement du réseau de collecte	Priorité
Volet	Assainissement	2
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Réchesy	
Cours d'eau	Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune de Réchesy	2010	3 ans

Contexte
La station actuelle (700 EH) collecte les eaux usées d'environ 760 habitants, et a atteint sa limite de capacité de traitement. De plus, construite en 1976, la station a un rendement très insatisfaisant : 70% DBO5, 40% NTK... Cette station à boues activées étant obsolète, il est envisagé dans le schéma directeur d'assainissement d'implanter un nouveau traitement permettant d'être conforme à l'objectif de qualité 1B. Le réseau est principalement séparatif. Toutefois, des inversions de branchements au niveau d'avaloirs sur la chaussée et des anomalies sur regards augmentent considérablement l'apport d'eau de pluie à la STEP. Des eaux parasites sont également présentes en quantité importante, principalement sur deux parties du réseau.

Objectifs
Améliorer le traitement des eaux usées domestiques, et le fonctionnement du réseau.


Description du projet
Mise en place d'une nouvelle STEP (lits plantés de roseaux - 900 EH). Suppression des inversions de branchements (pluvial sur usé) Élimination des eaux claires parasites (route de Pfetterhouse et rue sous les Haies)

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des eaux

Coût estimatif							
Actions	Échéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
étude préalable (études de projet, dossier loi sur l'eau...)	22 000 €					22 000 €	SFr. 33 000
Aide à maîtrise d'ouvrage	15 000 €					15 000 €	SFr. 22 500
Maîtrise d'œuvre			30 000 €			30 000 €	SFr. 45 000
Réhabilitation STEP			530 000 €			530 000 €	SFr. 795 000
suppression inversions branchements		18 600 €				18 600 €	SFr. 27 900
élimination des eaux claires parasites		38 000 €				38 000 €	SFr. 57 000
Total	37 000 €	56 600 €	560 000 €	0 €	0 €	653 600 €	SFr. 980 400

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Échéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Amélioration de la collecte du réseau d'assainissement et de la STEP	Agence de l'eau (taux 30%)	11 100 €	11 400 €	168 000 €			190 500 €	SFr. 285 750
	Commune	25 900 €	26 600 €	392 000 €			444 500 €	SFr. 666 750
Suppression inversions branchements	Agence de l'eau (taux 30%)		5 580 €				5 580 €	SFr. 8 370
	Commune (70%)		13 020 €				13 020 €	SFr. 19 530
Total		37 000 €	56 600 €	560 000 €	0 €	0 €	653 600 €	SFr. 980 400
Total TTC							781 706 €	

Remarques complémentaires
La commune pourra prétendre à des aides complémentaires du Fonds de Solidarité Rurale (20%) et de la Dotation Globale d'Équipement de 25%. Estimation des coûts d'après le schéma directeur d'assainissement, avec option station d'épuration communale par lit planté de roseaux. Le FSR ne s'applique pas pour la suppression des inversions de branchement. Le FSR est constitué d'une enveloppe annuelle, pouvant bénéficier aux communes rurales. Une coordination avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage sera recherchée, notamment au niveau de l'échéancier, afin d'utiliser au mieux cette enveloppe et de permettre à toutes les communes d'en bénéficier. Il existe un coût plafond prenant en compte les études préalables, assistance à MO, maîtrise d'œuvre...

N° A1-5	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Florimont	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Florimont	
Cours d'eau	Vendeline et Covatte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune de Florimont	2011	4 ans

Contexte
<p>La commune de Florimont ne possède pas de station de traitement des eaux usées. Le réseau de la commune est composé de tronçons unitaires isolés. Les exutoires de ceux-ci aboutissent dans les cours d'eau de la Vendeline et de la Covatte. D'après le schéma directeur d'assainissement, afin d'être conforme à l'objectif de qualité des cours d'eau (1B) de la commune, il est proposé de créer une station d'épuration et de réaliser des extensions de réseau pour connecter les différents tronçons unitaires.</p> <p>Le taux de dilution par temps sec étant assez important sur certains secteurs, il est nécessaire de localiser les eaux claires parasites. Toutefois, seule une partie du réseau actuel possède des regards de visite. Il est donc nécessaire de mettre en place des regards de visite et de réaliser des inspections vidéos.</p>

Objectifs
Traiter les eaux usées domestiques par création d'un réseau et d'une station d'épuration.


Description du projet
<p>Localisation des eaux claires parasites. Création d'une station d'épuration Amélioration des réseaux de collecte Création d'un collecteur de transfert avec déversoirs d'orage</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des eaux

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Création regards de visite + curages + inspections vidéo		41 000 €				41 000 €	SFr. 61 500
Etudes préalables (étude de projet, dossier loi sur l'eau...)		26 000 €				26 000 €	SFr. 39 000
Aide à maîtrise d'ouvrage		15 000 €				15 000 €	SFr. 22 500
Maitrise d'œuvre				54 600 €		54 600 €	SFr. 81 900
Création STEP				170 000 €		170 000 €	SFr. 255 000
Collecteur de transfert des effluents + postes relevage				315 000 €		315 000 €	SFr. 472 500
Création de réseaux				546 000 €		546 000 €	SFr. 819 000
Création de deux déversoirs d'orage				20 000 €		20 000 €	SFr. 30 000
Total	0 €	82 000 €	0 €	1 105 600 €	0 €	1 187 600 €	SFr. 1 781 400

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Création de la STEP et collecteur de transfert des eaux usées	Agence de l'eau (taux 30%)		24 600 €		167 880 €		192 480 €	SFr. 288 720
	Agence de l'eau (Bonus 20%)		16 400 €		111 920 €		128 320 €	SFr. 192 480
	Commune (50%)		41 000 €		279 800 €		320 800 €	SFr. 481 200
Création de réseaux	Commune (100%)				546 000 €		546 000 €	SFr. 819 000
Total		0 €	82 000 €	0 €	1 105 600 €	0 €	1 187 600 €	SFr. 1 781 400
Total TTC							1 420 370 €	

Remarques complémentaires - conditions d'aides
<p>Bonus de 20% de l'Agence de l'eau pour les communes en priorité 1. La commune pourra prétendre à des aides complémentaires de la Dotation Globale d'Equipement (25%). Estimation des coûts d'après le schéma directeur d'assainissement, avec option station d'épuration communale par lagunage. L'extension des réseaux d'assainissement n'est pas aidée financièrement. Il existe un coût plafond prenant en compte les études préalables, assistance à MO, maîtrise d'œuvre.</p>

N° A1-6	Création d'une STEP et d'un réseau sur la commune de Courtelevant	Priorité
Volet	Assainissement	2
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Courtelevant	
Cours d'eau	Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune de Courtelevant	2011	4 ans

Contexte
<p>La commune de Courtelevant ne possède pas de station de traitement des eaux usées. Le réseau de la commune est composé de tronçons unitaires isolés. Les exutoires de ceux-ci aboutissent dans le cours d'eau de la Vendeline. D'après le schéma directeur d'assainissement, afin d'être conforme à l'objectif de qualité de la Vendeline (1B), il est proposé de créer une station d'épuration et de réaliser des extensions de réseau pour connecter les différents tronçons unitaires.</p> <p>Le taux de dilution par temps sec semble modéré, mais il est tout de même nécessaire de localiser les eaux claires parasites sur l'ensemble du réseau. Seule une partie du réseau actuel possède des regards de visite. Il est donc nécessaire de mettre en place des regards de visite et d'effectuer une campagne de localisation des eaux claires parasites.</p>

Objectifs
Traiter les eaux usées domestiques par création d'un réseau et d'une station d'épuration.


Description du projet
Localisation des eaux claires parasites. Création d'une station d'épuration Création d'un réseau de transfert avec déversoirs d'orage Amélioration des réseaux de collecte

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des eaux

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Création regards de visite + curages + inspections vidéo		38 040 €				38 040 €	SFr. 57 060
Etudes préalables (étude de projet, dossier loi sur l'eau...)		21 000 €				21 000 €	SFr. 31 500
Aide à maîtrise d'ouvrage		15 000 €				15 000 €	SFr. 22 500
Maîtrise d'œuvre				30 000 €		30 000 €	SFr. 45 000
Création STEP				170 000 €		170 000 €	SFr. 255 000
Collecteur de transfert des effluents				128 000 €		128 000 €	SFr. 192 000
Création de réseaux				311 700 €		311 700 €	SFr. 467 550
Création de deux déversoirs d'orage				20 000 €		20 000 €	SFr. 30 000
Total	0 €	74 040 €	0 €	659 700 €	0 €	733 740 €	SFr. 1 100 610

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Création de la STEP et collecteur de transfert des eaux usées	Agence de l'eau (taux 30%)		22 212 €		104 400 €		126 612 €	SFr. 189 918
	Commune (70%)		51 828 €		243 600 €		295 428 €	SFr. 443 142
Création de réseaux	Commune (100%)				311 700 €		311 700 €	SFr. 467 550
Total		0 €	74 040 €	0 €	659 700 €	0 €	733 740 €	SFr. 1 100 610
Total TTC						877 553 €		

Remarques complémentaires
<p>La commune pourra prétendre à des aides complémentaires du Fonds de Solidarité Rurale (20%) et de la Dotation Globale d'Équipement (25%).</p> <p>Estimation des coûts d'après le schéma directeur d'assainissement, avec option station d'épuration communale par lagunage.</p> <p>L'extension des réseaux d'assainissement n'est pas aidée financièrement.</p> <p>Le FSR est constitué d'une enveloppe annuelle, pouvant bénéficier aux communes rurales. Une coordination avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage sera recherchée, notamment au niveau de l'échéancier, afin d'utiliser au mieux cette enveloppe et de permettre à toutes les communes d'en bénéficier.</p> <p>Il existe un coût plafond prenant en compte les études préalables, assistance à MO, maîtrise d'œuvre.</p>

N° A1-7	Amélioration de la collecte sur la commune de Delle	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine et Batte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune de Delle	2010	5 ans

Contexte
<p>La commune de Delle est raccordée à la station du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Allaine (SIAVA). Le réseau d'assainissement est principalement en unitaire (20% de la population raccordée en séparatif). Depuis 2006, plus de 90% de la population est raccordée. Cependant, des dysfonctionnements importants ont été identifiés dans le schéma directeur d'assainissement, notamment aux niveaux des déversoirs d'orages (rejets d'eaux usées fréquentes dans l'Allaine). La présence d'eaux claires parasites en forte quantité a également été signalée. La reprise des déversoirs d'orages est en cours, mais il est nécessaire de limiter les apports d'eaux claires, notamment en tête de réseau.</p> <p>Parallèlement à ces travaux, le SIAVA effectuera pour le compte de ses communes membres la vérification des branchements.</p>

Objectifs
Améliorer la collecte des eaux usées.


Description du projet
<p>La réhabilitation du réseau est basée sur trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -supprimer les eaux parasites, notamment en déviant ou infiltrant les eaux pluviales en tête de réseau (faubourg de Montbéliard, ruissellement en arrière de Rencast...) - réhabiliter les rues du Quartier de la Voinaie. - réaliser des réseaux en séparatif pour les nouvelles constructions.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Respect du schéma directeur d'assainissement	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SIAVA

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Eaux parasites (rue Debussy, rue de l'Ege SNCF, quartier des Pasles)	100 000 €	100 000 €	50 000 €			250 000 €	SFr. 375 000
Dévier ou infiltrer les eaux pluviales en tête de réseau		60 000 €	60 000 €			120 000 €	SFr. 180 000
Réhabilitation des réseaux du Quartier de la Voinaie			70 000 €	170 000 €	60 000 €	300 000 €	SFr. 450 000
Total	100 000 €	160 000 €	180 000 €	170 000 €	60 000 €	670 000 €	SFr. 1 005 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Amélioration de la collecte du réseau d'assainissement	Agence de l'eau (30%)	30 000 €	48 000 €	54 000 €	51 000 €	18 000 €	201 000 €	SFr. 301 500
	Agence de l'eau (Bonus 20%)	20 000 €	32 000 €	36 000 €	34 000 €	12 000 €	134 000 €	SFr. 201 000
	Commune (50%)	50 000 €	80 000 €	90 000 €	85 000 €	30 000 €	335 000 €	SFr. 502 500
Total		100 000 €	160 000 €	180 000 €	170 000 €	60 000 €	670 000 €	SFr. 1 005 000
Total TTC							801 320 €	

Remarques complémentaires - conditions d'aides
Bonus de 20% de l'Agence de l'eau pour les communes en priorité 1.

N° A1-8	Amélioration de la collecte sur la commune de Grandvillars	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Grandvillars	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune de Grandvillars	2010	5 ans

Contexte
<p>La commune de Grandvillars est raccordée à la station intercommunale du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Allaine (SIAVA). Le réseau d'assainissement est principalement en unitaire. Des dysfonctionnements importants ont été identifiés lors du diagnostic du schéma directeur d'assainissement : rejets d'eaux usées dans le milieu naturel (canal usinier, dérivation de l'Allaine), présence d'eaux claires parasites et apport d'eaux de drainage agricole.</p> <p>Parallèlement, le SIAVA effectuera pour le compte de ses communes membres la vérification des branchements.</p>

Objectifs
Améliorer la collecte des eaux usées.


Description du projet
<p>La réhabilitation du réseau est basée sur la mise en place d'un réseau séparatif, en utilisant l'ancien réseau comme collecteur des eaux pluviales. Le planning d'intervention est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le secteur Ouest du vieux village (2009-2010) - secteur en cours de réalisation (taux d'aide de 30%). - rue de Bellevue (2011) - rue de Boron (2012 -2014) - rue Leclerc et Kleber (2012-2014) <p>Ces travaux suivent le programme indiqué dans le schéma directeur d'assainissement.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Respect du schéma directeur d'assainissement	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SIAVA

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
secteur Ouest - Vieux village	308 000 €					308 000 €	SFr. 462 000
rue de Bellevue	29 580 €		62 200 €			91 780 €	SFr. 137 670
rue de Boron				559 000 €		559 000 €	SFr. 838 500
rue Leclerc et Kleber					206 300 €	206 300 €	SFr. 309 450
Total	337 580 €	0 €	62 200 €	559 000 €	206 300 €	1 165 080 €	SFr. 1 747 620

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Amélioration de la collecte du réseau d'assainissement	Agence de l'eau (30%)	101 274 €		18 660 €	167 700 €	61 890 €	349 524 €	SFr. 524 286
	Agence de l'eau (Bonus 20%)			12 440 €	111 800 €	41 260 €	165 500 €	SFr. 248 250
	Commune (50%)	236 306 €		31 100 €	279 500 €	103 150 €	650 056 €	SFr. 975 084
Total		337 580 €	0 €	62 200 €	559 000 €	206 300 €	1 165 080 €	SFr. 1 747 620
Total TTC						1 393 436 €		

Remarques complémentaires - conditions d'aides
Bonus de 20% de l'Agence de l'eau pour les communes en priorité 1.

N° A1-9	Amélioration de la collecte sur la commune de Joncherey	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Joncherey	
Cours d'eau	Allaine et Covatte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune de Joncherey	2010	3 ans

Contexte
<p>La commune de Joncherey est raccordée à la station du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Allaine (SIAVA) depuis 2006. Le réseau d'assainissement est principalement en unitaire. Des dysfonctionnements importants ont été identifiés dans le schéma directeur d'assainissement : présence d'eau claires parasites en grande quantité, problèmes d'étanchéités et de rejets d'eaux usées dans l'Allaine.</p> <p>Deux premières tranches de travaux ont été engagées en séparatif : Est de la Grande Rue et Rue du Caporal Peugeot. Ces travaux ont permis, en plus de l'amélioration de la collecte des eaux usées, de stopper l'entrée d'eaux parasites en provenance du camping et de son étang, et de terrains agricoles drainés.</p> <p>Parallèlement à ces travaux, le SIAVA a débuté pour le compte de ses communes membres la vérification des branchements.</p>

Objectifs
Améliorer la collecte des eaux usées.


Description du projet
<p>La réhabilitation du réseau est basée sur la mise en place d'un réseau séparatif, en utilisant l'ancien réseau comme collecteur des eaux pluviales. Le planning d'intervention est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le secteur Ouest de la Grande Rue (2010-2011) - la rue du Bambois (2012-2013) <p>Ces travaux ont pour objectif de limiter l'apport d'eaux parasites en provenance notamment de l'étang Prévot et des drainages agricoles.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Respect du schéma directeur d'assainissement	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SIAVA

Coût estimatif							
Actions	Échéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
tranche 1 - secteur ouest de la grande rue	378 860 €					378 860 €	SFr. 568 290
tranche 2 - rue du Bambois			258 320 €			258 320 €	SFr. 387 480
Total	378 860 €		258 320 €			637 180 €	SFr. 955 770

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Échéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Amélioration de la collecte du réseau d'assainissement	Agence de l'eau (30%)	113 658 €		77 496 €			191 154 €	SFr. 286 731
	Agence de l'eau (Bonus 20%)	75 772 €		51 664 €			127 436 €	SFr. 191 154
	Commune (50%)	189 430 €		129 160 €			318 590 €	SFr. 477 885
Total		378 860 €		258 320 €			637 180 €	SFr. 955 770
Total TTC							762 067 €	

Remarques complémentaires - conditions d'aides
Bonus de 20% de l'Agence de l'eau pour les communes en priorité 1.

N° A1-10	Amélioration de la collecte et du fonctionnement de la station communale de Faverois	Priorité
Volet	Assainissement	3
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Faverois	
Cours d'eau	Covatte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune de Faverois	2011	3 ans

Contexte
La commune de Faverois possède un réseau de collecte drainant un volume très important d'eaux claires parasites. Ainsi la station d'épuration (lagune) est saturée en terme de volume, et les effluents, peu chargés, limite fortement son rendement. Des dysfonctionnements sont également observés au niveau du traitement (remontée de boues, algues) et des ouvrages (surconsommation énergétique, risque de surverse en raison du mauvais état des berges). Il convient en priorité de réduire le volume des eaux claires parasites et de planifier des travaux d'entretien de la lagune.

Objectifs
Améliorer le traitement des eaux usées domestiques par réduction des eaux parasites et entretien de la station.


Description du projet
La réhabilitation du réseau est basée sur : - passage caméra, - remplacement de 590 ml de collecteur, L'entretien du lagunage est basé sur : - l'aménagement du déversoir d'orage avant station (pose d'un clapet anti-retour et reféction de la surverse) - curage du premier bassin.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Résolution de la destination des boues (curage de la lagune)	Amélioration de la qualité des eaux

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
passage caméra		3 520 €				3 520 €	SFr. 5 280
maitrise d'œuvre				7 000 €		7 000 €	SFr. 10 500
réhabilitation collecteurs				130 000 €		130 000 €	SFr. 195 000
refection DO (rue de Delle)		2 300 €				2 300 €	SFr. 3 450
vidange des boues		1 300 €				1 300 €	SFr. 1 950
Total	0 €	7 120 €	0 €	137 000 €	0 €	144 120 €	SFr. 216 180

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Passage caméra	Agence de l'eau (50%)		1 760 €				1 760 €	SFr. 2 640
	Commune (50%)		1 760 €				1 760 €	SFr. 2 640
Réhabilitation collecteurs + DO + vidange	Commune (80%)		3 600 €		137 000 €		140 600 €	SFr. 210 900
Total		0 €	7 120 €	0 €	137 000 €	0 €	144 120 €	SFr. 216 180
Total TTC							172 368 €	

Remarques complémentaires
La commune étant en priorité 3, elle ne peut bénéficier de l'aide classique de l'Agence de l'Eau de 30%. Toutefois, la commune pourra prétendre au Fonds de Solidarité Rurale (20%) et à la Dotation Globale d'Equipement de 25%. Estimation des coûts d'après le schéma directeur d'assainissement, avec option station d'épuration communale par lit planté de roseaux. Le FSR ne s'applique pas à l'entretien de la station d'épuration (vidange de boues). Le FSR est constitué d'une enveloppe annuelle, pouvant bénéficier aux communes rurales. Une coordination avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage sera recherchée, notamment au niveau de l'échéancier, afin d'utiliser au mieux cette enveloppe et de permettre à toutes les communes d'en bénéficier.

N° A1-11	Contrôle des branchements d'assainissement et recherche eaux parasites	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Communes du SIAVA (Delle, Joncherey, Grandvillars, Lebetain et Thiancourt)	
Cours d'eau	Allaine et Batte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
SIAVA - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Allaine	2010	5 ans

Contexte
<p>Les propriétaires ont deux ans pour raccorder leur habitation à partir de la mise en place d'un réseau d'assainissement. De nombreuses anomalies sont possibles : inversion de branchement dans un réseau séparatif, déversement des eaux usées dans un cours d'eau... Il est nécessaire de contrôler les branchements afin de déceler d'éventuelles erreurs et proposer les modifications nécessaires. Parallèlement, de fortes quantités d'eaux parasites pénalisent le fonctionnement épuratoire de la station de Grandvillars. Leur recherche est une nécessité. Afin de soutenir techniquement les communes membres, le SIAVA propose de réaliser la vérification des branchements et de localiser les arrivées d'eaux parasites. Ces données techniques permettront aux communes de prendre les mesures de restauration nécessaires.</p>

Objectifs
Connaître l'état des branchements et localiser les arrivées d'eaux parasites.


Description du projet
<p>Le diagnostic des branchements et la recherche des eaux parasites sont réalisés en régie par un technicien recruté par le SIAVA. Une première tranche a été engagée en 2008-2009. L'opération comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle des branchements (1200 environ) sur les communes françaises reliées au SIAVA. Le taux de vérification sera alors d'environ 45%. - la sensibilisation des usagers lors des vérifications de branchements, - la vérification du fonctionnement des déversoirs d'orage, - l'analyse des charges dans les principales branches des réseaux communaux, - l'établissement d'un rapport identifiant les dysfonctionnements existants, proposant d'éventuelles mesures complémentaires à effectuer et un programme de travaux à réaliser.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	<p>Nombre de branchements vérifiés Quantité d'eaux parasites détectée</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostiques réseaux et branchements	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	170 000 €	SFr. 255 000
Analyses	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €	SFr. 7 500
Total	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €	SFr. 262 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Vérification de branchements + recherche eaux parasites	Agence de l'eau (50%)	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	87 500 €	SFr. 131 250
	SIAVA (50%)	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	17 500 €	87 500 €	SFr. 131 250
Total		35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €	SFr. 262 500
Total TTC							175 000 €	

Remarques complémentaires

A1-12	Contrôle des déversoirs d'orage de Morvillars	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Morvillars	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communauté d'Agglomération Belfortaine - CAB	2013	2 ans

Contexte
Les déversoirs d'orage du réseau unitaire d'assainissement de Morvillars rejettent, en cas de fortes précipitations, dans l'Allaine. Pour répondre à l'obligation légale qu'il est désormais fait aux collectivités de contrôler les rejets au niveau du système d'assainissement (station de dépollution + réseau) et maîtriser les quantités d'eaux rejetées directement au cours d'eau, la CAB souhaite équiper les déversoirs de Morvillars d'un matériel de surveillance automatisé.

Objectifs
Maîtriser la quantité des eaux rejetées directement dans le milieu naturel.


Description du projet
L'action se déroulera en plusieurs étapes : - Etudes et Maîtrise d'Œuvre - Fourniture et pose du matériel d'autosurveillance - Intégration dans le système d'autosurveillance de la CAB

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Volume rejeté directement

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Instrumentation des DO				15 000 €	30 000 €	45 000 €	SFr. 67 500
Total	0 €	0 €	0 €	15 000 €	30 000 €	45 000 €	SFr. 67 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Instrumentation des DO	Agence de l'eau (30%)				4 500 €	9 000 €	13 500 €	SFr. 20 250
	Agence de l'eau (bonus 20%)				3 000 €	6 000 €	9 000 €	SFr. 13 500
	CAB (50%)				7 500 €	15 000 €	22 500 €	SFr. 33 750
Total		0 €	0 €	0 €	15 000 €	30 000 €	45 000 €	SFr. 67 500
Total TTC							53 820 €	

Remarques complémentaires
Bonus de 20% de l'Agence de l'Eau pour les communes en priorité 1.

N° A1-13	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEPE (Syndicat d'Épuration de Porrentruy et Environs) par mise en oeuvre du PGEE	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Porrentruy et environs (Alle, Bressaucourt, Charmoille, Cheveney, Cornol, Courgenay, Courtedoux, Fontenais, Miécourt)	
Cours d'eau	Allaine, Creugenat, Cornoline, Jonc, Erveratte, Voyeboeuf, Bacavoine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communes et syndicat (SEPE)	2010	5 ans

Contexte
<p>La station d'épuration du SEPE (25 000 EH) collecte les eaux de 10 communes dont Porrentruy. Elle va recevoir prochainement les eaux de 4 communes supplémentaires de la Haute-Ajoie qui font partie du bassin du Doubs (Damvant, Grandfontaine, Réclère, Rocourt). En période d'étiage, des dépassements de la concentration des substances azotées (ammonium, nitrite, nitrate) sont à attendre, le débit de la STEP représentant alors de 30 à 50% du débit de la rivière.</p> <p>Parallèlement, des quantités importantes d'eaux parasites sur le réseau augmentent les volumes traités, diminuant le temps de contact dans les bassins et par là, l'efficacité du traitement. Le Plan Général d'Évacuation des Eaux a montré que la présence des eaux claires parasites est de l'ordre de 65% sur le réseau. La commune de Porrentruy est responsable de la venue de 78% de ces eaux parasites.</p> <p>Des dysfonctionnements sur le réseau ont également été identifiés par le PGEE : détérioration de collecteurs, mauvais raccordements, mauvais dimensionnement de déversoirs d'orages...</p>

Objectifs
Améliorer la collecte des eaux usées, supprimer les eaux claires parasites.


Description du projet
<p>La réhabilitation du réseau est basée sur trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances (mesures de débits, inspections vidéo...), - diminuer le volume d'eaux claires parasites, - améliorer l'état physique des réseaux.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SEPE

Coût estimatif							
Actions	Échéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Inspection, curage...							
Mesures de débit							
Reduction des eaux parasites	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	9 890 000 €	14 835 000
Gestion ou création déversoirs d'orages							
Réhabilitation de collecteurs							
Total	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	9 890 000 €	SFr. 14 835 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Échéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Amélioration de la collecte du réseau d'assainissement	Canton du Jura *						0 €	SFr. 0
	Commune (100%)	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	9 890 000 €	SFr. 14 835 000
Total		1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	1 978 000 €	9 890 000 €	SFr. 14 835 000
Total TTC								SFr. 15 962 460

Remarques complémentaires - conditions d'aides
* Un éventuel subventionnement de la RCJU des travaux découlant du PGEE dépendra de la future loi sur l'eau. A ce stade il est admis que les travaux ne seraient pas subventionnables.

N° A1-14	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEBA (Syndicat d'Épuration de la Basse Allaine) par mise en œuvre du PGEE	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Boncourt, Buix, Courchavon, Courtemaîche	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communes et syndicat (SEBA)	2010	5 ans

Contexte
<p>Les eaux des communes du SEBA sont traitées par la station d'épuration de Grandvillars. Le SEBA collecte les eaux d'évriion 5000 EH. D'après le PGEE, le réseau présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pourcentage d'eaux claires parasites important, de l'ordre de 71%. L'objectif de la planification est de réduire le taux d'eaux parasites à 50%. - dysfonctionnements de déversoirs d'orages et des bassins d'eaux pluviales, - l'état du réseau est relativement bon. Seuls environ 8% des collecteurs devront être réhabilités.

Objectifs
Améliorer la collecte des eaux usées, supprimer les eaux claires parasites.


Description du projet
<p>La réduction des eaux claires parasites est un enjeu majeur.</p> <p>La réhabilitation du réseau est basée sur les objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supprimer les eaux claires parasites, - améliorer le réglage de déversoirs d'orage et de bassin de rétention des eaux pluviales, - améliorer l'état physique des réseaux.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SIAVA

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Inspection, curage, entretien							
Reduction des eaux parasites							
Gestion ou création déversoirs d'orages	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	800 000 €	SFr. 1 200 000
Réhabilitation de collecteurs							
Réhabilitation du collecteur intercommunal - amélioration de la gestion							
Total	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	800 000 €	SFr. 1 200 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Assainissement du réseau d'assainissement	Canton du Jura *						0 €	SFr. 0
	Communes et syndicat	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	800 000 €	SFr. 1 200 000
Total		160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	800 000 €	SFr. 1 200 000
Total TTC								SFr. 1 291 200

Remarques complémentaires - conditions d'aides
*Un éventuel subventionnement de la RCJU des travaux découlant du PGEE dépendra de la future loi sur l'eau. A ce stade il est admis que les travaux ne seraient pas subventionnables.

N° A1-15	Amélioration de la collecte sur le réseau du SEVEBO (Syndicat d'Épuration des eaux de Vendlincourt et Bonfol) par mise en oeuvre du PGEE	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Vendlincourt et Bonfol	
Cours d'eau	Vendline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communes	2010	5 ans

Contexte
<p>La station d'épuration du SEVEBO (2 800 EH) collecte les eaux de deux communes.</p> <p>La majorité du réseau est unitaire (60%). Les principaux points mis en évidence par le PGEE sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les quantités d'eaux parasites sont moyennement importantes. Néanmoins, il y a actuellement 60% d'eaux claires parasites, ce qui entrave le fonctionnement optimal de la station d'épuration. - les eaux pluviales sont gérées par 6 déversoirs d'orages et des bassins d'eaux pluviales sur le collecteur intercommunal. - de nombreuses canalisations nécessitent une réhabilitation rapide, présentant notamment un risque de pollution des eaux d'alimentation. - certaines canalisations ne sont pas accessibles. - absence de réseaux sur deux secteurs (zone industrielle CISA et zone à bâtir "Pré Boquai"). - présence de matériaux fins dans les canalisations (graviers), qui aboutissent à la station. <p>La station d'épuration respecte largement les exigences légales d'épuration.</p>

Objectifs
Améliorer la collecte des eaux usées, supprimer les eaux claires parasites, gérer les eaux pluviales.


Description du projet
<p>Les conclusions du PGEE ont permis de fixer les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les eaux claires en priorité dans les secteurs bien délimités. - gérer les eaux pluviales pour diminuer l'impact en temps de pluies sur la Vendline et les eaux souterraines, - réhabilitation de réseaux et création de nouveaux réseaux en séparatif, - gestion des graviers par la création d'un dépotoir.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SEVEBO

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant TTC (€)	Montant TTC (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Gestion des déversoirs d'orages							
Gestion des eaux parasites							
Gestion des eaux pluviales							
Réhabilitation de réseaux							
Création de réseaux en séparatif							
Gestion des graviers							
Total	166 000 €	166 000 €	166 000 €	166 000 €	166 000 €	830 000 €	SFr. 1 244 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total TTC (€)	Total TTC (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Assainissement du réseau d'assainissement	Canton du Jura*						0 €	SFr. 0
	Communes et syndicat	166 000 €	166 000 €	166 000 €	166 000 €	166 000 €	830 000 €	SFr. 1 245 000
Total		166 000 €	166 000 €	166 000 €	166 000 €	166 000 €	830 000 €	SFr. 1 245 000
Total TTC								SFr. 1 339 620

Remarques complémentaires - conditions d'aides
*Un éventuel subventionnement de la RCJU des travaux découlant du PGEE dépendra de la future loi sur l'eau. A ce stade il est admis que les travaux ne seraient pas subventionnables.

N° A1-16	PGEE en cours Amélioration de la collecte sur les réseaux d'évacuation des eaux	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Asuel, Beurnevésin, Bure, Coeuve, Dampfreux, Fahy, Fregiécourt, Lugnez, Montignez, Pleujouse	
Cours d'eau	Allaine, Coeuvalte, Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communes	2010	5 ans

Contexte
<p>Les communes de Beurnevésin, Bure, Montignez et Fahy possèdent chacune leur propre station d'épuration.</p> <p>Les eaux de la Baroche (Asuel, Fregiécourt et Pleujouse) sont traitées par une station à phragmifiltre. Les communes de la Coeuvalte (Coeuve, Dampfreux, Lugnez) sont regroupées en tant que syndicat des eaux usées de la Coeuvalte (SECO) avec une STEP à boues activées d'une capacité de 1'700 EH.</p> <p>La procédure d'élaboration de leurs PGEE est en cours. Les investigations terrains sont achevées. Les études doivent s'achever pour la fin 2009. Les dysfonctionnements seront alors connus. Les objectifs seront ensuite fixés. Il en découlera des priorités d'amélioration et un planning d'actions en fonction.</p>

Objectifs
Améliorer le fonctionnement de la collecte des eaux usées, suite aux conclusions des PGEE.


Description du projet
<p>Les conclusions des PGEE (fin 2009) permettront de fixer des objectifs à plus ou moins long terme, et de définir ainsi le planning des actions durant le contrat de rivière 2010-2015 et le montant de celles-ci. Sur la base des chiffres connus pour les autres PGEEs (SEPE, SEBA, SEVEBO), on peut estimer les montants à investir entre 50-100 euros par habitant et par année.</p> <p>Les objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les eaux claires parasites, - gérer les eaux pluviales, - réhabiliter les réseaux, - étendre les réseaux...

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements des STEP

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
A définir précisément en fonction des PGEE (fin 2009)	A définir à l'issue des PGEE					0 €	SFr. 0
						0 €	SFr. 0
						0 €	SFr. 0
						0 €	SFr. 0
						0 €	SFr. 0
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
A définir précisément en fonction des PGEE (fin 2009)	Canton du Jura*	A définir à l'issue des PGEE					0 €	SFr. 0
	Commune						0 €	SFr. 0
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0	
						Total TTC	SFr. 0	

Remarques complémentaires - conditions d'aides
*Un éventuel subventionnement de la RCJU des travaux découlant du PGEE dépendra de la future loi sur l'eau. A ce stade il est admis que les travaux ne seraient pas subventionnables.

N° A1-17	Etude sur les priorités d'amélioration du fonctionnement des STEP	Priorité
Volet	Assainissement	1
Thème	Traitement des eaux usées domestiques	
Communes	Communes du bassin suisse	
Cours d'eau	Allaine et ses affluents suisses	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Office de l'environnement (ENV), Canton du Jura	2010	2 ans

Contexte
<p>Lancés en 2005, tous les PGEEs du bassin suisse de l'Allaine devraient être achevés fin 2009. Les PGEE ont pour objectif de définir les améliorations à engager pour optimiser le fonctionnement des réseaux, et par là même augmenter le rendement des stations d'épuration.</p> <p>Cependant, des dysfonctionnements plus ou moins problématiques existent sur certaines STEP. Une attention particulière sera donnée à la station du SEPE (Porrentruy), au vu de son importance dans le bassin et compte tenu des conditions de dilution défavorables au point de rejet dans l'Allaine.</p>

Objectifs
Définir les priorités d'amélioration des stations d'épurations à l'échelle du bassin de l'Allaine.

Description du projet
Dans le cadre de la réalisation du plan sectoriel des eaux (PsEaux) du Canton du Jura, volet assainissement, il est proposé de réaliser une étude permettant de définir les actions à engager au niveau de la réhabilitation des stations d'épuration et de les hiérarchiser.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des eaux et des rendements des STEP


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etude de priorisation	21 685 €	21 685 €				43 371 €	SFr. 65 056
Total	21 685 €	21 685 €	0 €	0 €	0 €	43 371 €	SFr. 70 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etude de priorisation	Canton du Jura (100%)	21 685 €	21 685 €				43 371 €	SFr. 65 056
Total		21 685 €	21 685 €	0 €	0 €	0 €	43 371 €	SFr. 65 056
Total TTC								SFr. 70 000

Remarques complémentaires - conditions d'aides

Volet A
Restauration de la qualité des eaux superficielles et
souterraines

SOUS-VOLET A2
MAITRISE DES POLLUTIONS ET DES REJETS DES
ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS

N° A2 - 1	Prévention et gestion des pollutions accidentelles et chroniques	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	1
Thème	Prévention, gestion et réduction des pollutions	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCI90 - entreprises	2010	3 ans

Contexte
<p>Les audits réalisés au cours des années 2007 et 2008, par la CCI du Territoire de Belfort auprès de 250 entreprises du bassin versant de l'Allaine, ont mis en avant un important manque d'informations des entreprises en matière de réglementation, bonnes pratiques, aides, connaissance des produits utilisés ainsi que des déchets produits. Les entreprises n'ont pas l'impression de "mal faire". Cela aboutit notamment à de mauvaises pratiques, à l'absence ou à l'insuffisance de rétention.... d'où la présence avérée ou suspectée de pollutions chroniques (sols, rejets aqueux...).</p> <p>Le bassin versant de l'Allaine présente une pollution en métaux lourds importantes liée en grande partie aux activités des entreprises du secteur.</p>

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les pratiques environnementales dans les entreprises par une meilleure connaissance de la réglementation, de la gestion des produits dangereux... - prévenir les pollutions accidentelles et chroniques dans les entreprises par la mise en place des équipements adéquates (sécurisation, mise en oeuvre de pré-traitement ou traitement) - réduire les pollutions métalliques issues des industries

Description du projet
<p>(1)- sensibilisation et information sur la gestion des produits dangereux et les déchets (guides, conférences, création d'une procédure d'alerte pollution...)</p> <p>(2)- organisation de journées techniques dédiées à la connaissance et la gestion des produits dangereux pour les salariés et sur les techniques de réduction des pollutions métalliques</p> <p>(3)- sécurisation des stockages par l'achat d'équipements de prévention des pollutions chroniques et accidentelles (rétention, kit anti-pollution...), mise en place de déboureur / déshuileur, ...</p> <p>(4) - amélioration des conditions de rejets et de l'efficacité des systèmes de traitements des effluents et / ou mise en place de dispositifs de traitement</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Les achats d'équipement nécessiteront la nomination d'un mandataire en fonction du nombre de dossiers et du montant des investissements. Les dossiers à forts enjeux seront traités individuellement par l'Agence de l'Eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'entreprises sensibilisées - nombre d'entreprises participant aux campagnes d'investissements - diminution de la pollution rejetée / amélioration de la qualité des cours d'eau - nombre de journées techniques - nombre de participants par journée technique

Coût estimatif							
Actions	Échéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
(1) Sensibilisation et information	cf. fiche A2-6						
(2) Journées techniques	cf. fiche A2-6						
(3) et (4) Sécurisation des stockages et investissements matériels	50 000 €	50 000 €	50 000 €			150 000 €	SFr. 225 000
Total	50 000 €	50 000 €	50 000 €			150 000 €	SFr. 225 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Échéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Sécurisation des stockages et investissements matériels	AERMC (30 à 40 %)*	15000 à 20000	15000 à 20000	15000 à 20000			45000 à 60000	SFr. 67 500 à 90 000
	CRFC (15%)**	7 500 €	7 500 €	7 500 €			22 500 €	SFr. 33 750
	Auto-financement des entreprises	22500 à 27500	22501 à 27500	22502 à 27500			67500 à 82500	SFr. 101 250 à 123 750
Total		50 000 €	50 000 €	50 000 €			150 000 €	SFr. 225 000
Total TTC						179 400 €		

Remarques complémentaires - conditions d'aides
<p>Le temps nécessaire pour l'animation de ces actions et les frais administratifs (copies, affranchissements, courriers...) font l'objet d'une fiche individuelle (fiche A2-6), ainsi que la totalité des documents de communication.</p> <p>* Taux susceptibles d'évoluer en fonction de la révision du 9ème programme de l'Agence RMC prévue pour le 01/01/10.</p> <p>**en fonction des dispositifs d'aide régionaux en vigueur à la date de la demande.</p>

N° A2-2	Soutien des entreprises dans leur démarches d'amélioration environnementale et de réduction des pollutions dispersées et toxiques	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	1
Thème	Prévention, gestion et réduction des pollutions	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCI 90 - entreprises	2010	3 ans

Contexte
<p>La lutte contre les pollutions toxiques revêt des enjeux sanitaires, économiques et environnementaux de premier plan : impacts des substances toxiques via la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable et des produits de la pêche (poissons, coquillages), appauvrissement de la vie biologique, altération de certaines fonctions vitales (respiration, croissance, reproduction...).</p> <p>La directive cadre sur l'eau a pris la mesure de cet enjeu majeur pour notre société et a donné des objectifs ambitieux, à la fois sur le respect de normes de qualité dans le milieu et sur des objectifs de réduction et de suppression des rejets de substances dangereuses dans l'eau.</p> <p>En réponse à ces objectifs, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a initié par la circulaire du 4 février 2002 une action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau. Les résultats de cette campagne nationale conduiront à mettre en œuvre des actions de réduction et de suppression auprès des établissements industriels, agglomérations et branches d'activité concernés.</p> <p>Plusieurs entreprises du bassin versant de l'Allaine seront concernées.</p> <p>En règle générale, les entreprises cherchent à être plus économes au niveau de leurs process, que ce soit d'un point de vue environnemental ou financier, par le biais de nouvelles technologies ou d'amélioration de l'efficacité des process industriels.</p>

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - réduire l'impact des pollutions dispersées des entreprises pour le milieu aquatique - améliorer qualitativement et quantitativement les effluents rejetés dans le système d'assainissement collectif ou dans le milieu naturel - inciter les entreprises à mettre en place des technologies "propres" ou à rechercher des substitutions - accompagner les entreprises dans l'application des objectifs de la réglementation "substances dangereuses"


Description du projet
<p>(1) - accompagnement pour la mise en oeuvre de technologies propres ou la recherche de substitution (annuaire ou site internet) et réalisation d' études pour réduire ou supprimer la présence de substances toxiques</p> <p>(2) - investissements matériels</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> - atteinte des objectifs fixés par la réglementation - nombre d'entreprises s'engageant dans une démarche de substitution ou de technologies propres

Coût estimatif							
Actions	Échéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
(1) Etudes / recherches	40 000 €	40 000 €	40 000 €			120 000 €	SFr. 180 000
(2) Investissements matériels	80 000 €	80 000 €	80 000 €			240 000 €	SFr. 360 000
Total	120 000 €	120 000 €	120 000 €			360 000 €	SFr. 540 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Échéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes	AERMC (50 %)	20 000 €	20 000 €	20 000 €			60 000 €	SFr. 90 000
	CRFC (15%)**	6 000 €	6 000 €	6 000 €			18 000 €	SFr. 27 000
	Auto-financement des entreprises	14 000 €	14 000 €	14 000 €			42 000 €	SFr. 63 000
Investissements	AERMC (30 à 40 %)*	24000 à 32000 €	24000 à 32000 €	24000 à 32000 €			72000 à 96000 €	SFr. 108000 à 144000
	CRFC (15%)**	12 000 €	12 000 €	12 000 €			36 000 €	SFr. 54 000
	Auto-financement des entreprises	36000 à 44000 €	36000 à 44000 €	36000 à 44000 €			108000 à 132000 €	SFr. 162000 à 198000
Total		120 000 €	120 000 €	120 000 €			360 000 €	SFr. 540 000
Total TTC							430 560 €	

Remarques complémentaires - conditions d'aides
<p>Le temps nécessaire pour l'animation de ces actions et les frais administratifs (copies, affranchissements, courriers..) font l'objet d'une fiche individuelle (fiche A2-6), ainsi que la totalité des documents de communication.</p> <p>*Taux susceptibles d'évoluer en fonction de la révision du 9ème programme de l'Agence RMC prévue pour le 01/01/10.</p> <p>** En fonction des dispositifs d'aide régionaux en vigueur à la date de la demande.</p>

N° A2-3	Amélioration des rejets des entreprises dans les réseaux d'assainissement (autonome et collectif)	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	1
Thème	Prévention, gestion et réduction des pollutions	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCI90 - entreprises	2010	3 ans

Contexte
<p>Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics, doit au préalable être autorisé par la collectivité. Une convention peut venir compléter l'autorisation.</p> <p>Or aujourd'hui, une seule entreprise possède une convention de raccordement avec le SIAVA.</p> <p>Pourtant, il existe de nombreux rejets d'eaux "industrielles" dans les réseaux d'assainissement pouvant engendrer des dysfonctionnement des ouvrages de dépollution des collectivités.</p>

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des réseaux internes et externes - lutter contre les rejets toxiques dans les réseaux d'assainissement des collectivités - régulariser la situation administrative des entreprises vis-à-vis des autorisations et conventions de déversement des eaux industrielles


Description du projet
<p>(1)- étude des réseaux externes et internes des entreprises</p> <p>(2)- généralisation des autorisations et conventions de déversement pour les effluents des entreprises</p> <p>(3)- état des lieux approfondis dans les entreprises (sol, process) et caractérisation des eaux des entreprises (eaux de lavage des sols, eaux process)</p> <p>(4)- amélioration des conditions de rejets et de l'efficacité des systèmes de traitements des effluents et/ou mise en place de dispositifs de traitement</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de vérifications de branchement réalisées - nombre d'autorisations et conventions de déversement signées - nombre d'études "entreprise" - amélioration de la qualité des eaux et des rendements de la STEP du SIAVA

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
(1) connaissance des réseaux	30 000 €	40 000 €	50 000 €			120 000 €	SFr. 180 000
(2) autorisation / convention	cf. fiche A2-6						SFr. 0
(3) étude de caractérisation des eaux	20 000 €	20 000 €	20 000 €			60 000 €	SFr. 90 000
(4) investissement pour l'amélioration des rejets	50 000 €	50 000 €	50 000 €			150 000 €	SFr. 225 000
Total	100 000 €	110 000 €	120 000 €			330 000 €	SFr. 495 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Connaissances réseaux + caractérisation des eaux + investissements	AERMC (30 à 40 %)*	30000 à 40000	33000 à 44000	36000 à 48000			99000 à 132000	SFr. 148500 à 198000
	Auto-financement des entreprises	60000 à 70000	60000 à 70000	60000 à 70000			180000 à 210000	SFr. 270000 à 315000
Total		100 000 €	110 000 €	120 000 €			330 000 €	SFr. 495 000
Total TTC						394 680 €		

Remarques complémentaires - conditions d'aides
<p>Le temps nécessaire pour l'animation de ces actions et les frais administratifs (copies, affranchissements, courriers..) font l'objet d'une fiche individuelle (fiche A2-6), ainsi que la totalité des documents de communication.</p> <p>* Taux susceptibles d'évoluer en fonction de la révision du 9ème programme de l'Agence RMC prévue pour le 01/01/10</p>

N° A2-4	Promotion des entreprises agissant pour l'environnement	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	2
Thème	Promotion et animation 	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCI90	2010	5 ans

Contexte
<p>La réussite d'un programme ambitieux comme le contrat de rivière Allaine réside sur l'implication de tous dans les objectifs à atteindre. Chacun doit se sentir concerné par la problématique.</p> <p>Il est donc nécessaire d'avoir une communication à tous les niveaux : entreprises industrielles et commerciales, particuliers....</p> <p>Il est également important de mettre en avant les entreprises qui participeront au contrat de rivière. Elles pourront faire valoir leur implication auprès des riverains, des collectivités, des instances publiques et des clients.</p>

Objectifs
- valoriser les entreprises et les partenaires engagés dans une démarche en lien avec le contrat de rivière


Description du projet
<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un défi pour l'Allaine (basé sur le défi pour la Terre) - mise en place d'une charte de vente pour les produits phytosanitaires aux particuliers - organisation de journées "porte-ouverte" dans les entreprises pour casser l'image "entreprise = pollution "

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de signataire du défi pour l'Allaine - nombre d'adhérents à la charte phytosanitaire - nombre de journées porte-ouverte

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Promotion des entreprises	Cf. fiche A2-6						
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Promotion des entreprises		Cf. fiche A2-6						
Total TTC						0 €		

Remarques complémentaires - conditions d'aides
Le temps nécessaire pour l'animation de ces actions et les frais administratifs (copies, affranchissements, courriers..) font l'objet d'une fiche individuelle (fiche A2-6), ainsi que la totalité des documents de communication. Une coordination sera engagée au niveau de la communication globale du contrat de rivière.

N° A2-5	Animation des actions à destinations des entreprises	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	1
Thème	Promotion et animation	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCI 90	2010	3 ans

Contexte
Les actions préalables au contrat de rivière Allaine déroulées de 2007 à 2009 réalisées auprès des 345 entreprises par la CCI 90 ont reçu un bon accueil. Pour la réussite des actions du volet A2, il est nécessaire de poursuivre l'animation auprès des entreprises.

Objectifs
Mettre en place les actions du volet A2 à destination des entreprises.


Description du projet
- animation et mises en œuvre des actions du volet A2 - suivi des actions - évaluation des actions

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
obtention de financements et validation de la quote-part CCI par les élus de la CCI	Nombre d'actions réalisées sur le volet A2

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Animations	16 000 €	16 000 €	16 000 €			48 000 €	SFr. 72 000
Communication	15 000 €	15 000 €	15 000 €			45 000 €	SFr. 67 500
Dépenses administratives (affranchissements, copies....)	5 000 €	5 000 €	5 000 €			15 000 €	SFr. 22 500
Total	36 000 €	36 000 €	36 000 €	0 €	0 €	108 000 €	SFr. 162 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Animation / charges / communication	AERMC (50 %)	18 000 €	18 000 €	18 000 €			54 000 €	SFr. 81 000
	CRFC (30%)	10 800 €	10 800 €	10 800 €			32 400 €	SFr. 48 600
	CCI (20%)	7 200 €	7 200 €	7 200 €			21 600 €	SFr. 32 400
Total		36 000 €	36 000 €	36 000 €			108 000 €	SFr. 162 000
Total TTC							119 760 €	

Remarques complémentaires - conditions d'aides
Cette fiche prend en compte la totalité du temps nécessaire pour l'animation des actions, les frais administratifs (copies, affranchissements, courriers..) et la communication inhérents aux actions à destination des entreprises prévues dans le volet A2.

N° A2-6	Collecter les déchets toxiques des particuliers et des entreprises	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	1
Thème	Collecte des toxiques	
Communes	Communes du bassin français (sauf Morvillars pour les particuliers)	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
SIVOM CCI 90 - entreprises pour l'opération de déstockage	2010	5 ans

Contexte
Les analyses de qualité des eaux indiquent la présence importante de toxiques (hydrocarbures, métaux, solvants...). Une des sources de pollutions est la mauvaise élimination des déchets toxiques en petites quantités des ménages et des entreprises. Ces déchets sont le plus souvent mélangés aux ordures ménagères ou vidés dans les canalisations d'assainissement. La collecte à la déchetterie de Fêche l'Eglise a débuté en 2007 pour les particuliers. Toutefois, aucune filière de collecte n'existe pour les petites entreprises. Il est donc proposé d'améliorer la collecte et l'élimination de ces déchets par la mise en place de filières pérennes, en collaboration avec la CCI.

Objectifs
Mettre en place des filières d'élimination des déchets toxiques en petites quantités.


Description du projet
Au niveau de la collecte pour les particuliers, la communication sera renforcée afin de collecter au maximum ces toxiques. Pour faire suite à cette augmentation de collecte, le seuil limite d'aides de l'Agence de l'eau sera réévalué pendant la durée du contrat de rivière. Au niveau de la collecte pour les entreprises, une réflexion sera menée pour mettre en place une première campagne de déstockage et ensuite pérenniser le système par apport volontaire à la déchetterie. La mise en place d'une facturation sera nécessaire. Une formation des agents et des investissements en matériel seront également engagés.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Quantité de déchets toxiques collectés et éliminés

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
formation / investissement matériel	30 000 €					30 000 €	SFr. 45 000
communication / animation	4 000 €	3 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	10 000 €	SFr. 15 000
collecte et élimination déchets particuliers	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €	SFr. 150 000
destockage déchets entreprises	100 000 €					100 000 €	SFr. 150 000
collecte et élimination déchets entreprises		60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	240 000 €	SFr. 360 000
Total	154 000 €	83 000 €	81 000 €	81 000 €	81 000 €	480 000 €	SFr. 720 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Gestion des déchets particuliers	Agence de l'eau (50%)	27 000 €	11 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	70 000 €	SFr. 105 000
	SIVOM (50%)	27 000 €	11 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	70 000 €	SFr. 105 000
Déstockage des déchets des entreprises	Agence de l'eau (50%)	50 000 €					50 000 €	SFr. 75 000
	Entreprises (50%)	50 000 €					50 000 €	SFr. 75 000
Collecte déchets entreprises	Agence de l'eau (50%)		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	120 000 €	SFr. 180 000
	Entreprises (50%)		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	120 000 €	SFr. 180 000
Total		154 000 €	83 000 €	81 000 €	81 000 €	81 000 €	480 000 €	SFr. 720 000
Total TTC							574 080 €	

Remarques complémentaires

N° A2-7	Investigations et gestion des sites contaminés	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	2
Thème	Assainissement et gestion des sites contaminés	
Communes	Communes du bassin versant suisse	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
ENV - propriétaires	2010	5 ans

Contexte
<p>Par le passé, des déchets ont été entreposés sans précaution, ou des substances polluantes se sont infiltrées dans le terrain. En raison de ces pratiques aujourd'hui interdites, de nombreux emplacements renferment actuellement des matériaux pollués. Ils constituent les "sites pollués", qui comptent principalement des anciennes décharges et des aires d'exploitation. Dans certaines situations, la pollution peut menacer ou porter atteinte aux nappes phréatiques, aux cours d'eau, aux sols ou à l'air respiré par des personnes. Un assainissement est alors nécessaire. On parlera dans ce cas de site "contaminé". La Suisse s'est donné pour objectif d'identifier et assainir ces sites problématiques en l'espace d'une génération.</p> <p>A la base de cette démarche, le cadastre des sites pollués a été achevé en 2006. Il recense les sites dont la pollution est établie ou très probable, et les répertorie en fonction des risques pour l'environnement. Aucune mesure n'est nécessaire pour la grande majorité d'entre eux. Une attention particulière devra toutefois leur être portée en cas de projet de construction. Pour la minorité, des investigations sont nécessaires afin de déterminer les mesures à prendre : surveillance, assainissement, ou absence de mesures. Ces investigations devront également permettre de définir les priorités d'assainissement.</p> <p>Les installations de tir constituent des sites pollués en raison de l'accumulation systématique de métaux lourds dans le périmètre des cibles. Pour la majorité d'entre-elles, un assainissement sera nécessaire. Sept installations présentes sur le bassin de l'Allaine seront traitées en priorité en raison de leur proximité à des captages d'eau.</p>

Objectifs
Identifier les sites contaminés en vue de leur assainissement - Assainir les installations de tir situées en zone de protection des eaux


Description du projet
Réaliser les investigations historiques et techniques des décharges et des aires d'exploitation répertoriées en tant que sites nécessitant une investigation. Les données ainsi obtenues doivent permettre d'une part d'identifier les sites pour lesquels une surveillance ou un assainissement est nécessaire, et d'autre part, de définir les priorités d'assainissement.
Parallèlement, les installations de tirs situées en zone de protection des eaux seront assainies d'ici à fin 2012.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation des investigations historiques et techniques des décharges et aires d'exploitation - Assainissement des installations de tir à risque

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Investigation des décharges	4 000 €	44 000 €	64 000 €	44 000 €	44 000 €	200 000 €	SFr. 300 000
Investigation des aires d'exploitation	6 667 €	26 667 €	26 667 €	46 667 €	46 667 €	153 333 €	SFr. 230 000
Assainissement des installations de tirs	333 333 €	333 333 €	333 333 €	50 000 €	50 000 €	1 100 000 €	SFr. 1 650 000
Total	344 000 €	404 000 €	424 000 €	140 667 €	140 667 €	1 453 333 €	SFr. 2 180 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Investigations des décharges	Canton	2 400 €	26 400 €	38 400 €	26 400 €	26 400 €	120 000 €	SFr. 180 000
	Confédération	1 600 €	17 600 €	25 600 €	17 600 €	17 600 €	80 000 €	SFr. 120 000
Investigation des aires d'exploitation	Propriétaire	Selon clé de répartition de coûts établie de cas en cas					153 333 €	SFr. 230 000
	Pollueur							
	Canton							
	Confédération							
Assainissement des installations de tir	Canton (60%)	200 000 €	200 000 €	200 000 €	30 000 €	30 000 €	660 000 €	SFr. 990 000
	Confédération (40%)	133 333 €	133 333 €	133 333 €	20 000 €	20 000 €	440 000 €	SFr. 660 000
Total		344 000 €	404 000 €	424 000 €	140 667 €	140 667 €	1 453 333 €	SFr. 2 180 000
Total TTC								SFr. 2 345 680

Remarques complémentaires
<p>Les investigations et l'assainissement sont à la charge du propriétaire. Cependant, une répartition des coûts peut être sollicitée. Le propriétaire a alors à sa charge entre 10 et 30% du montant global. Les 70 à 90% restants sont répartis entre les pollueurs.</p> <p>Si un pollueur n'existe plus ou est insolvable, c'est le Canton et la Confédération qui suppléent à hauteur respectivement de 60 et 40%. Le Canton et la Confédération subventionnent en outre l'assainissement des anciennes décharges communales et des installations de tir.</p>

N° A2-8	Assainissement de la décharge de Bonfol	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	1
Thème	Assainissement et gestion des sites contaminés	
Communes	Bonfol	
Cours d'eau	Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
BCI (Industrie Chimique Bâloise)	2010	5 ans

Contexte
<p>La décharge, mise en service en 1961, s'étend sur une zone de 20'000 m2. Ce sont environ 114 000 tonnes de déchets industriels qui ont été déposés dans une ancienne glaisière, soit l'équivalent de 500'000 fûts. Elle est le fruit du développement de l'industrie chimique en Suisse. Elle a été fermée en 1976 et a été recouverte d'un couvercle d'argile. Depuis ce moment-là, la BCI (Industrie Chimique Bâloise) a procédé à des contrôles et à des analyses périodiques des eaux souterraines et superficielles tant sur la décharge qu'aux alentours.</p> <p>En 1982, le programme de surveillance a mis en évidence que la couverture n'était pas totalement étanche et que la glaisière se remplissait par infiltration d'eau, conduisant à des faibles exfiltrations de polluants. Entre 1986 et 1995, des mesures de sécurité étendues ont été prises pour limiter au maximum les effets de la décharge sur l'environnement : système de drainage, station d'épuration, nouveau couvercle. Un nouveau programme de surveillance des eaux, incluant actuellement plus de 70 points de contrôle, a été défini.</p> <p>Par la suite, le doute s'instaure quant à l'imperméabilité à terme de la décharge si bien que finalement son assainissement total et définitif s'impose.</p>

Objectifs
Assainissement de la décharge industrielle 2008-2015.


Description du projet
<p>Après avoir analysé plusieurs variantes d'assainissement, celle qui a été retenue consiste à excaver la totalité des 114'000 tonnes de déchets puis à les acheminer par chemin de fer dans des usines d'incinération à haute température en Allemagne.</p> <p>Les travaux se déroulent en trois phases. La première phase consiste à préparer l'assainissement par la construction des infrastructures et en particulier de la halle qui permettra d'effectuer les travaux d'excavation dans un espace confiné dans le but notamment de recueillir et d'incinérer les effluents gazeux découlant de cette opération.</p> <p>Une deuxième phase consiste à excaver le contenu de la décharge. Afin d'éviter tout contact des travailleurs du chantier avec les déchets, ces derniers seront excavés au moyen de grappins télécommandés. Ils subiront ensuite un premier tri sur place puis seront acheminés dans des conteneurs spéciaux à destination de fours d'incinération à haute température situés en Allemagne.</p> <p>Une troisième phase consistera à démanteler les installations et à rétablir le site qui fera l'objet d'une surveillance durant plusieurs années encore. L'extraction proprement dite des déchets doit débuter en 2010. Le timing prévoit que l'assainissement définitif sera terminé en 2015.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Assainissement de la décharge + suivi de la qualité des eaux aux alentours de la décharge

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2008 à 2010	2011	2012	2013	2014 à 2015		
Etudes, planification + construction et mise en place de l'infrastructure	62 236 679 €					62 236 679 €	SFr. 93 355 019
Assainissement de la décharge	36 539 653 €	36 539 653 €	36 539 653 €	36 539 653 €		146 158 612 €	SFr. 219 237 918
Déconstruction des infrastructures et aménagement du site					3 903 346 €	3 903 346 €	SFr. 5 855 019
Suivi post-assainissement					4 553 903 €	4 553 903 €	SFr. 6 830 855
Total	98 776 332 €	36 539 653 €	36 539 653 €	36 539 653 €	8 457 249 €	216 852 540 €	SFr. 325 278 810

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2008 à 2010	2011	2012	2013	2014 à 2015		
Construction + assainissement + déconstruction et aménagement du site	BCI	98 776 332 €	36 539 653 €	36 539 653 €	36 539 653 €	8 457 249 €	216 852 540 €	SFr. 325 278 810
Total		98 776 332 €	36 539 653 €	36 539 653 €	36 539 653 €	8 457 249 €	216 852 540 €	SFr. 325 278 810
Total TTC								SFr. 350 000 000

Remarques complémentaires

N° A2-9	Accord de branche perchloroéthylène	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers	2
Thème	Gestion des toxiques	
Communes	Communes du bassin suisse	
Cours d'eau	Bassin versant suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Canton ENV	2010	1 an

Contexte
<p>Le perchloroéthylène est le solvant le plus couramment utilisé pour le nettoyage à sec. Rejeté dans l'eau ou l'air, il se dégrade très lentement. Les machines de nettoyage à sec laissent échapper des vapeurs de perchloroéthylène dans l'air et produisent des boues chargées de perchloroéthylène qui peuvent être recyclées. Rejeté dans l'eau, le perchloroéthylène perturbe le fonctionnement des stations d'épuration et est toxique pour les organismes aquatiques. Le perchloroéthylène est également cancérigène.</p> <p>Actuellement, les contrôles d'utilisation, de stockage et d'élimination du perchloroéthylène dans les pressings est une charge lourde et difficilement réalisable par l'autorité cantonale.</p>

Objectifs
Vérifier la gestion et l'utilisation du perchloroéthylène dans les pressings.

Description du projet
<p>Il est donc proposé de mettre en place un accord de branche. C'est une convention avec une association faîtière d'une branche industrielle ou artisanale spécifique, qui est mandatée par un Canton pour effectuer des contrôles réguliers dans les entreprises. Dans la Canton du Jura, il existe actuellement un seul accord de branche pour le contrôle de la récupération des vapeurs d'essence dans les stations distributrices.</p> <p>En 2010, les pressings du bassin versant suisse de l'Allaine feront l'objet d'un accord de branche permettant d'assurer le contrôle, l'utilisation, le stockage et l'élimination conforme du perchloroéthylène (solvant chloré). Le coût du contrôle est pris en charge par les entreprises de nettoyage textile.</p> <p>En cas de non-conformité, l'entreprise est tenue d'engager les mesures adéquates.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre de vérification et gestion des non-conformités


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en place de l'accord de branche	prestation interne à l'ENV					0 €	SFr. 0
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en place de l'accord de branche	Canton du Jura (100%)	prestation interne à l'ENV					0 €	SFr. 0
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0	
Total TTC							SFr. 0	

Remarques complémentaires

Volet A
Restauration de la qualité des eaux superficielles et
souterraines

SOUS-VOLET A3
MAITRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE
AGRICOLE ET URBAINE

N° A3-1	Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	1
Thème	Gestion des phytosanitaires en zone non agricole	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Tous les cours d'eau du bassin français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST (animation - formation) Communes (plans désherbage + acquisition matériel)	2010	5 ans

Contexte
<p>Le diagnostic des pratiques phytosanitaires a montré l'impact non négligeable des collectivités sur la contamination des eaux par les pesticides. Ce diagnostic, engagé par la Communauté de Communes Sud Territoire et réalisé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté, indique que même si les quantités de matières actives appliquées en zone non agricole sont moindres par rapport à celles épanchées dans le cadre des pratiques agricoles, les risques de transfert dans le milieu et notamment les eaux superficielles et les eaux souterraines sont nettement plus importants du fait de la nature même des surfaces traitées (imperméabilité, milieu inerte ne favorisant pas l'adsorption des molécules et leur dégradation).</p> <p>L'étude met également en évidence de nombreuses pratiques à risques non seulement pour l'environnement mais également pour la santé des personnes qui emploient ces produits.</p> <p>A l'instar des zones agricoles, des actions de réduction de l'utilisation des phytosanitaires doivent être engagées.</p>

Objectifs
Sensibiliser les collectivités et limiter leur utilisation des phytosanitaires.


Description du projet
<p>La lutte contre les phytosanitaires passe par l'engagement des communes dans une démarche raisonnée de l'utilisation des phytosanitaires : mise en œuvre de plan de désherbage et utilisation de techniques mécaniques et alternatives.</p> <p>Parallèlement, les élus, les directeurs de services techniques et les agents applicateurs doivent être sensibilisés aux risques que représente l'utilisation de phytosanitaires, les obligations réglementaires et les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Des formations seront engagées à cet effet (2 pour les élus et services techniques + 1/an pendant 5 ans pour les agents communaux).</p> <p>En fonction des conclusions des plans de désherbage, l'acquisition de matériels alternatifs sera soutenue.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Formation et plan de désherbage réalisés par la FREDON Franche-Comté	Nombre de plans de désherbage Nombre de personnes sensibilisées et formées

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
animation	intégrés dans le poste de chargé de mission					0 €	SFr. 0
formation	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €	SFr. 7 500
4 plans de désherbage	6 000 €	6 000 €				12 000 €	SFr. 18 000
acquisition de matériel alternatifs	non défini					0 €	SFr. 0
Total	7 000 €	7 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	17 000 €	SFr. 25 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Formation	Agence de l'eau (50%)	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 500 €	SFr. 3 750
	Région Franche-Comté (15%)	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	750 €	SFr. 1 125
	CCST (35%)	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	1 750 €	SFr. 2 625
Plans de désherbage	Agence de l'eau (50%)	3 000 €	3 000 €				6 000 €	SFr. 9 000
	Région Franche-Comté (15%)	900 €	900 €				1 800 €	SFr. 2 700
	Communes (35%)	2 100 €	2 100 €				4 200 €	SFr. 6 300
acquisition matériel	Agence de l'eau (50%)	non défini					0 €	SFr. 0
	Région Franche-Comté (30%)	non défini					0 €	SFr. 0
	Communes (20%)	non défini					0 €	SFr. 0
Total		7 000 €	7 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	17 000 €	SFr. 25 500
Total TTC							20 332 €	

Remarques complémentaires

N° A3-2	Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	1
Thème	Gestion des phytosanitaires en zone non agricole	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Tous les cours d'eau du bassin français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2010	2 ans

Contexte
L'utilisation des pesticides par les particuliers est un enjeu fort pour la restauration de la qualité des eaux. Bien souvent, le non respect des doses homologuées entraîne des pollutions non négligeables. La présence de glyphosate dans les eaux, dans des quantités de plus en plus importantes, témoigne de ces pratiques à risque. Une vaste campagne de communication doit être engagée.

Objectifs
Sensibiliser les particuliers à l'utilisation des phytosanitaires afin de limiter leur utilisation.


Description du projet
Réalisation d'analyses des sols de jardins Plaquettes d'information Réunions d'information Elaboration et signature d'une charte pour la vente de produits phytosanitaires aux particuliers

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre d'analyses de sols Diffusion de la plaquette Nombre de personnes sensibilisées Nombre de signataire de la charte

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
animation	intégré au poste de chargé de mission					0 €	SFr. 0
analyses	5 000 €					5 000 €	SFr. 7 500
plaquette	7 500 €	7 500 €				15 000 €	SFr. 22 500
réunion d'informations	1 000 €	1 000 €				2 000 €	SFr. 3 000
Total	13 500 €	8 500 €	0 €	0 €	0 €	22 000 €	SFr. 33 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Analyses + communication	Agence de l'Eau (50%)	6 750 €	4 250 €				11 000 €	SFr. 16 500
	Région Franche-Comté (15%)	2 025 €	1 275 €				3 300 €	SFr. 4 950
	CCST (35%)	4 725 €	2 975 €				7 700 €	SFr. 11 550
Total		13 500 €	8 500 €	0 €	0 €	0 €	22 000 €	SFr. 33 000
Total TTC							26 312 €	

Remarques complémentaires

N° A3-3	Filtration des eaux de drainage	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	2
Thème	Gestion des eaux de drainage des sols agricoles	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Covatte et Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CA90 - Agriculteurs	2010	5 ans

Contexte
<p>Le drainage permet d'évacuer les eaux excédentaires dans le sol pour améliorer le potentiel agronomique du sol. Le réseau de drainage capte les eaux qui transitent dans le sol, les collecte pour les conduire à un ou plusieurs exutoires. Ces eaux se déversent principalement dans les eaux superficielles, et dans certains cas sont susceptibles d'entrer dans les réseaux d'assainissement communaux. Le drainage peut conduire à des impacts sur le régime hydrologique, la morphodynamique et la qualité des eaux. Il peut aggraver les effets des crues du fait du surdimensionnement des fossés à ciel ouvert. Sur les versants drainés du bassin de l'Allaine, la pente entraîne l'absence d'amortissement de la crue au cours du transfert.</p> <p>Parallèlement, les eaux de drainage sont chargées en polluants agricoles. Leurs rejets directs dans les eaux superficielles devraient être évités au profit de la mise en place d'une zone tampon qui puisse filtrer ces eaux de drainage et ralentir leurs vitesses de transfert.</p>

Objectifs
Maîtriser l'impact des eaux de drainage sur les eaux de surface.


Description du projet
Mise en place de systèmes rustiques de filtration des eaux de drainage (surfacique ou linéaire).

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Amélioration de la qualité des rejets d'eau de drainage

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5		
Mise en place de zones tampons	3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	16 000 €	SFr. 24 000
Elaboration du programme d'intervention	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	8 000 €	SFr. 12 000
Total	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	24 000 €	SFr. 36 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		année 1	année 2	année 3	année 4	année 5		
Mise en place de zones tampons	Etat (33,75%)	1 080 €	1 080 €	1 080 €	1 080 €	1 080 €	5 400 €	SFr. 8 100
	Europe (41,25%)	1 320 €	1 320 €	1 320 €	1 320 €	1 320 €	6 600 €	SFr. 9 900
	Agriculteurs (25%)	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	4 000 €	SFr. 6 000
Elaboration du programme d'intervention	Agence de l'eau (50%)	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	4 000 €	SFr. 6 000
	Région Franche-Comté (30%)	480 €	480 €	480 €	480 €	480 €	2 400 €	SFr. 3 600
	CA90 (20%)	320 €	320 €	320 €	320 €	320 €	1 600 €	SFr. 2 400
Total		4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	24 000 €	SFr. 36 000
Total TTC							27 136 €	

Remarques complémentaires

N° A3-4	Développement des surfaces de compensation écologique de type bandes herbeuses	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine	1
Thème	Gestion des zones tampons	
Communes	Communes du bassin suisse de l'Allaine	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et canton du Jura - ENV et ECR (Service de l'économie rurale)	2010	5 ans

Contexte
<p>Certaines parcelles cultivées sont en contact direct avec le réseau hydrographique. Des zones tampons (bandes herbeuses) sont nécessaires pour freiner les transferts de substances polluantes vers les eaux superficielles. Les bandes herbeuses constituent des protections naturelles vis-à-vis de la ressource en eau dans ces zones où le risque de ruissellement est important. Parallèlement, leur utilisation extensive et leur situation particulière à la limite entre des milieux différents permettent en effet à certaines espèces végétales et animales exigeantes de s'installer.</p> <p>Dans le cadre des Prestations Ecologiques Requises (PER) dans l'agriculture, la mise en place de bandes herbeuses en bordure des cours d'eau est exigée. Le non respect de ces exigences écologiques minimales selon l'ordonnance fédérale sur les paiements directs (OPD) a pour conséquence la diminution de ces derniers par sanction.</p> <p>L'exigence minimale requise pour les zones riveraines des cours d'eau est la mise en place d'une bande herbeuse de 6 mètres (dans laquelle peut être incluse de la végétation buissonnante) : les produits phytosanitaires y sont interdits, et sur les 3 premiers mètres à partir du sommet de berge, aucune fumure ne doit être utilisée.</p> <p>L'intérêt de ces bandes-tampon peut être complété en augmentant leur surface, en limitant encore les amendements et en modifiant les pratiques de gestion.</p>

Objectifs
Réduire l'impact des polluants agricoles sur les eaux superficielles et améliorer les fonctions écologiques des zones riveraines des cours d'eau


Description du projet
<p>En plus de l'existence obligatoire des bandes tampons en bordure des cours d'eau, les agriculteurs peuvent s'engager dans la démarche de développement de surfaces de compensation écologique.</p> <p>Ces surfaces de compensation écologique de type bandes herbeuses présentent les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles peuvent être plus larges que les 6m obligatoire, - la fauche doit être réalisée de manière tardive (après le 15 juin pour les prairies extensives, après le 1er septembre pour les prés à litière), - aucun amendement ne doit être effectué (phytosanitaire, fumure...). <p>Des aides sont alors octroyées : 1'000 euros/ha avec possibilité d'obtenir des bonus pour respectivement la qualité et la mise en réseau. L'accent sera porté sur la promotion de projets de mise en réseau des surfaces de compensation écologique (projets volontaires) avec pour objectif de valoriser les surfaces attenantes aux cours d'eau présents dans le bassin versant.</p> <p>L'objectif est d'atteindre 20 hectares de surface de compensation écologique le long des cours d'eau sur le bassin suisse de l'Allaine.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
La mise en place de surfaces de compensation écologique et la participation à un projet de mise en réseau sont volontaires. Le Canton ne peut donc avoir qu'un rôle incitatif.	Amélioration de la qualité des eaux superficielles. Superficie engagée dans la mesure.

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en place de surfaces de compensation écologique le long des cours d'eau	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	32 500 €	SFr. 48 750
Total	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	32 500 €	SFr. 48 750

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en place de surfaces de compensation écologique le long des cours d'eau	Canton	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 500 €	SFr. 3 750
	Confédération	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €	SFr. 45 000
Total		6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €	32 500 €	SFr. 48 750
Total TTC								SFr. 48 750

Remarques complémentaires

N° A3-5	PGEE Eaux de chaussées hors localité	Priorité
Volet	Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine (voies routières)	2
Thème	Gestion des eaux de chaussées hors localité	
Communes	Communes du bassin suisse de l'Allaine	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Service des ponts et chaussées - Canton du Jura	2010	2 ans

Contexte
<p>L'autoroute A16 (Transjurane) dispose d'équipements de protection des eaux correspondant à l'état de la technique (bassins de rétention et de décantation avec système de commande et concept en cas d'accident).</p> <p>Dans les localités, la problématique des eaux pluviales est intégrée dans les Plan Généraux d'Evacuation des eaux des communes. En ce qui concerne l'évacuation des eaux de chaussées hors localité, n'est pas toujours suffisamment maîtrisée.</p>

Objectifs
Réduire l'impact des polluants en provenance des voies routières sur les eaux superficielles et souterraines.

Description du projet
<p>Pour la réduction des impacts des routes par temps pluie ou à la suite d'un accident, une planification globale de l'évacuation des eaux de routes (à l'image des PGEE en localité), est actuellement à l'étude par le Service de ponts et chaussées (PCH) de la République et Canton du Jura. Cette étude établira la liste des actions à mettre en oeuvre et définira leur priorité.</p>


Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Attribution des budgets par les autorités politiques (PLT)	Réalisation de l'étude

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
PGEE eaux de chaussées		20 000 €	20 000 €			40 000 €	SFr. 60 000
Total	0 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	40 000 €	SFr. 60 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
PGEE eaux de chaussées	Canton du Jura (100%)		20 000 €	20 000 €			40 000 €	SFr. 60 000
Total		0 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	40 000 €	SFr. 60 000
Total TTC								SFr. 64 560

Remarques complémentaires

VOLET B1
RESTAURATION DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES
COURS D'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

N° B1-1	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de la ripisylve	
Communes	Commune du bassin versant français	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	1 an

Contexte
<p>L'exploitation des rives des cours d'eau par les riverains relève d'une tradition ancienne en France. Elle répondait à de multiples objectifs d'usage dont la plupart ont disparu aujourd'hui. Cependant, la loi fait toujours des riverains les seuls responsables de l'entretien des berges, sans interdire que des mesures publiques soient éventuellement mises en place par les collectivités.</p> <p>Les collectivités peuvent donc se substituer au riverain pour prendre en charge la restauration et l'entretien des cours d'eau, lorsqu'il apparaît que les pratiques ne permettent pas de satisfaire l'intérêt général, ou qu'est nécessaire une intervention globale et coordonnée pour pallier certains dysfonctionnements.</p> <p>L'intérêt d'un plan de gestion réside dans la définition d'objectifs préalables qui permettront d'adapter les niveaux d'intervention aux enjeux concernés, tout en distinguant l'intérêt particulier de l'intérêt général. Il permet par conséquent de faire des économies de moyens en évitant d'intervenir de façon identique et généralisée.</p>

Objectifs
Amélioration des fonctionnalités biologiques de la ripisylve et le maintien de son rôle.


Description du projet
<p>Le plan de gestion sera réalisé sur la base de la méthodologie développée par l'Agence de l'Eau RMC et comportera 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un état des lieux par des relevés de terrain qui viendront compléter et mettre à jour l'étude diagnostic sur la végétation rivulaire réalisée en 2004, - les niveaux d'intervention rattachés à des objectifs précis et sectorisés, - le programme de travaux. <p>Ce programme sera établi en concertation avec les partenaires techniques, les élus et les maîtres d'ouvrage du territoire. Il présentera les travaux à effectuer sur chacun des tronçons de rivière identifiés, leur localisation, la période et la programmation où ils seront réalisés et leur coût estimatif.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Rédaction du PPRE

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Elaboration du PPRE	6 000 €					6 000 €	SFr. 9 000
Total	6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €	SFr. 9 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Elaboration du PPRE	Conseil Général (35%)	2 100 €					2 100 €	SFr. 3 150,00
	Région Franche-Comté (15%)	900 €					900 €	SFr. 1 350,00
	Agence de l'Eau (50%)	3 000 €					3 000 €	SFr. 4 500,00
Total		6 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €	SFr. 9 000,00
Total TTC						7 176 €		

Remarques complémentaires
La Région aidera l'élaboration du PPRE si l'enjeu biodiversité est intégré comme prioritaire (répondre à la trame verte et bleue).

N° B1-2	Restauration et entretien de la ripisylve	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de la ripisylve 	
Communes	Commune du bassin versant français	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90 - CA90	2011	4 ans

Contexte
<p>La ripisylve joue des rôles variés, notamment sur l'écoulement des eaux (ralentissement de l'onde de crue, épuration des eaux), sur la stabilité des berges (système racinaire ancré dans le sol), et sur la qualité écologique (ombrage, corridor écologique, habitats pour les macro invertébrés et l'ichtyofaune, diversification de la structure du lit...)</p> <p>Sa présence, mais aussi sa qualité (diversité des strates et des essences, diversité des âges, bon état sanitaire....) est donc indissociable du bon fonctionnement de l'hydrosystème.</p> <p>Sur le bassin de l'Allaine, le boisement de berge est la plupart du temps, soit de mauvaise qualité soit absent (1/3 du linéaire). Il se résume généralement à un fin cordon arboré ou arbustif, ce qui limite sa valeur patrimoniale et écologique.</p> <p>De plus, on note la présence d'espèces indésirables et peu adaptées aux abords de cours d'eau (résineux, peupliers) et d'espèces allochtones envahissantes (Renouée du Japon et Impatiante glanduleuse).</p> <p>Un programme pluriannuel de restauration et d'entretien, sur 5 ans, doit être élaboré dans la 1ère année du contrat de rivière. Les actions de restauration et d'entretien doivent tenir compte des préconisations de ce programme de gestion.</p>

Objectifs
Amélioration des fonctionnalités biologiques de la ripisylve et le maintien de son rôle.


Description du projet
<p>En fonction des conclusions du programme de gestion, les opérations de restauration de la ripisylve seront engagées.</p> <p>De manière générale, ces opérations consisteront à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la plantation d'essences variées dans les secteurs lacunaires 2) l'abattage ou l'élagage dans les secteurs à enjeux 3) l'enlèvement systématique des déchets synthétiques sur les secteurs d'intervention 4) l'abattage des espèces non désirées (peupliers, épicéas...) et leur remplacement par des espèces adaptées aux milieux aquatiques 5) l'enlèvement de bois mort pouvant présenter des risques d'embâcles dans les secteurs à enjeux. <p>Les priorités d'intervention seront données aux secteurs présentant un enjeu notable de protection (habitations, infrastructures), de gestion écologique (secteur fortement dégradé, artificialisé) ou présentant un enjeu fort pour le développement de la biodiversité.</p> <p>A l'issue du programme de restauration, il est prévu de conduire régulièrement des opérations d'entretien, visant à maintenir l'état acquis.</p> <p>Les travaux d'entretien seront proposés en priorité aux exploitants agricoles, avec l'appui administratif et technique de la Chambre d'Agriculture.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Réalisation de la fiche B1-1 (PREE) DIG Autorisations ou déclarations loi sur l'eau Réunion d'information auprès des riverains	Linéaire de berges restaurées ou entretenues

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Travaux plantation-abattage		75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	300 000 €	SFr. 450 000
Entretien		7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	30 000 €	SFr. 45 000
Animation CA90		250 €	250 €	250 €	250 €	1 000 €	SFr. 1 500
Total	0 €	82 750 €	82 750 €	82 750 €	82 750 €	331 000 €	SFr. 496 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Travaux plantation-abattage	Conseil Général (55%)		41 250 €	41 250 €	41 250 €	41 250 €	165 000 €	SFr. 247 500
	Région Franche-Comté (15%)		11 250 €	11 250 €	11 250 €	11 250 €	45 000 €	SFr. 67 500
	Agence de l'Eau (30%)		22 500 €	22 500 €	22 500 €	22 500 €	90 000 €	SFr. 135 000
Entretien	Conseil Général (100%)		7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	30 000 €	SFr. 45 000
Animation CA90	Région Franche-Comté (30%)		75 €	75 €	75 €	75 €	300 €	SFr. 450
	CA90 (70%)		175 €	175 €	175 €	175 €	700 €	SFr. 1 050
Total		0 €	82 750 €	82 750 €	82 750 €	82 750 €	331 000 €	SFr. 496 500
Total TTC							395 680 €	

Remarques complémentaires
Les montants des travaux seront définis précisément par le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Ripisylve. Le soutien de la Région sera subordonné à la prise en compte de l'enjeu biodiversité comme prioritaire.

N° B1-3	Mise en défens des abords de cours d'eau	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de la ripisylve 	
Communes		
Cours d'eau	Vendeline, Coeuvalte, Covatte et Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90 - CA90 - Agriculteurs	2010	5 ans

Contexte
<p>De nombreux linéaires de cours d'eau ne présentent pas de végétation de rives et sont occupés jusqu'au niveau des berges par des prairies exploitées pour la pâture ou la fauche. De plus, les pâtures en bord de rivière permettent au bétail de s'abreuver directement dans le lit du cours d'eau. Mais cette pratique dégrade la qualité de l'eau et érode les berges.</p> <p>La mise en défens des abords de cours d'eau, sur quelques mètres de largeur, vise à préserver et maintenir la ripisylve, et a un impact positif sur la qualité de l'eau.</p>

Objectifs
Amélioration des fonctionnalités biologiques de la ripisylve et le maintien de son rôle


Description du projet
<p>La mise en défens des tronçons de cours d'eau nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pose de clôtures en retrait des berges dans les pâtures, - la mise en place d'abreuvoirs de pâtures, - l'indemnisation des agriculteurs pour les surfaces agricoles mises en défens d'exploiter. <p>Sur l'ensemble du bassin, afin de limiter le piétinement de bétail, la mise en place d'abreuvoirs et clôtures sera encouragée. Les indemnités pour recul des clôtures, permettant un retour d'une végétation adéquate, seront effectives sur les tronçons prioritaires du CG90.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Surface de végétation restaurée

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Clôtures	36 000 €	36 000 €	36 000 €			108 000 €	SFr. 162 000
Abreuvoirs	4 100 €	4 100 €	4 100 €			12 300 €	SFr. 18 450
Conventionnement et indemnités de perte de surface	11 200 €	11 200 €	11 200 €	11 200 €	11 200 €	56 000 €	SFr. 84 000
Elaboration du programme d'interventions	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	2 000 €	SFr. 3 000
Total	51 700 €	51 700 €	51 700 €	11 600 €	11 600 €	178 300 €	SFr. 267 450

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Clôtures et abreuvoirs	Etat (33,75%)	13 534 €	13 534 €	13 534 €			40 601 €	SFr. 60 902
	Europe (41,25%)	16 541 €	16 541 €	16 541 €			49 624 €	SFr. 74 436
	Agriculteurs (25%)	10 025 €	10 025 €	10 025 €			30 075 €	SFr. 45 113
Indemnités pertes surfaces	Conseil général (100%)	11 200 €	11 200 €	11 200 €	11 200 €	11 200 €	56 000 €	SFr. 84 000
Elaboration du programme d'interventions	Agence de l'Eau (50%)	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1 000 €	SFr. 1 500
	Région Franche-Comté (30%)	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	600 €	SFr. 900
	CA90 (20%)	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	400 €	SFr. 600
Total		51 700 €	51 700 €	51 700 €	11 600 €	11 600 €	178 300 €	SFr. 267 450
						Total TTC	201 879 €	

Remarques complémentaires
Conventionnement entre le CG90 et les agriculteurs sur les tronçons prioritaires. La Région peut aider à hauteur de 15% la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs.

N° B1-4	Lutte contre les espèces invasives	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de la ripisylve	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90 et CCST	2010	5 ans

Contexte
Le bassin versant de l'Allaine compte au moins deux espèces végétales invasives : les Renouées asiatiques et la Balsamine glanduleuse qui colonisent les berges des cours d'eau au dépend des espèces autochtones (<i>Reynoutria japonicae</i> et <i>sachalinensis</i> , <i>Impatiens glandulifera</i>).

Objectifs
Amélioration des fonctionnalités biologiques de la ripisylve et le maintien de son rôle Préservation des habitats et des espèces patrimoniales Sensibilisation et engagement de la population

Description du projet
<p>Inventaires et suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - alimenter la base de donnée et compléter la cartographie des espèces exotiques potentiellement envahissantes - actions de sensibilisation auprès de la population, des scolaires et mise en place d'un réseau d'observation (par l'intermédiaire d'un site Internet - cartographie interactive). <p>Prescriptions lors des travaux en rivière et des vidanges de retenues</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte du risque « espèces invasives » dans les cahiers des charges de travaux en rivière - suivi du respect des prescriptions lors des travaux <p>Actions de lutte:</p> <ul style="list-style-type: none"> - campagnes d'arrachage de la Balsamine glanduleuse avec des groupes de scolaires, avant montée en graine; - traitement des îlots de Renouées asiatiques (connues sous l'appellation générique de Renouée du Japon) : <p>La méthode choisie vise à permettre à la flore indigène de ne plus subir la concurrence de la renouée et de se réinstaller dans l'espace conquis ; le développement de la ripisylve doit permettre de créer des conditions d'ombrage suffisant pour diminuer fortement le développement de la renouée, plutôt héliophile :</p> <p>1^{ère} année : 3 fauches successives à 1 mois d'intervalle, pose d'une géotextile biodégradables, plantations ; 2^{ème} année : 3 arrachages manuels, rajout de collerette de géotextile et remplacement des végétaux non viables ; 3^{ème} année : 3 arrachage manuels à un 1 mois d'intervalle, semis dans les zones non enherbées</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
DIG Autorisations ou déclarations loi sur l'eau Actions de sensibilisation auprès des acteurs de l'eau et de la population	Linéaire de berges traitées Evolution et mise à jour de la base de donnée

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
sensibilisation population (site Internet)	8 000 €	4 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	15 000 €	SFr. 22 500
traitement de la renouée du japon	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	SFr. 15 000
Total	10 000 €	6 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	25 000 €	SFr. 37 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Sensibilisation de la population	Agence de l'Eau (50%)	4 000 €	2 000 €	500 €	500 €	500 €	7 500 €	SFr. 11 250
	Région Franche-Comté (30%)	2 400 €	1 200 €	300 €	300 €	300 €	4 500 €	SFr. 6 750
	CCST (20%)	1 600 €	800 €	200 €	200 €	200 €	3 000 €	SFr. 4 500
Traitement	Agence de l'Eau (30%)	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	3 000 €	SFr. 4 500
	Région Franche-Comté (15%)	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	1 500 €	SFr. 2 250
	CG90 (55%)	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	5 500 €	SFr. 8 250
Total		10 000 €	6 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	25 000 €	SFr. 37 500
Total TTC							29 900 €	

Remarques complémentaires
La lutte contre les espèces invasives doit s'effectuer sur l'ensemble du bassin versant, un développement en amont risquant de contaminer l'aval malgré les actions d'éradication. Le traitement sera effectué en fonction du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Ripisylve et ciblé sur les sites présentant le plus d'intérêt. La Région soutient l'éradication de ces espèces invasives dans les secteurs à enjeux paysager ou de biodiversité.

N° B1-5	Rétablissement de la libre circulation piscicole	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Amélioration de la continuité écologique	
Communes	Delle, Grandvillars et Réchésy	
Cours d'eau	Allaine et Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2011	2 ans

Contexte
<p>De nombreuses espèces piscicoles ont besoin de se déplacer entre les zones de reproduction et les zones de croissance dont les caractéristiques sont différentes.</p> <p>Les obstacles à la migration ont des effets très variables sur les peuplements de poissons d'une rivière. Si tous les habitats nécessaires à la totalité du cycle biologique d'une espèce sont réunis entre deux obstacles, on peut supposer que les individus de cette zone n'ont pas besoin de franchir les obstacles. Il subsiste cependant un risque de morcellement d'une population en sous-groupes sans contact, ce qui est préjudiciable au maintien de l'espèce. S'il manque entre deux obstacles certains des habitats nécessaires à la totalité du cycle biologique, l'effet de barrière pénalise fortement l'espèce en empêchant les individus d'accomplir leur cycle dans les meilleures conditions.</p>

Objectifs
<p>Rétablissement de la connectivité longitudinale</p> <p>Déclouonnement des habitats</p>


Description du projet
<p>Six seuils prioritaires seront rendus franchissables en France. Il est espéré reconnecter 23 km de cours d'eau et récupérer 7 mètres de chute.</p> <p>-Seuil des Roselets à Grandvillars</p> <p>-Les 3 seuils à Delle</p> <p>-Seuil à Réchésy</p> <p>-Seuil naturel en amont de Réchésy</p> <p>Chacun des seuils fera l'objet d'interventions adaptées afin de rétablir la libre circulation. Différentes options existent :</p> <p>-destruction de l'ouvrage avec stabilisation des berges et du fond lit</p> <p>-transformation du seuil en rampe rugueuse franchissable</p> <p>-aménagement d'un chenal de contournement</p> <p>-construction d'une passe à poisson</p> <p>Conditions de réalisation :</p> <p>-études préliminaires pour préciser les travaux à engager</p> <p>-conduite des travaux par un maître d'œuvre compétent</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>DIG ou DUP si maîtrise foncière</p> <p>Déclarations loi sur l'eau</p>	<p>Remontée piscicole</p> <p>Population piscicole</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Seuil Roselets (étude et travaux)		20 000 €	42 500 €			62 500 €	SFr. 93 750
Trois seuils à Delle (étude et travaux)		20 000 €	51 500 €			71 500 €	SFr. 107 250
seuil de Réchésy (étude et travaux)		6 000 €	15 500 €			21 500 €	SFr. 32 250
seuil amont Réchesy	pas d'intervention directe					0 €	SFr. 0
Total	0 €	46 000 €	109 500 €	0 €	0 €	155 500 €	SFr. 233 250

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Franchissabilité des seuils	Agence de l'eau (65%)		29 900 €	71 175 €			101 075 €	SFr. 151 613
	Région Franche-Comté (15%)		6 900 €	16 425 €			23 325 €	SFr. 34 988
	CG90 (20%)		9 200 €	21 900 €			31 100 €	SFr. 46 650
Total		0 €	46 000 €	109 500 €	0 €	0 €	155 500 €	SFr. 233 250
Total TTC						185 978 €		

Remarques complémentaires

N° B1-6	Plantation et entretien de haies	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	3
Thème	Amélioration de la continuité écologique	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CA90 - Agriculteurs	2010	5 ans

Contexte
Les haies assurent différentes fonctions : préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion et le ruissellement, lutte biologique... Certains secteurs du bassin de l'Allaine sont dépourvus de haies. Le maillage du territoire par des réseaux de haies constitue un enjeu important.

Objectifs
Limiter le ruissellement et les transferts de substances. Préserver la biodiversité.


Description du projet
Recréer un réseau de haies sur certains secteurs de la plaine alluviale. L'objectif est la création de 1km de haies. Conservier et entretenir les haies existantes. Cette mesure sera intégrée dans Natura 2000.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Linéaire de haies restaurées ou entretenues

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Travaux plantation et entretien	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	SFr. 15 000
Elaboration du programme d'interventions	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €	SFr. 11 250
Total	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	17 500 €	SFr. 26 250

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Travaux plantation	Etat (9%)	108 €	108 €	108 €	108 €	108 €	540 €	SFr. 810
	Europe (11%)	132 €	132 €	132 €	132 €	132 €	660 €	SFr. 990
	Agriculteurs (80%)	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €	4 800 €	SFr. 7 200
Entretien	Etat (45%)	360 €	360 €	360 €	360 €	360 €	1 800 €	SFr. 2 700
	Europe (55%)	440 €	440 €	440 €	440 €	440 €	2 200 €	SFr. 3 300
Elaboration du programme d'interventions	Agence de l'eau (50%)	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	3 750 €	SFr. 5 625
	Région Franche-Comté (30%)	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	2 250 €	SFr. 3 375
	CA90 (20%)	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	1 500 €	SFr. 2 250
Total		3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	17 500 €	SFr. 26 250
Total TTC							19 460 €	

Remarques complémentaires
PVE (mesure 121 du PDRH) : Achat de matériel et de plants afin de constituer des haies. Entretien de haies : MAETER LINEA_01 En lien avec le programme de gestion de Natura 2000. Hors Natura 2000, la Région Franche-Comté peut soutenir la création de haies à hauteur de 15% et 30% dans les zones à enjeux de biodiversité (trame verte et bleue).

N° B1-7	Définition de l'espace de mobilité	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Communes du bassin français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	1 an

Contexte
<p>L'espace de mobilité est « l'espace du lit majeur à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales pour permettre une mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres. » (SDAGE RMC). Il est donc nécessaire de restaurer les phénomènes de régulation naturelle qui caractérisent la dynamique fluviale des cours d'eau à lit mobile, afin de favoriser la recharge sédimentaire et préserver les secteurs inondables.</p> <p>Dans un contexte général de déficit sédimentaire, la dynamique physique de certains tronçons de l'Allaine et ses affluents est déséquilibrée, entraînant une incision plus ou moins marquée du lit. La perturbation la plus remarquable sur les tronçons concernés est la disparition du matelas alluvial qui se traduit déjà par endroit par des affleurements du substratum. La richesse de l'habitat aquatique est de ce fait nettement dégradée.</p>

Objectifs
<p>préserver ou retrouver le caractère alluvial ou humide des milieux riverains par débordement ou remontée de nappe</p> <p>préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques</p> <p>favoriser les processus dynamiques dont dépendent les habitats aquatiques en rétablissant notamment le transport solide</p>


Description du projet
<p>En se basant sur la méthodologie proposée par l'agence de l'eau RMC (guide technique n°2), il s'agit de définir et cartographier 3 espaces emboîtés et de définir les mesures de gestion les mieux adaptées:</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'espace de mobilité maximal, correspondant généralement à l'ensemble du fond de vallée constitué de matériaux érodables -l'espace de mobilité fonctionnel, basé sur des critères essentiellement géomorphologiques et sédimentologiques. -l'espace minimal, correspondant à la surface et à l'amplitude indispensables pour ne pas accentuer les dysfonctionnements hydrologiques, sédimentologiques ou écologiques observés. <p>La définition de l'espace de mobilité sera réalisée par le CG90.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Concertation avec les partenaires et usagers	Cartographie complète des espaces maximum, fonctionnel et minimum, sous SIG

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Définition de l'espace de mobilité	2 500 €					2 500 €	SFr. 3 750
Total	2 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €	SFr. 3 750

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Définition de l'espace de mobilité	Agence de l'eau (50%)	1 250 €					1 250 €	SFr. 1 875
	Région Franche-Comté (15%)	375 €					375 €	SFr. 563
	CG90 (35%)	875 €					875 €	SFr. 1 313
Total		2 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €	SFr. 3 750
Total TTC							2 990 €	

Remarques complémentaires

N° B1-8	Inventaire parcellaire	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	1 an

Contexte
<p>La plupart des parcelles riveraines des cours d'eau de l'Allaine appartiennent à des propriétaires privés.</p> <p>La garantie d'un espace de mobilité du cours d'eau et la mise en œuvre de certaines actions de restauration nécessitent une maîtrise foncière soit par acquisition soit par convention de gestion. Pour cela une connaissance stricte du parcellaire semble indispensable au lancement d'une opération de maîtrise foncière.</p>

Objectifs
Connaissance exhaustive du foncier


Description du projet
<p>Le travail sera effectué à l'aide d'un SIG (Mapinfo) et complété si besoin par des visites de terrain.</p> <p>L'inventaire se fait dans l'espace occupé par les alluvions modernes (espace de divagation maximal) représenté par le code Fz sur la carte géologique.</p> <p>Dans un premier temps, une carte d'occupation des sols sera réalisée sur la base des orthophotos. Les catégories de sol suivantes seront différenciées : prairies, cultures, forêts de feuillus, forêts de conifères, zones bâties, jardins, surfaces imperméables.</p> <p>Ensuite, la carte du parcellaire, des surfaces et des propriétaires y sera associée.</p> <p>Enfin, d'après les plans locaux d'urbanisme (ou plans d'occupation des sols) de chaque commune, les zones à bâtir, agricoles inondables et agricoles bâties viendront compléter les précédentes.</p> <p>L'association des trois bases de données nous donnera un maillage parcellaire très complet sur l'ensemble du fond de vallée.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Cartographie de l'occupation des sols dans le lit majeur, avec parcellaire, propriétaires, surfaces et règles d'urbanismes applicables

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Inventaire	2 100 €					2 100 €	SFr. 3 150
Total	2 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 100 €	SFr. 3 150

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Inventaire	Agence de l'eau (50%)	1 050 €					1 050 €	SFr. 1 575
	CG90 (50%)	1 050 €					1 050 €	SFr. 1 575
Total		2 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 100 €	SFr. 3 150
Total TTC						2 512 €		

Remarques complémentaires

N° B1-9	Acquisition foncière à l'amiable	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Grandvillars, Delle et Réchesy	
Cours d'eau	Allaine et Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2012	1 an

Contexte
La gestion des milieux aquatiques nécessite des mesures de restauration et de préservation. Mais cette gestion est parfois rendue difficile en raison du caractère privé des espaces naturels. Dans certains cas, l'acquisition foncière est le moyen le plus approprié pour intervenir et protéger les cours d'eau et leurs milieux annexes.

Objectifs
préserver ou retrouver le caractère alluvial ou humide des milieux riverains par débordement ou remontée de nappe préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques favoriser les processus dynamiques dont dépendent les habitats aquatiques en rétablissant notamment le transport solide


Description du projet
Certaines actions du contrat de rivière (définition de l'espace de mobilité, inventaire des zones humides, zones d'expansion de crue...) vont permettre de définir des sites prioritaires qui nécessiteront une gestion particulière. Le Conseil Général envisage d'acquérir des terrains sur la base de négociations à l'amiable : -directement par proposition auprès du propriétaire, -le cas échéant en mandatant la SAFER pour assurer une veille foncière.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	parcelles acquises ou échangées

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
acquisition amiable			40 000 €			40 000 €	SFr. 60 000
Total	0 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €	SFr. 60 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
acquisition amiable	Agence de l'eau (50%)			20 000 €			20 000 €	SFr. 30 000
	CG90 (50%)			20 000 €			20 000 €	SFr. 30 000
Total		0 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €	SFr. 60 000
Total TTC							40 000 €	

Remarques complémentaires

N° B1-10	Acquisition foncière	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Communes de Grandvillars, Delle et Réchesy	
Cours d'eau	Allaine et Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2012	1 an

Contexte
La gestion des milieux aquatiques nécessite des mesures de restauration et de préservation. Mais cette gestion est parfois rendue difficile en raison du caractère privé des espaces naturels. Dans certains cas, l'acquisition foncière est le moyen le plus approprié pour intervenir et protéger les cours d'eau et leurs milieux annexes.

Objectifs
préserver ou retrouver le caractère alluvial ou humide des milieux riverains par débordement ou remontée de nappe préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques favoriser les processus dynamiques dont dépendent les habitats aquatiques en rétablissant notamment le transport solide


Description du projet
Il s'agit d'acquérir les parcelles identifiées sur les tronçons prioritaires qui feront l'objet d'une restauration morphologique (Vendeline à Réchesy, Allaine à Grandvillars et à Delle). Des propositions d'achat ou d'échange seront faites aux propriétaires en valorisant au maximum les négociations à l'amiable. Toutefois, une déclaration d'utilité publique (DUP) sera engagée. Nous pourrions intégrer à ce programme d'acquisition des parcelles identifiées comme prioritaires (zones humides à restaurer par exemple). L'achat de parcelles entières sera privilégié ou des solutions de redécoupage foncier les moins contraignantes pour les propriétaires, ainsi que des solutions permettant de réduire autant que possible l'impact sur les exploitations agricoles.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	parcelles acquises ou échangées

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Acquisition foncière			240 000 €			240 000 €	SFr. 360 000
Total	0 €	0 €	240 000 €	0 €	0 €	240 000 €	SFr. 360 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Acquisition foncière	Agence de l'Eau (50%)			120 000 €			120 000 €	SFr. 180 000
	CG90 (50%)			120 000 €			120 000 €	SFr. 180 000
Total		0 €	0 €	240 000 €	0 €	0 €	240 000 €	SFr. 360 000
Total TTC						240 000 €		

Remarques complémentaires

N° B1-11	Elaboration d'une charte de bonne gestion des espaces riverains	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de l'espace 	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	2 ans

Contexte
<p>Sur le bassin versant de l'Allaine, l'occupation des sols est très variée : forêts, étangs, pâtures, prairies de fauche, cultures, surfaces imperméabilisées, jardins, terrains d'agrément...</p> <p>Chaque type de sol nécessite une gestion particulière qui peut avoir un impact négatif sur le milieu naturel. On observe l'épandage de produits phytosanitaires par les agriculteurs, collectivités ou particuliers, le pâturage jusqu'en bord de berge ou encore la plantation d'essences non adaptées en bord de cours d'eau.</p>

Objectifs
Adaptation de l'utilisation et de l'entretien des zones riveraines


Description du projet
<p>Le contrat de rivière prévoit d'élaborer, pour chaque type d'occupation du sol, une charte de bonne gestion qui comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les engagements de l'exploitant concernant l'utilisation des espaces riverains - des conseils de gestion de l'espace afin de protéger le milieu et certaines espèces (fauches tardives, plantations de haies...) <p>Cette charte sera défini dans le cadre du dispositif Natura 2000 et tiendra compte des préconisations du DOCOB.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	rédaction de la charte

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Elaboration de la charte	7 500 €	7 500 €				15 000 €	SFr. 22 500
Total	7 500 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €	SFr. 22 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Elaboration de la charte	Agence de l'eau (50%)	3 750 €	3 750 €				7 500 €	SFr. 11 250
	Région Franche-Comté (15%)	1 125 €	1 125 €				2 250 €	SFr. 3 375
	CG90 (35%)	2 625 €	2 625 €				5 250 €	SFr. 7 875
Total		7 500 €	7 500 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €	SFr. 22 500
Total TTC							17 940 €	

Remarques complémentaires

N° B1-12	Reconversion des terres arables	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Grandvillars, Joncherey, Morvillars	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CA90	2010	5 ans

Contexte
<p>La plaine alluviale de l'Allaine comprend une majorité de surfaces prairiales mais présentent encore quelques cultures résiduelles. Sur les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau et dans les zones Natura 2000, des mesures agri-environnementales territorialisées (MAETER) peuvent être contractualisées par les agriculteurs pendant 5 ans, afin d'adopter des pratiques agricoles en faveur de l'environnement. Elles visent essentiellement à préserver ou rétablir la qualité de l'eau et à favoriser la préservation de la biodiversité. Ciblées et exigeantes, elles permettent de répondre correctement à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables.</p> <p>Parallèlement, Réseau Ferré de France pourra soutenir la reconversion de terres arables en relation avec les compensations relatives à la LGV Rhin-Rhône.</p>

Objectifs
Adaptation de l'utilisation et de l'entretien des zones riveraines


Description du projet
<p>Quelques parcelles en connexion avec les rivières ont été identifiées comme cultivées. 6 ha font partie de la zone Natura 2000 « étangs et vallées du Sundgau » à Joncherey et Florimont. 9 autres hectares pourront bénéficier du soutien de RFF à Bourogne/Morvillars. Il sera proposé aux exploitants des indemnités sur 5 ans pour reconverter les parcelles en couvert herbacé permanent.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
actions de sensibilisation	modification de l'exploitation de ces parcelles

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5		
Animation	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1 000 €	SFr. 1 500
Indemnités parcelles MAETER (zone Natura2000)	2 420 €	2 420 €	2 420 €	2 420 €	2 420 €	12 100 €	SFr. 18 150
Indemnités parcelles RFF (hors zone Natura2000)	3 820 €	3 820 €	3 820 €	3 820 €	3 820 €	19 100 €	SFr. 28 650
Total	6 440 €	6 440 €	6 440 €	6 440 €	6 440 €	32 200 €	SFr. 48 300

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		année 1	année 2	année 3	année 4	année 5		
Animation CA90	Région Franche-Comté (30%)	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	300 €	SFr. 450
	CA90 (70%)	140 €	140 €	140 €	140 €	140 €	700 €	SFr. 1 050
Indemnités MAETER	Etat (45%)	1 089 €	1 089 €	1 089 €	1 089 €	1 089 €	5 445 €	SFr. 8 168
	Europe (55%)	1 331 €	1 331 €	1 331 €	1 331 €	1 331 €	6 655 €	SFr. 9 983
Indemnités RFF	RFF	3 820 €	3 820 €	3 820 €	3 820 €	3 820 €	19 100 €	SFr. 28 650
Total		6 440 €	6 440 €	6 440 €	6 440 €	6 440 €	32 200 €	SFr. 48 300
Total TTC							32 200 €	

Remarques complémentaires
MAETER remise en herbe : engagement COUVER06 associé à SOCLEH01

N° B1-13	Identifier et valoriser les zones inondables potentielles	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Grandvillars, Delle et Réchesy	
Cours d'eau	Allaine et Vendeline	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2011	1 an

Contexte
<p>L'urbanisation et l'endiguement ont eu pour conséquences la déconnexion des zones anciennement inondables avec le cours d'eau. La perte de ces zones d'expansion de crues a pu engendrer des aggravations des inondations dans certains secteurs à enjeux fonciers.</p> <p>La restauration de zones inondables, par des interventions sur les berges ou les rives peut permettre de mieux gérer les inondations en contribuant au ralentissement de la vitesse de propagation des crues.</p> <p>Elle peut aussi favoriser le retour d'une faune et d'une flore caractéristiques des abords de cours d'eau (restauration de zones humides).</p>

Objectifs
<p>gestion des inondations</p> <p>protection des biens et des personnes</p> <p>restauration des zones humides</p>


Description du projet
<p>Pour chaque secteur qui fera l'objet d'une restauration morphologique, une modélisation hydraulique sera effectuée afin d'étudier les meilleures possibilités pour restaurer des zones d'expansion de crues. On pourra ainsi quantifier l'apport de chaque opération de restauration dans la lutte contre les inondations.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Surface restaurée pour l'expansion de crues

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Modélisation hydraulique	intégré à la fiche B1-13, B1-14, B1-15					0 €	SFr. 0
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Modélisation hydraulique		intégré à la fiche B1-13, B1-14, B1-15					0 €	SFr. 0
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0	

Remarques complémentaires
Montant intégré dans les trois fiches restauration

N° B1-14	Nettoyage des délaissés de crues	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	2
Thème	Gestion de l'espace	
Communes	Communes du bassin français	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin français	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CA90	2010	5 ans

Contexte
<p>La restauration de zones inondables, par des interventions sur les berges ou les rives peut permettre de mieux gérer les inondations et d'augmenter la capacité d'absorption des crues. Elle peut aussi favoriser le retour d'une faune et d'une flore caractéristiques des abords de cours d'eau (restauration de zones humides).</p> <p>Toutefois, les exploitants des parcelles riveraines ne voient pas toujours d'un bon oeil l'inondation de leurs terres. Au delà de l'immersion plus ou moins fréquente des prairies, les crues laissent parfois des déchets organiques ou artificiels sur les parcelles. Leur enlèvement peut présenter un coût non négligeable pour l'agriculteur, ce qui ne favorisent pas l'acceptation des débordements.</p>

Objectifs
Amélioration de l'acceptation de l'inondation des terres agricoles, dans les secteurs inondables et rendus inondables.


Description du projet
Dans le cadre des MAETER, des indemnités de nettoyage des délaissés de crues dans les secteurs agricoles seront proposées aux agriculteurs qui le demandent.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Animation par la CA90	Surface nettoyée

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5		
Indemnités	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	44 000 €	SFr. 66 000
Animation CA90	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	2 000 €	SFr. 3 000
Total	9 200 €	9 200 €	9 200 €	9 200 €	9 200 €	46 000 €	SFr. 69 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		année 1	année 2	année 3	année 4	année 5		
Indemnités	Etat (45%)	3 960 €	3 960 €	3 960 €	3 960 €	3 960 €	19 800 €	SFr. 29 700
	Europe (55%)	4 840 €	4 840 €	4 840 €	4 840 €	4 840 €	24 200 €	SFr. 36 300
Animation CA90	Région Franche-Comté (30%)	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	600 €	SFr. 900
	CA90 (70%)	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	1 400 €	SFr. 2 100
Total		9 200 €	9 200 €	9 200 €	9 200 €	9 200 €	46 000 €	SFr. 69 000
Total TTC						46 000 €		

Remarques complémentaires
<p>MAETER en zone Natura 2000 : engagement MILIEU02 associé à l'engagement SOCLEH01 qui limite les apports de fertilisants. La Région interviendra à la condition que les enjeux liés à la préservation de la biodiversité soient pris en compte.</p>

N° B1-15	Restauration morphologique de l'Allaine à Delle	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	4 ans

Contexte
<p>Ce tronçon de l'Allaine traverse Delle sur 1,5 km, avec une largeur de l'ordre de 20 mètres.</p> <p>Dans une logique purement hydraulique, l'Allaine au centre de Delle a subi, dans les années 70 et conjointement avec Boncourt en Suisse de lourds travaux de chenalisation et de recalibrage.</p> <p>Le lit et les berges sont entièrement pavés ou bétonnés, la section est trapézoïdale. Pour pallier l'augmentation de la pente, 3 seuils en béton ont été aménagés.</p> <p>Ces artificialisations génèrent une lame d'eau à l'étiage trop mince, des problèmes d'attractivité, une rupture dans la continuité écologique et de nombreux dysfonctionnements dynamiques.</p> <p>En raison des enjeux fonciers et des fortes contraintes urbaines, le potentiel de développement est très limité. Toutefois, il présente un intérêt important compte tenu de sa position frontalière et sa visibilité. Une première intervention a été réalisée sur la partie suisse à Boncourt, mais elle ne règle pas la problématique de l'ensemble du tronçon.</p>

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>augmenter la lame d'eau à l'étiage</p> <p>diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>assurer la continuité écologique entre l'aval et l'amont</p> <p>réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>Le projet se décompose en plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement de la libre circulation • Recul de digues amont de quelques mètres • Création d'un lit d'étiage • Amélioration des caractéristiques paysagères. <p>La réalisation de ce projet est conditionnée aux conclusions de l'étude de faisabilité. Cette étude comprendra une modélisation hydraulique. Il sera recherché une coordination avec la commune de Delle pour l'intégration paysagère et la conservation d'une protection maximale contre les inondations.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Réalisation d'une étude hydraulique et de mise en valeur paysagère</p> <p>Déclaration ou autorisation Loi sur l'eau</p> <p>Réunion d'information et de sensibilisation</p> <p>Cohérence avec les travaux amont à Boncourt</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes hydrauliques et paysagères	25 000 €	25 000 €				50 000 €	SFr. 75 000
Travaux de restauration morphologiques			295 000 €	295 000 €		590 000 €	SFr. 885 000
Travaux de valorisation paysagère	non chiffré					0 €	SFr. 0
Rétablissement de la continuité longitudinale	intégré à la fiche B1-5					0 €	SFr. 0
Total	25 000 €	25 000 €	295 000 €	295 000 €	0 €	640 000 €	SFr. 960 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes et travaux	Agence de l'Eau (50%)	12 500 €	12 500 €	147 500 €	147 500 €		320 000 €	SFr. 480 000
	Agence de l'Eau (bonification 20%)	5 000 €	5 000 €	59 000 €	59 000 €		128 000 €	SFr. 192 000
	Conseil régional Franche-Comté (15%)	3 750 €	3 750 €	44 250 €	44 250 €		96 000 €	SFr. 144 000
	CG90 (15%)	3 750 €	3 750 €	44 250 €	44 250 €		96 000 €	SFr. 144 000
Total		25 000 €	25 000 €	295 000 €	295 000 €	0 €	640 000 €	SFr. 960 000
Total TTC							765 440 €	

Remarques complémentaires
Le bonus de 20% de l'Agence de l'eau sera fonction de l'ambition des travaux qui seront projetés et définis à l'issue de la phase d'études.

N° B1-16	Restauration morphologique de l'Allaine à Grandvillars	Priorité
Volet	Préservation, reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques et humides	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Grandvillars	
Cours d'eau	Allaine	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	4 ans

Contexte
<p>Ce tronçon de l'Allaine représente environ 7 km, entre sa confluence avec la Covatte et son entrée dans Morvillars. Il a une largeur moyenne de 20 mètres.</p> <p>Il est marqué par une forte mobilité latérale. Il présente des sites naturels, d'excellente qualité morphologique et d'autres sites fortement impactés par des rectifications anciennes. Un seuil vient bloquer la libre circulation piscicole.</p> <p>Le potentiel de restauration de ce tronçon est élevé. Il traverse une ZNIEFF zone naturelle d'intérêt écologique et faunistique et floristique de type 1 et fait partie d'un site Natura 2000.</p>

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>augmenter la lame d'eau à l'étiage</p> <p>diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>assurer la continuité écologique entre l'aval et l'amont</p> <p>réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>Le projet se décompose en plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement de la libre circulation • Restauration de la ripisylve • Acquisitions foncières • Protection des abords de cours d'eau • Reconversion des terres arables • Reméandrement

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Réalisation d'une étude hydraulique DUP</p> <p>Déclaration ou autorisation Loi sur l'eau</p> <p>Réunion d'information et de sensibilisation</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes hydrauliques et paysagères	15 000 €	15 000 €				30 000 €	SFr. 45 000
Travaux de restauration morphologiques			160 000 €	160 000 €		320 000 €	SFr. 480 000
Travaux de valorisation paysagère	non chiffré					0 €	SFr. 0
Rétablissement de la continuité longitudinale	intégré à la fiche B1-5					0 €	SFr. 0
Total	15 000 €	15 000 €	160 000 €	160 000 €	0 €	350 000 €	SFr. 525 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes et travaux	Agence de l'Eau (50%)	7 500 €	7 500 €	80 000 €	80 000 €		175 000 €	SFr. 262 500
	Conseil régional Franche-Comté (15%)	2 250 €	2 250 €	24 000 €	24 000 €		52 500 €	SFr. 78 750
	CG90 (35%)	5 250 €	5 250 €	56 000 €	56 000 €		122 500 €	SFr. 183 750
Total		15 000 €	15 000 €	160 000 €	160 000 €	0 €	350 000 €	SFr. 525 000
Total TTC						418 600 €		

Remarques complémentaires

N° B1-17	Restauration morphologique de la Vendeline à Réchésy	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique 	
Communes	Réchésy	
Cours d'eau	Vendeline	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	4 ans

Contexte
<p>Ce tronçon de la Vendeline, frontalier, coule sur environ 2,6 km. Il a une largeur de plein bord de 5 mètres. Il est caractérisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans sa partie en amont, une rectification et un déplacement hors du thalweg datant du 18^{ème} siècle, opération qui a créé de nombreuses altérations sur son fonctionnement dynamique (corsetage, incision, atteinte à la libre circulation, banalisation des fonds et des formes...); - un secteur naturel, de référence, où il sinue à travers des pâtures ; - la traversée du village de Réchésy où ses berges sont renforcées, le chenal uniforme et la libre circulation perturbée ; - en aval de Réchésy, un tronçon fortement incisé, déconnecté du lit majeur.

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau améliorer la capacité d'accueil du milieu augmenter la lame d'eau à l'étiage diversifier les écoulements et les formes morphologiques assurer la continuité écologique entre l'aval et l'amont réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>

Description du projet
<p>Différentes opérations sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement de la libre circulation • Restauration de la ripisylve • Acquisitions foncières • Protection des abords de cours d'eau • Remise du tronçon amont dans le thalweg • Aménagement du lit et des berges dans la traversée de Réchésy • Traitement de l'enfoncement du lit

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Réalisation d'une étude hydraulique DUP Déclaration ou autorisation Loi sur l'eau Réunion d'information et de sensibilisation</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes hydrauliques et paysagères	20 000 €	20 000 €				40 000 €	SFr. 60 000
Travaux de restauration morphologiques			200 000 €	200 000 €		400 000 €	SFr. 600 000
Travaux de valorisation paysagère	non chiffré					0 €	SFr. 0
Rétablissement de la continuité longitudinale	intégré à la fiche B1-5					0 €	SFr. 0
Total	20 000 €	20 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	440 000 €	SFr. 660 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes et travaux	Agence de l'Eau (50%)	10 000 €	10 000 €	100 000 €	100 000 €		220 000 €	SFr. 330 000
	Conseil régional Franche-Comté (15%)	3 000 €	3 000 €	30 000 €	30 000 €		66 000 €	SFr. 99 000
	CG90 (35%)	7 000 €	7 000 €	70 000 €	70 000 €		154 000 €	SFr. 231 000
Total		20 000 €	20 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	440 000 €	SFr. 660 000
Total TTC						526 240 €		

Remarques complémentaires

N° B1-18	Inventaire, diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Préservation, valorisation et gestion des zones humides, des étangs et marais	
Commune	Communes du bassin versant français de l'Allaine - priorité sur le site Natura 2000	
Cours d'eau	Les étangs du bassin versant français de l'Allaine - priorité sur le site Natura 2000	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	3 ans

Contexte
<p>Les étangs du bassin de l'Allaine représentent un élément indissociable du paysage et du patrimoine naturel et culturel. La présence de milieux et d'espèces remarquables est fortement liée à leur gestion et à leurs équipements : impact des vidanges sur le milieu aval, en termes de qualité des eaux et de prolifération d'espèces envahissantes, impact sur le débit des cours d'eau et sur la libre circulation des espèces piscicoles. Mais tous les étangs ne sont pas égaux face à ces impacts potentiels, selon la fréquences et les modalités de leur entretien, selon le système de captage et de vidange des eaux ou selon les activités qui y sont pratiquées (pisciculture, pêche de loisir, agrément...). Aussi est-il nécessaire de réaliser un diagnostic global de la gestion de l'étang pour prendre en compte ses spécificités et la pluralité des enjeux des acteurs concernés. On compte 120 étangs sur le bassin de l'Allaine, dont 70 sont également sur le périmètre de Natura 2000.</p>

Objectifs
Définir les modalités de gestion en fonction de chaque étangs et les mettre en oeuvre.


Description du projet
<p>Le diagnostic est élaboré lors d'une visite des parcelles. Le document comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un état des lieux et du mode de gestion de l'étang qui examine : <ul style="list-style-type: none"> o les habitats présents sur l'étang et en périphérie, avec leur surface approximative et leur état, o les espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire effectivement présentes, ou susceptibles d'être présentes compte tenu de la nature des habitats, o les autres espèces animales ou végétales intéressantes et présentes, o le mode de gestion actuel de l'étang (fréquences des vidanges, des assecs, et de l'entretien ouvrages de vidange et de surverse), o les caractéristiques physiques de l'étang (surface, profondeur, nature du bassin versant, nature de l'alimentation en eau et de l'exutoire de vidange). - Des recommandations : <ul style="list-style-type: none"> o quant à la gestion de l'étang, de façon à redresser les pratiques, o quant aux travaux à engager pour améliorer la qualité environnementale de l'étang. <p>Ce diagnostic est à réaliser en période favorable (mai à septembre). Ce diagnostic permettra d'établir un programme d'actions.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre de diagnostics réalisés

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	20 000 €	20 000 €	20 000 €			60 000 €	SFr. 90 000
Total	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	60 000 €	SFr. 90 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostic des étangs et élaboration du programme d'actions	Agence de l'eau (50%)	10 000 €	10 000 €	10 000 €			30 000 €	SFr. 45 000
	Agence de l'eau (bonus 20%)	4 000 €	4 000 €	4 000 €			12 000 €	SFr. 18 000
	CG90 (30%)	6 000 €	6 000 €	6 000 €			18 000 €	SFr. 27 000
Total		20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	60 000 €	SFr. 90 000
Total TTC							71 760 €	

Remarques complémentaires
Cette action sera engagée en concertation avec la démarche Natura 2000, notamment pour pouvoir faire bénéficier éventuellement de subventions dans le cadre de l'application du DOCOB.

N° B1-19	Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Préservation, valorisation et gestion des zones humides, des étangs et marais	
Commune	Communes du bassin versant français de l'Allaine - priorité sur le site Natura 2000	
Cours d'eau	Bassin versant français de l'Allaine - priorité sur le site Natura 2000	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	2 ans

Contexte
<p>Depuis toujours, les zones humides jouent de multiples rôles souvent méconnus : régulation du cycle de l'eau, épuration, zones d'expansion des crues, réservoirs de biodiversité, supports d'activités économiques importantes (production agricole...).</p> <p>Pourtant, depuis plusieurs années voire décennies, ces territoires sont victimes de dégradations, perturbations et même destructions. Revêtant une importance locale voire nationale, ces zones humides doivent être préservées. Pour ce faire, seule une connaissance précise de ces espaces naturels peut permettre le maintien de leur bon état de conservation et leur gestion. Par la suite, un programme d'actions sera défini.</p>

Objectifs
Localiser les zones humides pour faciliter leur protection et définir un programme de restauration.


Description du projet
<p>La prise de conscience des impacts de la fragmentation des habitats sur les communautés biologiques implique d'établir un inventaire des zones humides sur le bassin de l'Allaine, incluant les sites de petites superficies et les sites isolés. Une expertise globale au niveau du paysage du réseau des zones humides implique la mise au point d'un outil cartographique d'évaluation des connexions entre zones humides. Une conception d'ensemble des réseaux de zones humides servira une politique de gestion durable des paysages alluviaux. Le cahier des charges, en cours d'élaboration par l'Agence de l'eau, sera utilisé. Cet inventaire sera réalisé en concertation avec Natura 2000. Une extension de l'étude sur l'ensemble du secteur Natura 2000 sera recherchée. Suite à cet inventaire, un programme d'actions sera défini afin de les préserver et de les restaurer.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Inventaire réalisé

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Inventaire des zones humides et élaboration du programme d'actions	30 000 €	30 000 €				60 000 €	SFr. 90 000
Total	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	SFr. 90 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Inventaire et élaboration du programme d'actions	Agence de l'eau (50%)	15 000 €	15 000 €				30 000 €	SFr. 45 000
	Agence de l'eau (bonus 20%)	6 000 €	6 000 €				12 000 €	SFr. 18 000
	CG90 (30%)	9 000 €	9 000 €				18 000 €	SFr. 27 000
Total		30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	SFr. 90 000
Total TTC							71 760 €	

Remarques complémentaires
Cette action sera engagée en concertation avec la démarche Natura 2000.

N° B1-20	Suivi des opérations de restauration	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Amélioration des connaissances et suivi des opérations de restauration morphologique 	
Communes	Delle, Grandvillars et Réchesy	
Cours d'eau	Allaine et Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2011	4 ans

Contexte
Les opérations de restauration sur les tronçons sélectionnés (Allaine à Delle et Grandvillars, Vendeline amont) ont pour objectif principal de rétablir les fonctionnalités biologiques et morphodynamiques des cours d'eau. Suivre l'impact des interventions au regard des objectifs visés est une condition indispensable pour évaluer l'efficacité des opérations.

Objectifs
Evaluer l'efficacité des opérations de restauration

Description du projet
Il est prévu d'effectuer des suivis portant sur différents thèmes : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi morphologique par relevés de terrain et leurs traitement suivant la méthode Ecomorphologie de niveau C • Suivi hydrobiologique par relevés IBGN • Suivi piscicole par pêches électriques (réalisation technique par la fédération de pêche) • Suivi de la qualité habitacionnelle par cartographie des habitats aquatiques

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Suivi morphologique					2 400 €	2 400 €	SFr. 3 600
Suivi hydrobiologique		5 400 €			5 400 €	10 800 €	SFr. 16 200
Suivi piscicole		4 000 €			4 000 €	8 000 €	SFr. 12 000
Suivi des habitats		6 000 €			6 000 €	12 000 €	SFr. 18 000
Total	0 €	15 400 €	0 €	0 €	17 800 €	33 200 €	SFr. 49 800

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Suivis	Agence de l'eau (50%)		7 700 €			8 900 €	16 600 €	SFr. 24 900
	Région Franche-Comté (15%)		2 310 €			2 670 €	4 980 €	SFr. 7 470
	CG90 (35%)		5 390 €			6 230 €	11 620 €	SFr. 17 430
Total		0 €	15 400 €	0 €	0 €	17 800 €	33 200 €	SFr. 49 800
Total TTC							39 707 €	

Remarques complémentaires

N° B1-21	Poste de technicien de rivière	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Amélioration des connaissances et suivi des opérations de restauration morphologique	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90	2010	5 ans

Contexte
Les nombreuses actions de restauration morphologique des cours d'eau du bassin de l'Allaine vont nécessiter un suivi technique.

Objectifs
Mise en œuvre des opérations de restauration


Description du projet
<p>Le suivi et le soutien technique des opérations de restauration morphologique vont nécessiter un poste à 80% d'un technicien du Conseil Général.</p> <p>Ses missions seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -rédaction des dossiers de consultation d'entreprises, marchés publics, -lancement des démarches administratives (DIG, DUP) -animation de réunions publiques -maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'œuvre pour les études complémentaires -maîtrise d'oeuvre ou assistance à maîtrise d'œuvre des travaux de rivière -suivi des chantiers -suivis de la qualité écomorphologique, mise à jour de la photothèque - suivis de la qualité biologique - suivis de la qualité habitatonnelle -veille réglementaire

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en œuvre des actions de restauration morphologiques

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Poste de technicien rivière	56 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €	280 000 €	SFr. 420 000
Total	56 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €	280 000 €	SFr. 420 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Poste de technicien rivière	Agence de l'eau (50%)	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	140 000 €	SFr. 210 000
	CG90 (50%)	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	140 000 €	SFr. 210 000
Total		56 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €	56 000 €	280 000 €	SFr. 420 000
Total TTC							280 000 €	

Remarques complémentaires
Une convention devra être signée entre le CG90 et la CCST (animateur du contact) afin de définir les modalités d'intervention du technicien et la coordination avec le chargé de mission.

N° B1-22	Restauration morphologique de l'Allaine à Porrentruy Pont d'Able	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Porrentruy	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2012	3 ans

Contexte
<p>Ce tronçon de l'Allaine, en aval de Porrentruy, s'étend sur 3,2 km, avec une largeur de l'ordre de 13 mètres.</p> <p>Ce tronçon-phare a été baptisé "Sanctuaire de l'Allaine", car il réunit sur son parcours quasiment l'ensemble des contraintes liées à l'eau : rejets d'eaux usées épurées de la STEP de Porrentruy, présence d'une zone industrielle, présence de captages AEP, voie ferrée et la route cantonale à proximité, activités agricoles...</p> <p>Ces contraintes limitent fortement la dynamique latérale de l'Allaine dans ce secteur : enrochements, sections rectifiées, etc...</p>

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>Différentes opérations sont prévues en fonction des sections :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déconstruction des enrochements, - intervention mécanique pour augmenter la dynamique latérale, - coupe d'arbres sélective et création d'embâcles, - décapage de l'horizon A du sol dans l'espace de mobilité du cours d'eau. Le décapage permettra de supprimer les sols présents qui sont anormalement enrichis en nutriments, et par la même ne facilitent pas le retour des espèces autochtones. - création d'un nouveau lit possédant des méandres pour remplacer le canal actuel au pied de la voie ferrée, - interventions douces en technique végétale dans les zones à enjeux. <p>Un suivi du tronçon (suivi biologique, morphologique, etc...) et l'entretien du milieu sont programmés sur 40 ans .</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Cette fiche traduit une mesure ambitieuse pour laquelle le Canton, qui n'est pas propriétaire, n'a pas la maîtrise d'ouvrage. La RCJU ne peut jouer qu'un rôle incitatif. Les conditions préalables à l'exécution de cette mesure sont la libération des crédits par la commune et l'allocation budgétaire des aides financières par la Confédération suisse et par le Canton du Jura</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes avant-projet			37 000 €			37 000 €	SFr. 55 500
Acquisition de terrain et indemnités agricoles			42 800 €	20 000 €	20 000 €	82 800 €	SFr. 124 200
Travaux de restauration morphologiques			97 956 €	97 956 €	97 956 €	293 867 €	SFr. 440 800
Suivi et entretien du milieu (sur 40 ans)					1 667 €	1 667 €	SFr. 2 501
Total	0 €	0 €	177 756 €	117 956 €	119 623 €	415 334 €	SFr. 623 001

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etude et travaux	Commune (40%)			71 102 €	47 182 €	47 849 €	166 133 €	SFr. 249 200
	Canton du Jura + Confédération suisse (60%)	€ 0	€ 0	106 653 €	70 773 €	71 774 €	249 200 €	SFr. 373 800
Total		0 €	0 €	177 756 €	117 956 €	119 623 €	415 334 €	SFr. 623 001
Total TTC								SFr. 670 349

Remarques complémentaires
Le projet sera menée en concertation étroite avec la Chambre Jurassienne d'Agriculture (CJA) et la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI).

N° B1-23	Restauration morphologique de l'Allaine à Boncourt	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Boncourt	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2010	5 ans

Contexte
<p>Le tronçon possède une longueur de 2'650 mètres. Au début des années 1960, l'Allaine a été fortement corrigée à travers le village. Suite à une première "décorrection" réalisée dans les années 1980, elle présentait un aspect un peu plus naturel en amont du pont du milieu du village. Le reste de la traversée, depuis le pont du milieu jusqu'à la station limnigraphique fédérale, située à env. 190 m de la frontière, se présentait comme un canal régulier et monotone n'offrant qu'une attractivité très limitée pour la faune et la flore locale.</p> <p>En 2005, l'entreprise BAT a financé la renaturation des deux sections (2 et 3) les plus atteintes, c'est-à-dire du pont du milieu jusqu'à la station limnimétrique, sous la supervision du Canton du Jura. Les coûts se sont élevés à env. 650'000 €.</p> <p>Sur ces deux sections, longues de 900 m, l'accent a été mis sur la recherche de l'apparition naturelle d'une mosaïque équilibrée d'habitats avec des profondeurs, des vitesses d'écoulement et des substrats/supports hétérogènes.</p> <p>Pour les sections 1 et 4, laissées dans un état peu diversifié et peu attractif suite à la "décorrection" des années 1980, il est proposé de transposer les mesures qui furent prises en 2005 dans la partie centrale de la traversée de Boncourt.</p>

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>Pour la section 1, longue de 190 m, l'accent sera mis sur la diversité des structures adaptées à la faune piscicole. Pour assurer le maintien des caches créées et une lame d'eau suffisante, le lit d'étiage sera volontairement restreint et les structures fixées. En effet, comme les conditions hydrodynamiques nécessaires à l'apparition naturelle d'une mosaïque équilibrée d'habitats n'existe plus, l'aménagement hydroécologique doit donner au lit d'étiage une diversité pérenne d'habitats définis eux-mêmes par des profondeurs, des vitesses d'écoulement et des substrats/supports hétérogènes.</p> <p>Pour la section 4 (longueur 1'560 m), les aménagements en techniques du génie biologique permettront la création de nombreux habitats et une transition eau-berges diversifiées. La protection des berges contre l'érosion sera assurée par des points fixes entre lesquels la dynamique pourra s'exprimer. Aucun remodelage de terrain important (digue, élargissement du gabarit) ou construction de murs ne sont prévus, ce qui permettra de maintenir les coûts à un niveau relativement faible. Ceci est possible car le gabarit est suffisamment grand pour évacuer les crues.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Cette fiche traduit une mesure ambitieuse pour laquelle le Canton, qui n'est pas propriétaire, n'a pas la maîtrise d'ouvrage. La RCJU ne peut jouer qu'un rôle incitatif. Les conditions préalables à l'exécution de cette mesure sont la libération des crédits par la commune et l'allocation budgétaire des aides financières par la Confédération suisse et par le Canton du Jura</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes avant-projet	7 935 €					7 935 €	SFr. 11 903
Protection berges par génie biologique			5 750 €			5 750 €	SFr. 8 625
Travaux de restauration morphologiques		19 167 €	19 167 €			38 333 €	SFr. 57 500
Suivi et entretien du milieu (sur 40 ans)			1 916 €	1 916 €	1 916 €	5 748 €	SFr. 8 622
Total	7 935 €	19 167 €	26 833 €	1 916 €	1 916 €	57 766 €	SFr. 86 649

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etude et travaux	Commune	3 174 €	7 667 €	10 733 €	766 €	766 €	23 106 €	SFr. 34 660
	Canton du Jura (avec soutien de la Confédération en cours de discussion)	4 761 €	11 500 €	16 100 €	1 150 €	1 150 €	34 660 €	SFr. 51 989
Total		7 935 €	19 167 €	26 833 €	1 916 €	1 916 €	57 766 €	SFr. 86 649
Total TTC								SFr. 93 234

Remarques complémentaires

N° B1-24	Restauration morphologique de la Vendeline en aval de Beurnevésin	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Beurnevésin	
Cours d'eau	Vendline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2012	3 ans

Contexte
Ce tronçon-phare de la Vendline va de la partie nord du village de Beurnevésin jusqu'à la frontière française. Il est long de 1320 m et est situé presque exclusivement en zone agricole, mais il est bordé sur ses 200 premiers mètres par de la zone à bâtir en rive droite. Les berges et le lit n'ont subi quasiment aucune dégradation, à l'exception de quelques aménagements très localisés du fond du lit, en pierre naturelles, dans la partie amont. Il n'y a pas de seuils artificiels, mais quelques ressauts naturels franchissables par la faune piscicole sont présents. Le seul déficit majeur se situe au niveau de la ripisylve, absente ou très clairsemée et très étroite.

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>Les travaux à entreprendre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement des empiètements localisés du fond du lit dans la partie amont, soit environ 150 m³ • Interventions mécaniques ponctuelles pour augmenter la dynamique en rive droite, couplées à une coupe d'arbres sélective et la création d'embâcles, afin d'augmenter encore la dynamique latérale, mais avec un entretien pro-actif afin d'éviter un résultat trop anarchique sur les propriétés foncières avoisinantes. • Décapage de l'horizon A du sol dans l'espace de mobilité du cours d'eau est proposé, c'est-à-dire env. 10 m de part et d'autre, mais sur une seule rive là où la forêt est présente en rive gauche. Ceci représente une bande de 10 X 2420 m répartie sur les deux rives. Des buissons, arbres et arbustes seront plantés sur toutes les surfaces décapées

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Cette fiche traduit une mesure ambitieuse pour laquelle le Canton, qui n'est pas propriétaire, n'a pas la maîtrise d'ouvrage. La RCJU ne peut jouer qu'un rôle incitatif. Les conditions préalables à l'exécution de cette mesure sont la libération des crédits par la commune et l'allocation budgétaire des aides financières par la Confédération suisse et par le Canton du Jura	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes avant-projet			14 337 €			14 337 €	SFr. 21 505
Indemnités agricoles				6 184 €	12 369 €	18 553 €	SFr. 27 830
Protection berge génie biologique					11 117 €	11 117 €	SFr. 16 675
Travaux de restauration morphologiques				34 155 €	34 155 €	68 310 €	SFr. 102 465
Suivi et entretien du milieu (sur 40 ans)					1 917 €	1 917 €	SFr. 2 876
Total	0 €	0 €	14 337 €	40 339 €	59 558 €	114 234 €	SFr. 171 351

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etude et travaux	Commune (40%)			5 735 €	16 136 €	23 823 €	45 693 €	SFr. 68 540
	Canton du Jura + Confédération suisse (60%)	0 €	0 €	8 602 €	24 204 €	35 735 €	68 540 €	SFr. 102 810
Total		0 €	0 €	14 337 €	40 339 €	59 558 €	114 234 €	SFr. 171 351
Total TTC								SFr. 184 373

Remarques complémentaires

N° B1-25	Restauration morphologique du Bacavoine à Fontenais (amont de l'usine Lang)	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1
Thème	Restauration morphologique	
Communes	Fontenais	
Cours d'eau	Bacavoine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2010	2 ans

Contexte
<p>Ce tronçon-phare d'une longueur de 710 m et d'une largeur constante de 4 m s'étend du nord du village de Fontenais jusqu'au nord du site industriel Lang. Le maître d'ouvrage est la commune de Fontenais.</p> <p>Ses principaux dysfonctionnements actuels sont une variation de la largeur du lit très limitée, des aménagements localisés (<10%) du lit en pierres naturelles, des enrochements prépondérants (>60%) sur les deux rives, et des rives d'une largeur insuffisante et atypiques d'un cours d'eau.</p>

Objectifs
<p>améliorer le fonctionnement dynamique et écologique du cours d'eau</p> <p>améliorer la capacité d'accueil du milieu</p> <p>diversifier les écoulements et les formes morphologiques</p> <p>réimplanter une végétation assurant son rôle écologique</p>


Description du projet
<p>Ce tronçon sera revitalisé de 2010 à 2012, avec diversification des écoulements, établissement d'une ripisylve plus fournie et adaptée à la station, et amélioration de la libre circulation piscicole.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
<p>Cette fiche traduit une mesure ambitieuse pour laquelle le Canton, qui n'est pas propriétaire, n'a pas la maîtrise d'ouvrage. La RCJU ne peut jouer qu'un rôle incitatif. Les conditions préalables à l'exécution de cette mesure sont la libération des crédits par la commune et l'allocation budgétaire des aides financières par la Confédération suisse et par le Canton du Jura</p>	<p>Evolution de la qualité des peuplements aquatiques</p> <p>Evolution de la qualité morphologique</p>

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes avant-projet	58 650 €					58 650 €	SFr. 87 975
Travaux de restauration morphologiques		204 671 €				204 671 €	SFr. 307 006
Total	58 650 €	204 671 €	0 €	0 €	0 €	263 321 €	SFr. 394 981

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes et travaux	Commune (40%)	23 460 €	81 868 €				105 328 €	SFr. 157 993
	Canton du Jura + Confédération suisse (100%)	35 190 €	122 803 €				157 993 €	SFr. 236 989
Total		58 650 €	204 671 €	0 €	0 €	0 €	263 321 €	SFr. 394 981
Total TTC								SFr. 425 000

Remarques complémentaires

B1-26	Valorisation de milieux humides	Priorité
Volet	Restauration du bon état écologique des cours d'eau de des milieux aquatiques	1
Thème	Préservation, valorisation et gestion des zones humides, des étangs et marais	
Communes	Bonfol, Damphreux	
Cours d'eau	Bassin de la Vendline et Coeuvette	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et canton du Jura-ENV + Fondation des Marais de Damphreux	2010	5 ans

Contexte
<p>Le Bassin versant de l'Allaine contient plusieurs plans d'eau et milieux humides de grand intérêt, notamment bas-marais et sites de reproduction de batraciens. Ils sont classés d'importance nationale, régionale ou locale. Les milieux d'importance nationale sont connus. On compte 3 bas-marais d'importance nationale, à savoir "Les Coeudres" (Damphreux), "En Pratchie" (Damphreux), "Neuf Etang"(Bonfol) et 8 sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, à savoir "Etang Corbat" (Porrentruy), "Etangs de Vendlincourt" (Vendlincourt), "Etangs Rougeat" (Bonfol), Etangs de Bonfol (Bonfol), "Les Queues de Chats" (Bonfol), "Les Coeudres" (Damphreux), "La Coeuvette" (Coeuve), "Le Martinet" Courgenay.</p> <p>L'inventaire des objets d'importance régionale et locale pour les 2 types de milieu susmentionnés est actuellement en cours d'établissement.</p>

Objectifs
Conserver et revitaliser les bas-marais et sites de reproduction de batraciens d'importance nationale.

Description du projet
<p>Sur les sites de "Les Coeudres" et "En Pratchie", poursuite des mesures de revitalisation, de réaménagement des étangs et d'aménagement de milieux diversifiés (mares, haies,...).</p> <p>Au "Neuf Etang", réaménagement de la digue et interventions sur le ruisseau du "Corbéry". Sur l'ensemble du site de Bonfol, poursuite des mesures globales de revitalisation.</p> <p>Mesures de revitalisation sur les sites de reproduction de batraciens, notamment à "Etangs de Vendlincourt", "Les Queus de Chats", "La Coeuvette".</p> <p>Etablissement de contrats avec les agriculteurs exploitant les terrains compris dans les objets susmentionnés et leurs zones-tampons.</p>


Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Evolution de la qualité faunistique et floristique, et notamment des peuplements de batracien.

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Mesures de revitalisation	580 000 €	160 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €	805 000 €	SFr. 1 207 500
Total	580 000 €	160 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €	805 000 €	SFr. 1 207 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Mesures de revitalisation	Canton (16%)	100 000 €	8 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	126 000 €	SFr. 189 000
	Confédération (23%)	150 000 €	12 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	189 000 €	SFr. 283 500
	Fondation des marais de Damphreux (61%)	330 000 €	140 000 €	10 000 €	10 000 €		490 000 €	SFr. 735 000
Total		580 000 €	160 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €	805 000 €	SFr. 1 207 500
Total TTC								SFr. 1 299 270

Remarques complémentaires

VOLET B2
AMELIORATION DE LA CULTURE DU RISQUE
INONDATION

N° B2-1	Mise en place de repères de crues et communication	Priorité
Volet	Risque d'inondation	1
Thème	Diffusion d'informations sur les risques naturels	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2010	3 ans

Contexte
<p>La prévention contre les risques d'inondation souffre de lacunes en terme de connaissance des phénomènes d'inondation et d'un déficit d'information des populations et des élus à ce sujet. Ces manques pénalisent fortement leur juste prise en compte dans les politiques publiques et la prise de conscience par le grand public, de l'ampleur des risques. En effet, en dépit de la multiplication, à l'échelon régional, d'évènements catastrophiques récents largement relayés par les médias ou plus localement, les populations du bassin versant sont encore loin de disposer d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants et population non permanente...). Il est pourtant indispensable de développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements et les erreurs les plus grossières.</p> <p>Un des leviers d'information de la population et de sensibilisation au risque inondation est la réalisation de campagnes visuelles d'affichage du risque. La loi « risques » du 30 juillet 2003 impose aux communes vulnérables aux inondations de mettre en place des repères de crue pour matérialiser la mémoire collective.</p>

Objectifs
Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information


Description du projet
<p>La mise en place des repères de crues est prévue en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la recherche des sites en collaboration avec les communes, et pose des repères et éventuellement d'échelles limnigraphiques, - la communication à la population locale par divers moyens (plaque, scolaires, presse...)

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre de diagnostic et informations (700 euros)

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
recherche des sites	5 000 €					5 000 €	SFr. 7 500
pose des repères et échelle limnigraphique		7 500 €	7 500 €			15 000 €	SFr. 22 500
communication		2 500 €	2 500 €			5 000 €	SFr. 7 500
Total	5 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	25 000 €	SFr. 37 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
pose de repères et communication	Agence de l'eau (50%)	2 500 €	5 000 €	5 000 €			12 500 €	SFr. 18 750
	CCST (50%)	2 500 €	5 000 €	5 000 €			12 500 €	SFr. 18 750
Total		5 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €	25 000 €	SFr. 37 500
Total TTC							29 900 €	

Remarques complémentaires

N° B2-2	Elaboration des cartes des dangers liés aux crues	Priorité
Volet	Risque d'inondation	1
Thème	Amélioration des connaissances et planification	
Communes	Communes du bassin versant suisse	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et Canton du Jura - ENV	2010	2 ans

Contexte
La prévention des dangers d'inondation est relativement mal assurée dans les zones bâties du bassin versant de l'Allaine. Après avoir élaborée la carte indicative des dangers, il est nécessaire d'affiner les connaissances et notamment de définir les mesures à prendre pour protéger les biens et la population.

Objectifs
Amélioration des connaissances vis-à-vis du risque d'inondation et définir les mesures de protection à engager.


Description du projet
<p>Une cartographie systématique des dangers d'inondation sera réalisée. Pour cela une évaluation globale des dangers de crues sera engagée, au sens des recommandations de la PLANAT (Plate-forme Nationale "Dangers naturels), à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissements des faits, - interprétation, - planification des mesures. <p>Le catalogue de mesures s'intégrera au PsEaux permettant de ramener le risque d'inondation à un niveau acceptable sur le moyen et long terme.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation des cartes

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Réalisation des cartes de danger	65 000 €	65 000 €				130 000 €	SFr. 195 000
Total	65 000 €	65 000 €				130 000 €	SFr. 195 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Cartes des dangers	Canton du Jura (50%)	32 500 €	32 500 €				65 000 €	SFr. 97 500
	Confédération helvétique (50%)	32 500 €	32 500 €				65 000 €	SFr. 97 500
Total		65 000 €	65 000 €	0 €	0 €	0 €	130 000 €	SFr. 195 000
Total TTC								SFr. 209 820

Remarques complémentaires
Planat "recommandations relative à l'assurance qualité dans l'évaluation des dangers" : www.planat.ch/ressources/planat_product_f_6.pdf

N° B2-3	Plan d'alerte cantonal crues	Priorité
Volet	Risque d'inondation	1
Thème	Gestion de crise en période de crues	
Communes	Communes du bassin versant suisse	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et Canton du Jura - Police Cantonale (Section de la Protection de la Population et de la Sécurité) + ENV	2010	5 ans

Contexte
<p>Il n'existe actuellement pas de plan d'alerte en cas de crues dans le bassin de l'Allaine. La mise en place d'un tel outil permettrait de diminuer sensiblement les dommages sur les biens et de réduire fortement le risque pour les personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation du temps à disposition pour intervenir avant la crue ; - augmentation de la fiabilité du déclenchement d'alarme (permet d'éviter de mettre trop souvent des mesures de protection en place pour rien) ; - permet de protéger un plus grand nombre de biens ; - permet de déplacer certains objets vulnérables hors des secteurs inondés ; - diminue les dommages notamment aux mobiliers (la quantification de la réduction des dommages potentiels est difficile).

Objectifs
Mettre en place un plan d'alarme cantonal basé notamment sur un outil d'alerte, en lien avec la Section de la Protection de la Population et de la Sécurité (SPPS). Cette procédure d'alarme pourra également s'étendre aux autorités françaises.


Description du projet
<p>Pour assurer les tâches du canton dans le domaine de la gestion des crises crues les éléments suivant sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de l'Etat Major Cantonal de Conduite et des flux d'information entre les différents acteurs (service cantonaux, commune, confédération) ; - connaissance des phénomènes principaux et des zones potentiellement en dangers : la carte indicative des dangers permet de répondre à ces questions dans une large mesure. Les cartes de dangers permettront d'affiner les connaissances ; - outils de prévision des crues et d'alerte au niveau cantonal. <p>Tous ces éléments seront synthétisés dans un plan d'alarme cantonal.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation du plan d'alarme

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Plan d'alarme cantonal	6 667 €	6 667 €	6 667 €	6 667 €	6 667 €	33 333 €	SFr. 50 000
Total	6 667 €	6 667 €	6 667 €	6 667 €	6 667 €	33 333 €	SFr. 50 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Plan d'alarme cantonal	Canton du Jura (65%)	4 333 €	4 333 €	4 333 €	4 333 €	4 333 €	21 667 €	SFr. 32 500
	Confédération helvétique (35%)	2 333 €	2 333 €	2 333 €	2 333 €	2 333 €	11 667 €	SFr. 17 500
Total		6 667 €	6 667 €	6 667 €	6 667 €	6 667 €	33 333 €	SFr. 50 000
Total TTC								SFr. 53 800

Remarques complémentaires

N° B2-4	Plans d'alerte communaux crues	Priorité
Volet	Risque d'inondation	2
Thème	Gestion de crise en période de crues	
Communes	Communes du bassin versant suisse	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et Canton du Jura - ENV + Police Cantonale (Service de la Protection de la Population et de la Sécurité)	2010	5 ans

Contexte
Il n'existe actuellement pas de plan d'alerte en cas de crues dans le bassin de l'Allaine. Après le plan d'alerte cantonal, un outil plus local doit être mise en oeuvre pour chaque commune : plan d'alerte communal. Les communes ont pour tâche d'assurer la protection des biens et des personnes au niveau local.

Objectifs
Mettre en place des plans d'alarme communaux - Transposition du futur plan d'alarme cantonal au niveau communal.


Description du projet
Le canton assure la coordination des interventions lors d'événements importants. Les plans d'alarme et d'intervention sont élaborés et mise en oeuvre par les communes. L'alerte dépasse souvent le cadre communal. Il s'agit de phénomènes qui s'étendent sur l'entier d'un bassin versant qui bien souvent couvre plusieurs communes. Le canton a donc un rôle pré-pondérant à jouer dans ce cadre là. De plus l'alerte demande bien souvent des connaissances techniques pointues, que mis à part les communes de Porrentruy et Delémont, seul le Canton possède. Il sera donc défini les compétences et les chaînes d'alerte en cas d'annonce de crues importantes (d'après les bulletin météo, données radar météo...).

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation des plans d'alarme communaux

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Plans d'alarme communaux	26 667 €	26 667 €	26 667 €	26 667 €	26 667 €	133 333 €	SFr. 200 000
Total	26 667 €	26 667 €	26 667 €	26 667 €	26 667 €	133 333 €	SFr. 200 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Plans d'alarme communaux	Canton du Jura (65%)	17 333 €	17 333 €	17 333 €	17 333 €	17 333 €	86 667 €	SFr. 130 000
	Confédération helvétique (35%)	9 333 €	9 333 €	9 333 €	9 333 €	9 333 €	46 667 €	SFr. 70 000
Total		26 667 €	26 667 €	26 667 €	26 667 €	26 667 €	133 333 €	SFr. 200 000
Total TTC								SFr. 215 200

Remarques complémentaires

N° B2-5	Aménagements pour la protection contre les crues	Priorité
Volet	Risque d'inondation	1
Thème	Protection contre les crues	
Communes	Alle et Porrentruy	
Cours d'eau	Allaine suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
République et Canton du Jura - ENV + Communes	2010	2 ans

Contexte
<p>Suite aux crues historiques d'août 2007, la République et Canton du Jura a fait établir un plan d'action permettant d'assurer à l'avenir une meilleure prévention des dangers d'inondations dans les endroits les plus vulnérables. Le rapport finalisé en novembre 2008 indique clairement un déficit de sécurité contre les crues sur certaines parties du territoire jurassien et de financement des mesures de protection.</p> <p>Parallèlement aux actions d'amélioration de la connaissance et de gestion en temps de crise, des actions urgentes sont à menées sur deux secteurs de l'Allaine. Ces secteurs ont été déterminés d'après la carte des dangers sur le secteur de Porrentruy et Alle.</p>

Objectifs
Réaliser des aménagements pour limiter les risques de crues sur Alle et Porrentruy.


Description du projet
<p>Il est proposé d'engager les montants nécessaires à la réalisation à brève échéance de deux projets prioritaires de protection contre les crues dans le bassin versant de l'Allaine :</p> <p>Allaine à Porrentruy : élargissement du lit de l'Allaine dans le secteur « En Roche de Mars », qui est une zone de développement économique.</p> <p>Allaine à Alle : L'importance d'agir pour réduire les risques dans ce secteur centre de la commune d'Alle est ici aussi démontrée. Les débordements en cet endroit exerce une influence sur la sécurité de toute la localité et hypothèquent son bon développement. Il conviendra de procéder notamment à l'élargissement de l'Allaine dans le secteur "amont du pont de la Poste" et à recalibrer les "ponts Hebbe et Coinat-Dessus".</p> <p>La sélection des mesures effectives à réaliser à court terme reste à établir dans le cadre du développement de l'avant-projet général.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Décision du Parlement Jurassien	Réalisation des aménagements

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Aménagements	1 100 000 €	1 100 000 €				2 200 000 €	SFr. 3 300 000
Total	1 100 000 €	1 100 000 €				2 200 000 €	SFr. 3 300 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Aménagements	Canton du Jura (40%)	440 000 €	440 000 €				880 000 €	SFr. 1 320 000
	Confédération helvétique (40%)	440 000 €	440 000 €				880 000 €	SFr. 1 320 000
	Communes (Alle et Porrentruy) (20%)	220 000 €	220 000 €				440 000 €	SFr. 660 000
Total		1 100 000 €	1 100 000 €	0 €	0 €	0 €	2 200 000 €	SFr. 3 300 000
Total TTC								SFr. 3 550 800

Remarques complémentaires

N° B2-6	Etude des processus hydrologiques de crues, d'étiages et d'inondations du bassin franco-suisse	Priorité
Volet	Risque d'inondation	3
Thème	Amélioration des connaissances et planification	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Maîtres d'ouvrages français et suisses à définir	2012	2 ans

Contexte
<p>Dans une vision de gestion durable des eaux, toutes les mesures susceptibles de bouleverser ces processus naturels doivent autant que possible être évitées, l'artificialisation des lits de cours d'eau comme la construction de barrages de retenue ou des modifications du bassin versant (urbanisation, drainage, etc...).</p> <p>Par ailleurs, et pour les mêmes raisons, il faut encourager les mesures qui visent à rétablir les situations dans lesquelles ces processus sont les plus déséquilibrés, par le maintien notamment de zones inondables, là où les personnes et les biens d'une valeur notable ne sont pas en danger.</p> <p>Les processus de génération des crues sont mal connus dans le bassin. Leur connaissance approfondie, sur la globalité du bassin franco-suisse, permettrait de proposer des mesures de gestion globale des crues.</p> <p>Parallèlement, les situations d'étiages doivent être connues, afin de définir leurs incidences sur l'adduction en eau potable et les écosystèmes.</p>

Objectifs
Mettre en évidence les situations contemporaines à l'origine des déséquilibres dans les processus hydrologiques, et le cas échéant, proposer des mesures qui visent à rétablir les équilibres.

Description du projet
<p>Afin de comprendre les processus de génération des crues et des inondations dans le bassin versant, l'étude doit permettre de comprendre et d'expliquer les phénomènes hydrologiques de formation des crues dans le bassin de l'Allaine.</p> <p>Il documentera notamment les états suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - état de référence (sans drainage, urbanisation...), - état actuel, - états futurs pour différentes stratégies de protection contre les crues, d'aménagement de cours d'eau et d'urbanisation du bassin versant. <p>Le fonctionnement du bassin sera analysé pour différents régimes d'écoulement. Les processus à l'origine des déficits écologiques et des modifications du régime hydrologique seront identifiés. Des mesures seront proposées pour y remédier.</p> <p>L'étude comprendra l'analyse des situations d'étiage, en prenant en compte l'impact des prélèvements, et de l'incidence de ces situations sur les écosystèmes et sur la disponibilité de la ressource en eau potable.</p> <p>La faisabilité de différentes mesures de protection contre les crues ainsi que leur impact sur le cours d'eau et le régime hydrologique seront analysées.</p>


Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Recherche des maîtres d'ouvrages et financements.	Réalisation de l'étude

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etude hydrologique			150 000 €	150 000 €		300 000 €	SFr. 450 000
Total			150 000 €	150 000 €		300 000 €	SFr. 450 000

Plan de financement									
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)	
		2010	2011	2012	2013	2014			
Etude hydrologique	Canton du Jura	Maîtrise d'ouvrage et taux de financement restent à définir.							
	Etat ou collectivités locales françaises								
Total							300 000 €	SFr. 450 000	
Total TTC							358 800 €		

Remarques complémentaires

VOLET B3
PRESERVATION ET AMELIORATION DE LA
RESSOURCE EN EAU POTABLE

N° B3-1	Protection de l'aire d'alimentation du captage de Grandvillars - Grenelle	Priorité
Volet	Ressource en eau potable	1
Thème	Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	
Comunes	Grandvillars	
Cours d'eau	Nappe alluviale Allaine	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2010	5 ans

Contexte
<p>Le captage de Grandvillars, situé sur un bassin aux activités diversifiées (agricoles, urbaines et industrielles), prélève dans la nappe alluviale de l'Allaine. Il présente des concentrations en nitrates stable mais relativement élevées (15 mg/l). De plus, les analyses détectent la présence fréquente de pesticides depuis 10 ans (3 molécules), même si la tendance est à la baisse. A noter, que les eaux brutes ne sont pas diluées et traitées uniquement par chloration.</p> <p>Le captage de Grandvillars est retenu comme prioritaire au titre du Grenelle. Il est nécessaire de mettre en oeuvre un programme d'actions sur son aire d'alimentation pour protéger ces eaux.</p>

Objectifs
Protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses et ponctuelles


Description du projet
<p>L'action se déroulera en plusieurs étapes successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détermination de l'aire d'alimentation de captage (AAC) - diagnostic de la vulnérabilité des AAC et inventaire des pressions polluantes - établissement et mise en oeuvre d'un programme d'actions (échancier jusqu'à 2015) - suivi et bilan de l'opération <p>Les actions à mettre en oeuvre reposent d'abord sur le volontariat et la contractualisation avec les agriculteurs.</p> <p>L'animation, le montage et le suivi des projets agricoles seront délégués à la CA90, ainsi qu'une partie du diagnostic de vulnérabilité.</p> <p>Les actions pourront être de plusieurs types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - changement de pratiques agricoles sur les zones à enjeux par la contractualisation (programmes MAETER) - acquisition de matériel de technique alternative au tout chimique tel que desherbineuse (programme PVE) - réduction de l'utilisation des phytosanitaires en zones non agricoles, - agriculture biologique, - acquisition foncière, - remise en herbe.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Mise en place d'un comité de pilotage réunissant la CCST, la CA90, les services de l'état et les partenaires financiers	Evolution de la qualité des eaux brutes

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostic des pratiques et élaboration du programme d'actions	12 500 €	12 500 €				25 000 €	SFr. 37 500
Mise en oeuvre du programme (enveloppe MAE)			27 000 €	27 000 €	27 000 €	81 000 €	SFr. 121 500
Mise en oeuvre du programme (enveloppe PVE)			17 000 €	17 000 €	17 000 €	51 000 €	SFr. 76 500
Animation pour la mise en oeuvre du programme (enveloppe)			5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	SFr. 22 500
Réduction usage non agricole des phyto	lien fiche A3-1						
Total	12 500 €	12 500 €	49 000 €	49 000 €	49 000 €	172 000 €	SFr. 258 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostic	CCST (20%)	2 500 €	2 500 €				5 000 €	SFr. 7 500
	Agence de l'eau (80%)	10 000 €	10 000 €				20 000 €	SFr. 30 000
MAE	Agence de l'eau (45%)			12 150 €	12 150 €	12 150 €	36 450 €	SFr. 54 675
	Europe (55%)			14 850 €	14 850 €	14 850 €	44 550 €	SFr. 66 825
PVE	Agence de l'eau (40%)			6 800 €	6 800 €	6 800 €	20 400 €	SFr. 30 600
	Agriculteurs (60%)			10 200 €	10 200 €	10 200 €	30 600 €	SFr. 45 900
Animation	CCST (20%)			1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €	SFr. 4 500
	Agence de l'eau (80%)			4 000 €	4 000 €	4 000 €	12 000 €	SFr. 18 000
Total		12 500 €	12 500 €	49 000 €	49 000 €	49 000 €	172 000 €	SFr. 258 000
Total TTC						172 000 €		

Remarques complémentaires
Lien avec la fiche A3-1 - réduction de l'utilisation des phytosanitaire en zone non agricole.

N° B3-2	Protection de l'aire d'alimentation du captage de St-Dizier-l'Evêque - Grenelle	Priorité
Volet	Ressource en eau	1
Thème	Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	
Communes	Saint-Dizier-l'Evêque	
Cours d'eau	Nappe karstique - Batte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2010	5 ans

Contexte
<p>Le captage du Val de St-Dizier, alimenté par les eaux d'aquifères karstiques, est vulnérable aux pollutions diffuses et ponctuelles, notamment liées aux activités agricoles. Les concentrations de nitrates sont stables mais relativement faibles. Les analyses révèlent aussi la présence récurrente de pesticides à des concentrations supérieures aux normes en eau brute. Le traitement par charbon actif limite ces quantités dans l'eau distribuée.</p> <p>Le captage de St-Dizier est retenu comme prioritaire au titre du Grenelle. Il est nécessaire de mettre en oeuvre un programme d'actions sur l'aire d'alimentation pour protéger ces eaux. Par ailleurs, une procédure de DUP est en cours pour déterminer les périmètres de protection de captage.</p>

Objectifs
Protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses et ponctuelles


Description du projet
<p>L'action se déroulera en plusieurs étapes successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détermination de l'aire d'alimentation de captage (AAC) - diagnostic de la vulnérabilité des AAC et inventaire des pressions polluantes - établissement et mise en oeuvre d'un programme d'actions (échancier jusqu'à 2015) - suivi et bilan de l'opération <p>Les actions à mettre en oeuvre reposent d'abord sur le volontariat et la contractualisation avec les agriculteurs.</p> <p>L'animation, le montage et le suivi des projets agricoles seront délégués à la CA90, ainsi qu'une partie du diagnostic de vulnérabilité.</p> <p>Les actions pourront être de plusieurs types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - changement de pratiques agricoles sur les zones à enjeux par la contractualisation (programmes MAETER) - acquisition de matériel de technique alternative au tout chimique tel que desherbineuse (programme PVE) - réduction de l'utilisation des phytosanitaires en zones non agricoles, - agriculture biologique, - acquisition foncière, - remise en herbe.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Mise en place d'un comité de pilotage réunissant la CCST, la CA90, les services de l'état et les partenaires financiers	Evolution de la qualité des eaux brutes

Coût estimatif							
Actions	Echancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostic des pratiques et élaboration du programme d'actions	15 000 €	15 000 €				30 000 €	SFr. 45 000
Mise en oeuvre du programme (enveloppe MAE)			27 000 €	27 000 €	27 000 €	81 000 €	SFr. 121 500
Mise en oeuvre du programme (enveloppe PVE)			15 000 €	40 000 €	40 000 €	95 000 €	SFr. 142 500
Animation pour la mise en oeuvre du programme (enveloppe)			10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	SFr. 45 000
Réduction usage non agricole des phyto	lien fiche A3-1						
Total	15 000 €	15 000 €	52 000 €	77 000 €	77 000 €	236 000 €	SFr. 354 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostic	CCST (20%)	3 000 €	3 000 €				6 000 €	SFr. 9 000
	Agence de l'eau (80%)	12 000 €	12 000 €				24 000 €	SFr. 36 000
MAE	Agence de l'eau (45%)			12 150 €	12 150 €	12 150 €	36 450 €	SFr. 54 675
	Europe (55%)			14 850 €	14 850 €	14 850 €	44 550 €	SFr. 66 825
PVE	Agence de l'eau (40%)			6 000 €	16 000 €	16 000 €	38 000 €	SFr. 57 000
	Agriculteurs (60%)			9 000 €	24 000 €	24 000 €	57 000 €	SFr. 85 500
Animation	CCST (20%)			2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €	SFr. 9 000
	Agence de l'eau (80%)			8 000 €	8 000 €	8 000 €	24 000 €	SFr. 36 000
Total		15 000 €	15 000 €	52 000 €	77 000 €	77 000 €	236 000 €	SFr. 354 000
						Total TTC	276 376 €	

Remarques complémentaires
Lien avec la fiche A3-1 - réduction de l'utilisation des phytosanitaire en zone non agricole.

N° B3-3	Protection de l'aire d'alimentation du captage de Morvillars - Grenelle	Priorité
Volet	Ressource en eau	1
Thème	Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	
Communes	Morvillars	
Cours d'eau	Nappe alluviale de l'Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Communauté d'Agglomération Belfortaine - CAB	2010	5 ans

Contexte
Le captage de Morvillars est situé en aval de la vallée de l'Allaine. Les eaux collectées sont donc directement impactées par les pollutions diffuses du bassin versant. Dans ce cadre, ce forage a été classé comme sensible et un plan d'actions doit être mis en place pour le protéger (article 21 de la loi LEMA du 30 décembre 2006 et son décret d'application du 14 mai 2007).

Objectifs
Protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses et ponctuelles


Description du projet
<p>L'action se déroulera en plusieurs étapes successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détermination de l'aire d'alimentation de captage (AAC) - diagnostic de la vulnérabilité des AAC et inventaire des pressions polluantes - établissement et mise en oeuvre d'un programme d'actions (échancier jusqu'à 2015) - suivi et bilan de l'opération <p>Les actions à mettre en oeuvre reposent d'abord sur le volontariat et la contractualisation avec les agriculteurs.</p> <p>Les actions pourront être de plusieurs types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - changement de pratiques agricoles sur les zones à enjeux par la contractualisation (programmes MAETER), - acquisition de matériel de technique alternative au tout chimique, - réduction de l'utilisation des phytosanitaires en zones non agricoles, - enherbement des fossés pour limiter le lessivage direct vers les cours d'eau, - maintien d'une végétation de berge, - remise en herbe.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Mise en place d'un comité de pilotage réunissant notamment les services de l'état et les partenaires financiers	Evolution de la qualité des eaux brutes

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostic des pratiques et élaboration du programme d'actions	15 000 €					15 000 €	SFr. 22 500
Programme d'actions		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	100 000 €	SFr. 150 000
Animation pour la mise en œuvre du programme		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	20 000 €	SFr. 30 000
Total	15 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	135 000 €	SFr. 202 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Diagnostic	CAB (20%)	3 000 €					3 000 €	SFr. 4 500
	Agence de l'eau (80%)	12 000 €					12 000 €	SFr. 18 000
Programme d'actions (MAE)	Agence de l'eau (45%)		6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €	27 000 €	SFr. 40 500
	Europe (55%)		8 250 €	8 250 €	8 250 €	8 250 €	33 000 €	SFr. 49 500
Programme d'actions (PVE)	Agence de l'eau (40%)		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	SFr. 24 000
	Agriculteurs (60%)		6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €	SFr. 36 000
Animation	CAB (20%)		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 000 €	SFr. 6 000
	Agence de l'eau (80%)		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	16 000 €	SFr. 24 000
Total		15 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	135 000 €	SFr. 202 500
Total TTC							157 540 €	

Remarques complémentaires

N° B3-4	Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP	Priorité
Volet	Ressource en eau	1
Thème	Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'AEP	
Communes		
Cours d'eau	Nappe du Sundgau et nappe alluviale de l'Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2010	5 ans

Contexte
<p>En raison de la diversité des activités sur le bassin, les eaux destinées à l'alimentation en eau potable sont susceptibles d'être contaminées par des toxiques. La nappe de l'Allaine (captages de Delle et Grandvillars), en relation étroite avec le cours d'eau, présente un risque élevé de contamination par des composés toxiques : phytosanitaires, hydrocarbures, solvants... La nappe du Sundgau (captages de Faverois), fortement sollicitée pour l'alimentation en eau, est protégée par une couche de loess imperméable sur les plateaux, mais affleure dans les vallées. Elle n'est donc pas à l'abri de pollutions diffuses. En raison des activités actuelles et des pollutions historiques (décharge, pollution des sols...), la CCST souhaite compléter la surveillance réglementaire par un suivi de la qualité des eaux vis-à-vis des micropolluants.</p>

Objectifs
Suivre la qualité des nappes vis-à-vis de pollutions toxiques.


Description du projet
<p>La réalisation d'un réseau de surveillance au niveau des captages AEP de Faverois, Delle et Grandvillars, vis-à-vis des toxiques, s'élabore en fonction de 5 phases distinctes :</p> <p>Phase 1 – Inventaire des points d'accès aux nappes et réalisation d'une étude simplifiée relation nappe/rivière</p> <p>Phase 2 - Définition de l'emplacement des points de surveillance avec mise en place éventuel de piézomètres</p> <p>Phase 3 – Définition des paramètres pertinents à rechercher (exploitation de données qualité AEP, des résultats du réseau DCE et des enquêtes sur les pollutions historiques).</p> <p>Phase 4 - Réalisation d'une première campagne d'analyses.</p> <p>Phase 5 – Définition des modalités de fonctionnement du réseau de surveillance : fréquences, types d'analyses, interprétation... et lancement de la surveillance (2012-2014).</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Mise en place d'un comité de pilotage réunissant la CCST, les services de l'état et les partenaires financiers.	Evolution de la qualité des eaux brutes

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Inventaire + étude simplifiée + définition points de surveillance et des paramètres à suivre + mise en place de piézomètre	50 000 €	50 000 €				100 000 €	SFr. 150 000
1ère campagne d'analyse initiale		25 000 €				25 000 €	SFr. 37 500
Lancement de l'autosurveillance			25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €	SFr. 112 500
Total	50 000 €	75 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	200 000 €	SFr. 300 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Surveillance des ressources AEP	Agence de l'eau (50%)	25 000 €	37 500 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €	100 000 €	SFr. 150 000
	Conseil régional (30%)	15 000 €	22 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	60 000 €	SFr. 90 000
	CCST (20%)	10 000 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	40 000 €	SFr. 60 000
Total		50 000 €	75 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	200 000 €	SFr. 300 000
Total TTC							239 200 €	

Remarques complémentaires
Pour la Région Franche-Comté, le principe et les modalités de son intervention, au-delà de 2011, ne sont pas encore connues. Elles seront arrêtées au vu de l'évaluation de son Agenda 21.

N° B3-5	Définition et légalisation des zones de protection des eaux souterraines	Priorité
Volet	Ressource en eau	1
Thème	Sécuriser les ressources destinées à l'alimentation en eau potable	
Communes	Communes du bassin de l'Allaine	
Cours d'eau	Bassin suisse de l'Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
ENV - Communes	2010	5 ans

Contexte
<p>La législation fédérale sur la protection des eaux impose aux cantons la mise en place de zones fixant des restrictions à l'utilisation du sol autour des captages d'eaux souterraines (sources ou puits) d'intérêt public. Ces zones S1 à S3 sont déterminées par des études hydrogéologiques, en fonction de la vulnérabilité des terrains à la pollution. Parmi les restrictions fixées, les plus notables sont, dans toutes les zones, des limitations ou interdictions d'utilisation concernant les phytosanitaires, et, en zone de protection rapprochée S2 (connexion rapide avec le captage), l'interdiction d'établir de nouvelles constructions et d'épandre du lisier. Les aquifères concernés (milieu poreux et/ou karstique) étant fréquemment en connexion relativement directe avec des eaux de surface, ces mesures ont des effets très positifs sur la pollution, en particulier diffuse, des cours d'eau.</p> <p>Dans le bassin suisse de l'Allaine, l'essentiel de ces zones de protection sont légalisées. Cependant, pour certain petits captages, elles ne sont pas encore définies, à l'exemple de celui du hameau de Mormont à Courchavon, ou du captage de Cornol. La petite minorité de zones encore en préparation a déjà un effet restrictif au niveau de l'aménagement du territoire pour les communes concernées.</p> <p>Parallèlement, certaines zones de protection nécessitent une remise à jour.</p>

Objectifs
Protéger la ressource en eau contre les pollutions diffuses et ponctuelles


Description du projet
Poursuite de la définition des zones de protection par la réalisation d'études hydrogéologiques mandatées par les communes, révision de zones, et légalisation par le Canton de celles-ci.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Evolution de la qualité des eaux brutes

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes hydrogéologiques	16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €	16 667 €	83 333 €	SFr. 125 000
Légalisation des zones de protection	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	SFr. 15 000
Total	18 667 €	18 667 €	18 667 €	18 667 €	18 667 €	93 333 €	SFr. 140 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes hydrogéologiques	Communes (60 à 85%)	13 333 €	13 333 €	13 333 €	13 333 €	13 333 €	66 667 €	SFr. 100 000
	ENV (15 à 40%)	3 333 €	3 333 €	3 333 €	3 333 €	3 333 €	16 667 €	SFr. 25 000
Légalisation des zones de protection	ENV (100 %)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	SFr. 15 000
Total		18 667 €	18 667 €	18 667 €	18 667 €	18 667 €	93 333 €	SFr. 140 000
Total TTC								SFr. 150 640

Remarques complémentaires

N° B3-6	Etude sur la réduction des impacts des assèchements de bassin en cas de sécheresse	Priorité
Volet	Ressource en eau	1
Thème	Gestion quantitative des eaux	
Communes	Communes situées dans les zones apicales des cours d'eau suisses	
Cours d'eau	Allaine et ses affluents suisses	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Office de l'environnement (ENV), Canton du Jura	2010	2 ans

Contexte
<p>Le régime des eaux présente un déficit local en tête de bassin, du fait de prélèvements d'eau (eau potable ou industrielle) trop importants en période de sécheresse.</p> <p>En période d'étiage, certains distributeurs d'eau publique (communes ou syndicats des eaux) continuent à utiliser des sources en tête de bassin alimentant les réseaux par gravité, pour économiser des frais de pompage.</p> <p>Des prélèvements trop importants des eaux dans ces zones provoquent des assèchements partiels, voir totaux, ou des augmentations de température de l'eau dans la partie apicale de certains affluents de l'Allaine, avec des conséquences néfastes pour la faune aquatique qui y vit.</p>

Objectifs
Améliorer la gestion des prélèvements d'eaux d'usage en période d'étiage.

Description du projet
<p>Dans le cadre du Plan sectoriel des eaux (PsEaux), volet eau potable, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'établir des directives précisant les modalités de gestion à prendre par les distributeurs d'eau en cas de sécheresse, - établir une analyse détaillée de l'état des ressources et des réseaux existants accompagnée d'un plan d'action permettant de définir les mesures à engager en période critique.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	<p>Réalisation des directives et mise en œuvre du programme de gestion</p> <p>Fréquence et importance des étiages</p>


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Directives + étude de planification	3 333 €	3 333 €				6 667 €	SFr. 10 000
Total	3 333 €	3 333 €	0 €	0 €	0 €	6 667 €	SFr. 10 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Directives + étude de planification	Canton du Jura (100%)	3 333 €	3 333 €				6 667 €	SFr. 10 000
Total		3 333 €	3 333 €	0 €	0 €	0 €	6 667 €	SFr. 10 000
Total TTC								SFr. 10 760

Remarques complémentaires

Volet C
Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

SOUS-VOLET C1
DEVELOPPEMENT DES LOISIRS LIE A L'EAU ET
PETIT PATRIMOINE

N° C1-1	Parcours de découverte "pêche au trésor"	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	3
Thème	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine	
Communes	Communauté de Communes Sud Territoire	
Cours d'eau	Cours d'eau du bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2010	5 ans

Contexte
<p>L'objectif est de faire découvrir ou redécouvrir la rivière à la population en utilisant des supports ludiques et familiaux. Les parcours "pêche au trésor" sont basés sur le concept du jeu de piste. C'est donc une randonnée ludique permettant de faire découvrir les trésors des rivières, en decodant des énigmes.</p> <p>Ces parcours seront dédiés à la promotion de l'environnement aquatique et sont une invitation à partir en famille ou entre amis, à la recherche des trésors du bassin de l'Allaine, qu'ils soient naturels, architecturaux ou paysager.</p>

Objectifs
Mise en valeur du patrimoine lié à l'eau et sensibilisation de la population.


Description du projet
<p>Le chargé de mission français sera chargé de l'élaboration des pêches au trésor, en concertation avec la cellule tourisme de la CCST. L'objectif est de créer 5 parcours sur le bassin français. Un nouveau parcours tous les printemps.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	nombre de chasses au trésor et de participants


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
animation	réalisation par le chargé de mission						
plaquette, matériel extérieur	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	SFr. 37 500
Total	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	SFr. 37 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
plaquette, matériel extérieur	Agence de l'eau (50%)	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	12 500 €	SFr. 18 750
	Région Franche-Comté (30%)	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €	SFr. 11 250
	CCST (20%)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €	SFr. 7 500
Total		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	SFr. 37 500
Total TTC							29 900 €	

Remarques complémentaires

N° C1-2	Mise en valeur du vannage de Réchésy sur la Vendeline	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	2
Thème	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine 	
Communes	Réchésy	
Cours d'eau	Vendeline	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2012	1 an

Contexte	
<p>Ce vannage, constitué de 4 vanes, permettait d'alimenter un canal de dérivation (environ 2 300 m) apportant de l'eau au Moulin de Courtelevant. Actuellement, le Moulin, qui jadis utilisait les eaux de deux canaux, ne fonction plus qu'avec un seul (prise d'eau en amont de courtelevant, d'une longueur plus faible, 800m). Ce vannage et ce canal sont déjà représenté sur le cadastre Napoléonien de 1823.</p>	

Objectifs
Mise en valeur du vannage de Réchésy


Description du projet
Ce projet sera coordonné avec les travaux de franchissement mené sur cet ouvrage par le Conseil Général (fiche B1-5). Le vannage, en fonction de l'obstacle qu'il pourrait représenter pour la libre circulation piscicole, pour le transport sédimentaire ou pour le bon écoulement des eaux pourra éventuellement être déplacé en dehors du cours d'eau à des fins pédagogiques.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en valeur du vannage


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en valeur du vannage			20 000 €			20 000 €	SFr. 30 000
Total	0 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €	SFr. 30 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en valeur du vannage	Commune (70%)			14 000 €			14 000 €	SFr. 21 000
	Agence de l'eau RM et C (30%)			6 000 €			6 000 €	SFr. 9 000
Total		0 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €	SFr. 30 000
Total TTC							23 920 €	

Remarques complémentaires
Des aides parlementaires seront sollicités.

N° C1-3	Restauration du lavoir de Delle au bord de la Batte	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	2
Thème	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Batte	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2010	1 an

Contexte	
<p>Ce petit lavoir, datant de 1852, fait parti du petit patrimoine historique qui a bien souvent été démolit, car sans utilité depuis l'apparition du modernisme. Il en existait trois à Delle et celui-ci est le seul encore existant. Il a subi un petit entretien dans le courant des années 1960 mais celui-ci a été réalisé sans vraiment tenir compte d'une certaine valeur esthétique qui accompagnait toujours les constructions de ce genre au 19ème siècle. D'une architecture simple, composée d'une charpente en bois, avec une couverture en fer blanc comme cela se faisait très souvent sur ce genre d'ouvrage en raison de la production de fer-blanc dans la région. Cette fabrication était à cette époque difficile et la Franche Comté, ainsi que l'Allemagne, étaient les principaux producteurs. Les couvertures étaient ensuite façonnées avec des décors par des artisans appelés ferblantiers.</p>	

Objectifs
Restauration et mise en valeur du lavoir de Delle.


Description du projet
Il conviendra donc de retrouver dans la réhabilitation qui sera réalisée, l'essentiel de ce qui a fait l'originalité du lavoir en soulignant une certaine valeur esthétique. Pour qu'il soit aujourd'hui utile autrement, un banc sera ajouté et un accès avec un accompagnement végétal soulignera le dallage en pierre restauré.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Restauration du lavoir


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Restauration du lavoir	12 000 €					12 000 €	SFr. 18 000
Total	12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	SFr. 18 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Restauration du lavoir	Commune (70%)	8 400 €					8 400 €	SFr. 12 600
	Agence de l'eau RM et C (30%)	3 600 €					3 600 €	SFr. 5 400
Total		12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	SFr. 18 000
Total TTC							14 352 €	

Remarques complémentaires

N° C1-4	Réfection du pont Saint-Nicolas	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	3
Thème	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine 	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2011	1 an

Contexte	
<p>Ce pont en pierre est le plus ancien de la ville. On retrouve sa trace sur des cartes anciennes datant de 1800. Il comporte des garde-corps en fer réalisés avec des éléments en serrurerie, assemblages à goujon et fixations par des rivets. Cet ensemble, devant dater du début du 20ème siècle, nécessite aujourd'hui une réfection afin de protéger l'ensemble contre les effets de la rouille, et retrouver, par une remise en peinture, une finition le mettant en valeur. Ce pont, se situant sur le tronçon qui sera restauré morphologiquement par le CG90, l'intérêt de sa restauration est accru.</p>	

Objectifs
Restauration et mise en valeur du pont Saint-Nicolas à Delle.


Description du projet
En plus des opérations de conservation, il serait souhaitable de relever la main-courante en conservant le même type de fixation ainsi que le principe d'ornement. Les armoiries de la ville de Delle pourront être ajoutées. Il convient également d'ajouter au projet la réfection partielle des trottoirs du pont en conservant un revêtement en pierre naturelle, sans envisager un remplacement total. De plus, des boutisses sont à consolider. Le banc de pierre existant, à proximité, devra être pris en compte dans l'établissement du projet de réhabilitation.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	restauration du pont


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Restauration du pont		25 000 €				25 000 €	SFr. 37 500
Total	0 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €	SFr. 37 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Restauration du pont	Commune (70%)		17 500 €				17 500 €	SFr. 26 250
	Agence de l'eau RM et C (30%)		7 500 €				7 500 €	SFr. 11 250
Total		0 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €	SFr. 37 500
Total TTC							29 900 €	

Remarques complémentaires

N° C1-5	Mise en valeur du puits de l'Hotel de Ville de Delle	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	3
Thème	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine 	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2012	1 an

Contexte	
<p>Il existait au 18ème siècle dans la propriété, devenue aujourd'hui celle entourant l'Hôtel de Ville, une série de bâtiments, aujourd'hui disparus, qui servaient à la vie courante des habitants de cette grande demeure : production de légumes, de viande, etc... Ce qui nécessitait de l'eau. Cette eau était approvisionnée à partir d'un puits, dont il ne reste aujourd'hui que la partie située dans le sol. Compte-tenu du prestige de cette maison, qui appartenait au 18ème siècle au Président du Conseil Souverain d'Alsace, on peut imaginer que sa conception devait être assez remarquable.</p>	

Objectifs
Restauration et mise en valeur du puits de Delle.


Description du projet
Malheureusement, aucun dessin permettant une reconstruction proche de celle d'origine n'est disponible. Toutefois, il existe encore dans des propriétés comparables, et dans notre région, ce genre d'équipement. C'est donc la base qui servira à établir le projet, qui accompagnera l'esthétique architecturale de l'Hôtel de Ville situé à côté. Il conviendra de rechercher une forme de margelle en pierre, surmontée très certainement d'une couverture, dont il conviendra d'ajuster la forme et les matériaux pour que l'ensemble détermine une structure en harmonie avec son environnement.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en valeur du puits


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en valeur du puits			16 000 €			16 000 €	SFr. 24 000
Total	0 €	0 €	16 000 €	0 €	0 €	16 000 €	SFr. 24 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en valeur du puits	Commune (70%)			11 200 €			11 200 €	SFr. 16 800
	Agence de l'eau RM et C (30%)			4 800 €			4 800 €	SFr. 7 200
Total		0 €	0 €	16 000 €	0 €	0 €	16 000 €	SFr. 24 000
Total TTC							19 136 €	

Remarques complémentaires

N° C1-6	Restauration de la fontaine rue Scherrer à Delle	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	3
Thème	Développement des loisirs liés à l'eau et petit patrimoine 	
Communes	Delle	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Commune	2013	1 an

Contexte	
<p>Cette fontaine, réalisée dans la première moitié du 19ème siècle, a été partiellement réhabilitée et il convient de poursuivre cette opération pour assurer une lisibilité de l'ensemble et un bon fonctionnement.</p>	

Objectifs
Restauration et mise en valeur de la fontaine de Delle.

Description du projet
La colonne centrale comportait à son sommet un élément de décor qui a disparu dans le temps. Cela a pour conséquence de diminuer la valeur de l'aspect général, car la hauteur du fût central n'est plus en proportion par rapport au bassin qui l'entoure. Il faudrait au minimum y ajouter une forme au dessus du chapiteau ou un élément décoratif rappelant la vie liée à l'eau par exemple. Une recherche dans les archives de la commune devra être conduite pour essayer de retrouver le 1er aspect de cette fontaine afin de guider cette réhabilitation.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en valeur de la fontaine


Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en valeur de la fontaine				8 000 €		8 000 €	SFr. 12 000
Total	0 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	SFr. 12 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Mise en valeur de la fontaine	Commune (70%)				5 600 €		5 600 €	SFr. 8 400
	Agence de l'eau RM et C (30%)				2 400 €		2 400 €	SFr. 3 600
Total		0 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €	SFr. 12 000
Total TTC						9 568 €		

Remarques complémentaires

Volet C
Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

SOUS-VOLET C2
COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

N° C2-1	Journée "Ami de l'Allaine" franco-suisse	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton du Jura (ENV)	2010	5 ans

Contexte
<p>La réussite d'un contrat de rivière est fortement dépendante de son acceptation par la population locale. La communication auprès du grand public pour faire comprendre l'intérêt de la démarche est importante. Elle doit également permettre de réconcilier la population locale avec la rivière et son fonctionnement naturel.</p> <p>Afin de sensibiliser la population locale à l'importance des rivières et à leur protection, une journée «Ami de l'Allaine » à l'automne sera réalisé chaque année du contrat. La thématique déchet sera bien entendu abordé en organisant le ramassage de déchets longeant les berges. Mais ces journées seront également l'occasion de sensibiliser à la préservation de la ripisylve et à la lutte contre les espèces indésirables (type Renouée ou Impatience). Toute personne intéressée pourra participer. Elle s'effectuera principalement avec les écoles et les sociétés de pêches locales. L'objectif est de sensibiliser environ 400 enfants par an et une centaine d'accompagnateurs.</p> <p>Ce type d'opération a déjà été réalisé en 2006, 2007 et 2008.</p>

Objectifs
Sensibilisation des scolaires et de la population locale à la protection des eaux et des rivières.


Description du projet
<p>Une telle opération nécessite un fort encadrement et des connaissances de terrain. Ainsi, les opérations s'appuieront sur les AAPPMA locales, afin de trouver les lieux d'intérêts, d'encadrer localement les participants, de définir le matériel utile...</p> <p>Comme lors des premières journées, un partenariat sera recherché avec les communes et les syndicats de gestion des ordures ménagères (SIVOM Sud Territoire) pour le prêt de matériel (bennes, camions...) et la collecte des déchets en fin de journée.</p> <p>Il sera fournir aux écoles participantes des gants, un tee-shirt au logo du contrat Allaine et des informations sur la végétation bordant les cours d'eau. Les enfants seront formés à la reconnaissance des principales espèces autochtones et aux envahissantes.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre d'enfants sensibilisé

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
tee-shirt et matériel ramassage	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	SFr. 37 500
frais de réception	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 500 €	SFr. 3 750
Total	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	27 500 €	SFr. 41 250

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Journée "Ami de l'Allaine" - côté France	Agence de l'eau (50%)	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	8 750 €	SFr. 13 125
	Région Franche-Comté (30%)	1 050 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	5 250 €	SFr. 7 875
	CCST (20%)	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	3 500 €	SFr. 5 250
Journée "Ami de l'Allaine" - côté Suisse	Canton du Jura (100%)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	SFr. 15 000
Total		5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	27 500 €	SFr. 41 250
Total TTC							31 690 €	SFr. 47 535

Remarques complémentaires

N° C2-2	Pôle de communication	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton du Jura (ENV)	2010	5 ans

Contexte
La communication est un facteur clés pour la réussite de nombreuses actions prévues dans le contrat de rivière. En plus de la sensibilisation "quotidienne" qui sera réalisée par les chargés de mission, et lors des journées "Ami de l'Allaine" et des campagnes éducatives, il est nécessaire de mettre en place un pôle de communication.

Objectifs
Sensibilisation des la population locale, des collectivités, des professionnels...


Description du projet
Le pôle de communication sera structuré autour de plusieurs axes : - diffusion semestrielle d'un bulletin de l'Allaine auprès des collectivités, des associations, des écoles... - mise à jour régulière du site Internet du bassin de l'Allaine (actualités du bassin, bulletin Allaine...) - réalisation et diffusion de plaquettes thématiques - relation avec la presse, diffusion d'articles de presse...

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Animation, diffusion bulletin...	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €	SFr. 30 000
Total	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €	SFr. 30 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Pôle de communication - partie française	Agence de l'eau (50%)	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	7 500 €	SFr. 11 250
	Région Franche-Comté (30%)	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	4 500 €	SFr. 6 750
	CCST (20%)	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	3 000 €	SFr. 4 500
Pôle de communication - partie suisse	Canton du Jura (100%)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €	SFr. 7 500
Total		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €	SFr. 30 000
Total TTC							23 320 €	SFr. 34 980

Remarques complémentaires

N° C2-3	Campagnes éducatives franco-suisse	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Conseil Général 90	2010	5 ans

Contexte
<p>La réussite d'un contrat de rivière est fortement dépendante de son acceptation par la population locale, d'où l'importance d'inscrire dans une perspective durable toute communication visant à faire comprendre l'intérêt de la démarche et le sentiment d'appropriation par la population. Elle doit permettre ainsi de réconcilier la population locale avec la rivière et son fonctionnement naturel.</p> <p>L'action éducative en direction des enfants scolarisés sur le territoire du bassin de l'Allaine, se situe dans ce cadre. L'objectif étant de donner aux enseignants des moyens accrus pour initier les enfants à la compréhension de leur environnement proche à travers notamment, l'étude de la rivière et la mise en place d'échanges franco-suisse autour d'un patrimoine naturel commun.</p> <p>Une première campagne éducative a été réalisée durant l'année scolaire 2007-2008, avec deux classes françaises (Grandvillars et Morvillars) et deux classes suisses de Porrentruy.</p> <p>L'objectif est d'offrir un accompagnement pédagogique aux élèves des écoles primaires et du collège pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les principes du contrat de rivière (notion de concertation et gestion), - comprendre le fonctionnement de leur rivière, connaître son environnement naturel et humain, - sensibiliser les élèves aux enjeux de la rivière locale, à sa richesse et à sa réhabilitation, - sensibiliser les élèves à l'aspect transfrontalier du bassin de l'Allaine et à la démarche de contrat de rivière.

Objectifs
<p>Sensibilisation des scolaires, éco-citoyenneté.</p> <p>Responsabilisation et implication des habitants par le biais de la cellule familiale</p> <p>Communication autour de la démarche du contrat de rivière.</p> <p>Indicateurs : nombre d'enfants touchés. Compte rendu presse.</p> <p>Cette action doit toucher les enfants de la tranche d'âge 9-14 ans ce qui représente environ 70 classes dans la région transfrontalière concernée. L'objectif est de sensibiliser environ 50 classes sur les 5 ans.</p>


Description du projet
<p>La campagne éducative comprend :</p> <p>Formation des enseignants et coordination pédagogique de l'opération</p> <p>Conception et mise à disposition d'outils pédagogiques</p> <p>Séances d'animation dans les classes françaises et suisses</p> <p>Organisation de sorties en milieu naturel</p> <p>Encadrement de visite de sites (STEP...)</p> <p>Journée de rencontres entre les classes suisses et françaises (restitution).</p> <p>Cette campagne éducative franco-suisse sera mise en œuvre par la Maison Départementale de l'Environnement, en tant que service public départemental d'éducation à l'environnement, qui agira en lien avec les services de l'Inspection académique et le Service éducation du Canton du Jura.</p> <p>Les écoles travailleront par binôme franco-suisse (une classe suisse et une classe française en échange durant l'année scolaire et restitution finale des travaux des élèves en juin).</p> <p>Les chargés de mission franco-suisse du contrat de rivière se tiendront à disposition des enseignants et de la Maison Départementale de l'Environnement pour diffuser les données techniques et de terrain, rechercher des sites de visite et des intervenants extérieurs...</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
Pas d'allocation budgétaire ENV possible pour 2010. Ensuite ENV s'engage à faire les démarches nécessaires auprès du Service de l'enseignement RCJU pour financement dès 2011	Nombre d'enfants sensibilisé

Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
intervention pédagogique	3 150 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	28 350 €	SFr. 42 525
frais déplacement	2 950 €	5 900 €	5 900 €	5 900 €	5 900 €	26 550 €	SFr. 39 825
frais de réception	450 €	900 €	900 €	900 €	900 €	4 050 €	SFr. 6 075
matériel pédagogique	1 250 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	11 250 €	SFr. 16 875
Total	7 800 €	15 600 €	15 600 €	15 600 €	15 600 €	70 200 €	SFr. 105 300

Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Campagnes éducatives	Agence de l'eau (25%)	3 900 €	3 900 €	3 900 €	3 900 €	3 900 €	19 500 €	SFr. 29 250
	Région Franche-Comté (15%)	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	2 340 €	11 700 €	SFr. 17 550
	CG90 (10%)	1 560 €	1 560 €	1 560 €	1 560 €	1 560 €	7 800 €	SFr. 11 700
	Canton du Jura (50%)	0 €	7 800 €	7 800 €	7 800 €	7 800 €	31 200 €	SFr. 46 800
Total		7 800 €	15 600 €	15 600 €	15 600 €	15 600 €	70 200 €	SFr. 105 300
Total TTC							83 959 €	SFr. 125 939

Remarques complémentaires

N° C2-4	Guide de bonne gestion des étangs	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Commune du bassin français	
Cours d'eau	Etangs du bassin français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Conseil Général 90 + CCST	2010	1 an

Contexte
<p>De nombreux étangs sont présents sur le bassin français de l'Allaine, notamment sur le secteur géologique du Sundgau. Ces étangs représentent des lieux de vie pour une riche avifaune (nicheuse et migratrice), pour des amphibiens (grenouille rousse, rainette verte) et pour une flore remarquable et menacée.</p> <p>Toutefois, les modes de gestion (usages récréatifs) et la forte densité d'étangs ne sont pas sans poser de problèmes pour la qualité des eaux et la préservation de la biodiversité.</p> <p>Il est nécessaire de sensibiliser les propriétaires d'étangs aux bonnes pratiques, notamment les propriétaires non professionnels (privés et sociétés de pêche). Dans le cadre du contrat de rivière, la réalisation d'un guide est envisagée.</p>

Objectifs
Sensibilisation les propriétaires d'étangs à la bonne gestion de leur plan d'eau.


Description du projet
<p>Compte tenu de la technicité nécessaire pour la réalisation des fiches et de la compétence du Conseil Général en matière de préservation des espaces naturels sensibles, une collaboration sera activement recherchée. Pour certaines fiches, il est envisagé de collaborer avec d'autres partenaires tels que la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et la section aquacole du lycée agricole de Valdoie.</p> <p>Cette outil, réalisé en premier lieu dans le cadre du contrat de rivière, est intéressant pour l'ensemble des plans d'eau du département. Il est donc proposé d'élargir sa diffusion à l'ensemble du département, notamment sur le périmètre de Natura 2000, co-signé par la CCST et le CG90.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	nombre de propriétaires sensibilisés

Coût estimatif							
Actions	Échéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
réalisation des textes	par les différents partenaires					0 €	SFr. 0
mise en page	3 000 €					3 000 €	SFr. 4 500
impression	7 000 €					7 000 €	SFr. 10 500
Total	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	SFr. 15 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Échéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Guide étangs	Agence de l'eau (50%)	5 000 €					5 000 €	SFr. 7 500
	Région Franche-Comté (30%)	3 000 €					3 000 €	SFr. 4 500
	CG90 (20%)	2 000 €					2 000 €	SFr. 3 000
Total		10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €	SFr. 15 000
Total TTC							11 960 €	

Remarques complémentaires

N° C2-5	Création de la Maison de l'eau	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Communauté de Communes Sud Territoire	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Conseil Général 90	2010	5 ans

Contexte
<p>Actuellement, il n'existe, sur le bassin versant de l'Allaine, aucune structure d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Le Territoire de Belfort dispose de la Maison départementale de l'environnement, située au Malsaucy, mais qui rayonne essentiellement sur le nord du département et l'agglomération belfortaine. La République et canton du Jura ne dispose pas de structure comparable.</p> <p>L'idée est donc de créer une structure d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, dont le public cible sera constitué de la population du bassin de l'Allaine, mais susceptible de rayonner sur un périmètre plus large, en particulier, au niveau français, à l'échelle du nord-est comtois, et au niveau suisse sur l'ensemble du territoire de la République et canton du Jura. Le public cible se décompose donc en un premier noyau d'une centaine de milliers d'habitants, et d'un second noyau regroupant environ 350 000 habitants.</p> <p>La thématique retenue est celle de l'eau, d'une part en raison des enjeux particuliers existant sur ce secteur, mais aussi pour établir une complémentarité avec les autres structures existantes (maison de l'environnement du Malsaucy centrée sur la biodiversité, Maison des Vergers en cours de montage par la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, CPIE à vocation généraliste d'Altenach). L'enjeu est clairement de contribuer à la constitution, à l'échelle du nord-est comtois, d'un réseau de structures d'éducation à l'environnement, complémentaires tant par leur localisation que par leurs thématiques centrales, et non en situation de concurrence.</p>

Objectifs
<p>Création d'un outil de sensibilisation de la population locale avec pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil du grand public à travers un programme d'expositions et d'animations ; - l'accueil de classes et la participation à des projets éducatifs ; - le partenariat avec les associations locales ; - le partenariat avec les milieux scientifiques et universitaires.


Description du projet
<p>La Maison de l'eau aura pour objectif une prise de conscience par le public des enjeux de l'eau, et par ce biais de faciliter la mise en œuvre des politiques nécessaires à l'atteinte des objectifs assignés par la directive-cadre. A ce titre, elle aura pour mission d'apporter les informations nécessaires sur le cycle de l'eau et ses usages, en s'appuyant sur des exemples de terrain. Elle combinera une mise en valeur de son site d'implantation et une action fondée sur des expositions et animations permettant l'accueil d'un large public. L'enjeu des études à conduire sera de définir un concept associant, mieux que dans les exemples existants, ces deux facettes, afin d'en faire un site d'animation pleinement ancré dans son milieu d'implantation.</p> <p>Le site retenu combinera la présence d'une des rivières du bassin, de zones humides, d'étangs, mais aussi d'activités humaines liées à l'eau. Il devra mettre en lumière l'impact des différents usages de l'eau (consommation humaine et industrielle, agriculture, production d'énergie, usages industriels) ; devra également permettre de montrer les enjeux des politiques de l'eau, dans les domaines notamment de l'agriculture, des pollutions diffuses, de la morphologie des cours d'eau.</p> <p>Le site retenu sera la tête d'un réseau permettant de mettre en valeur à la fois le patrimoine industriel et artisanal d'un bassin versant très tôt marqué par une industrie s'appuyant sur l'énergie hydraulique, et un patrimoine naturel fondé sur de nombreuses zones humides.</p> <p>La crédibilité du site dépendra bien évidemment de la qualité des équipes qui en auront la gestion, mais aussi des liens à développer avec les milieux scientifiques et universitaires. En, faire un point d'appui pour des programmes de recherche tant sur les habitats et les espèces du bassin de l'Allaine que sur les politiques publiques visant à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau sera donc un enjeu important à intégrer dans le programme.</p> <p>Le site s'inscrira également dans une logique plus globale de développement durable, en favorisant son accès par les modes de transports alternatifs.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes	125 000 €	125 000 €				250 000 €	SFr. 375 000
Travaux			1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	3 000 000 €	SFr. 4 500 000
Total	125 000 €	125 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	3 250 000 €	SFr. 4 875 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes	Conseil Général T. de Belfort (80 %)	100 000 €	100 000 €				200 000 €	SFr. 300 000
	Région Franche-Comté (15 %)	18 750 €	18 750 €				37 500 €	SFr. 56 250
	CCST (5%)	6 250 €	6 250 €				12 500 €	SFr. 18 750
Travaux	Partenaires financiers et taux d'aides à définir durant les études					3 000 000 €	SFr. 4 500 000	
Total		125 000 €	125 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	3 250 000 €	SFr. 4 875 000
Total TTC							3 887 000 €	

Remarques complémentaires

N° C2-6	Réseau des étangs - études	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Communication, information et sensibilisation	
Communes	Communauté de Communes Sud Territoire	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2010	2 ans

Contexte
<p>De nombreux étangs sont présents sur le bassin français de l'Allaine, notamment sur le secteur géologique du Sundgau. Ces étangs représentent des lieux de vie pour une riche avifaune (cigogne noire, balbuzard pêcheur), pour des amphibiens (grenouille rousse, rainette verte) et pour une flore très diversifiée.</p> <p>Cet intérêt biologique pourrait s'inscrire dans une démarche de mise en place volontaire d'une réserve naturelle régionale, espaces naturels sensibles dont la préservation nécessite la mise en oeuvre d'une protection adaptée. Un partenariat avec la Région Franche-Comté pourrait alors être développé afin de concilier protection du milieu naturel et ouverture du milieu au public (promenade, sentier thématique...).</p> <p>Le classement d'un site en réserve naturelle est motivé par la présence de milieux naturels et d'espèces rares ou menacées, c'est-à-dire de tout élément justifiant d'un intérêt patrimonial et scientifique élevé. Les réserves naturelles régionales sont créées à l'initiative de demandeurs (propriétaires...).</p> <p>Un plan de gestion peut alors être élaboré.</p> <p>Une perspective de développement du potentiel touristique de ces étangs est également envisagée.</p> <p>Parallèlement, les étangs présentent un potentiel fort en matière de loisirs de proximité qui mérite d'être développé, notamment en direction de la pêche, de la baignade et de la promenade. Actuellement, la population locale (15 000 habitants) ne bénéficie pas de lieux spécifiques à ce type de loisirs en pleine nature : la création d'un réseau d'étangs avec la réappropriation de plusieurs étangs pour le grand public, avec une vocation spécifique pour chacun d'eux.</p> <p>Un étang orienté réserve naturelle mais ouvert à la pêche amateur sur certaines rives, un deuxième à la détente familiale (type location de barque, guinguette, site de pique-nique, le troisième serait ouvert aux activités de la baignade surveillée.</p> <p>Le développement de ce réseau, particulièrement touristique, pourrait également s'intégrer dans le plan de revitalisation du Sud Territoire de Belfort touché fortement par la crise financière et les difficultés rencontrées par le secteur de la construction automobile (filière économique majeure dans la région).</p>

Objectifs
<p>Création d'un réseau d'étangs sur le secteur du Sundgau avec la réappropriation de plusieurs étangs pour le grand public, et une vocation spécifique pour chacun d'eux.</p> <p>Aide à l'ouverture d'étangs privés au tourisme.</p>

Description du projet
<p>Il est proposé de réaliser, durant les deux premières années du Contrat de rivière, les études complémentaires nécessaires afin de définir précisément les besoins, en concertation avec l'ensemble des partenaires, des financeurs, et en liaison avec le projet de Maison de l'Eau.</p> <p>Elles permettront de définir la localisation des sites retenus, les moyens à mettre en oeuvre, ainsi qu'un calendrier de réalisation à compter de 2012. Cette étude permettrait de valider ou non la réalisation de ce projet.</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes	40 000 €	40 000 €				80 000 €	SFr. 120 000
Total	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €	SFr. 120 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etudes	CCST (55 %)	22 000 €	22 000 €				44 000 €	SFr. 66 000
	Région Franche-Comté (30 %)	12 000 €	12 000 €				24 000 €	SFr. 36 000
	Conseil général (15%)	6 000 €	6 000 €				12 000 €	SFr. 18 000
Total		40 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €	SFr. 120 000
Total TTC							95 680 €	


Remarques complémentaires

Volet C

Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

SOUS-VOLET C3

**ANIMATION ET SUIVI TECHNIQUE DES ACTIONS A
L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT**

N° C3-1	Coordination du suivi de qualité des eaux superficielles	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2010	5 ans

Contexte
Le suivi de la qualité physico-chimique des eaux superficielles du bassin (physico-chimie de base et toxiques) est primordial pour mesurer l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière. Le réseau de suivi du Conseil Général du Territoire de Belfort, de l'Agence de l'eau et du Canton du Jura est déjà dense. Il est proposé de poursuivre les analyses, de les mettre en commun et de les coordonner (lieux, périodicité et paramètres) au travers d'un groupe technique.

Objectifs
Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.


Description du projet
Mise en place d'une base de données pour l'échange des résultats entre les institutions franco-suissees (acquisitions, synthèse et mise à jour). Coordination des analyses pour la réalisation d'un suivi au terme du contrat de rivière (2013-2014) et interprétation.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en place et fonctionnement de la base

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Coordination et base de données	intégré au poste de chargé de mission					0 €	SFr. 0
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Coordination et base de données		intégré au poste de chargé de mission					0 €	SFr. 0
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0
TOTAL TTC						0 €	SFr. 0	

Remarques complémentaires
Cette action sera coordonnée par le chargé de mission du contrat de rivière, avec l'aide du CG90 et du Canton.

N° C3-2	Suivi de qualité des eaux superficielles	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maitre(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CG90 et Canton du Jura	2010	5 ans

Contexte
Le suivi de la qualité physico-chimique des eaux superficielles du bassin (physico-chimie de base et toxiques) est primordial pour mesurer l'efficacité des actions entreprises dans le cadre du contrat de rivière. Le Conseil général a développé en 2006 un réseau de suivi départemental. Parallèlement, le Canton du Jura réalise un suivi régulier des eaux du bassin depuis de nombreuses années. Il est proposé de poursuivre les analyses dans le cadre de ce réseau durant le contrat de rivière, afin notamment de compléter la base de données franco-suisse de suivi et de réaliser en fin de contrat un bilan de la qualité des eaux.

Objectifs
Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.


Description du projet
Poursuite des mesures réalisées dans le cadre des réseaux de suivi actuels :
- sur le bassin français : analyses physico-chimique de base 4 fois par an sur 13 stations. Recherche de toxiques (HAP, PCB, phytosanitaires, métaux, hydrocarbures...) sur eaux et sédiments, en 2010 et 2013, sur 11 stations.
- sur le bassin suisse : analyses physico-chimiques de base 6 fois par an à Boncourt. Recherche de toxiques (HAP, PCB, phytosanitaires, métaux, hydrocarbures...) sur eaux, sédiments et bryophytes, une fois par an à Boncourt. Investigations sur une thématique particulière chaque année (ex : molécules du traitement du bois).
Coordination des analyses franco-suisse pour la réalisation d'un suivi au terme du contrat de rivière (2013-2014).

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Réseau physico-chimie bassin français	12 000 €	12 600 €	13 200 €	14 000 €	14 600 €	66 400 €	SFr. 99 600
Réseau toxique bassin français	55 000 €			60 000 €		115 000 €	SFr. 172 500
Réseau physico-chimie et toxique bassin suisse	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	150 000 €	SFr. 225 000
Total	97 000 €	42 600 €	43 200 €	104 000 €	44 600 €	331 400 €	SFr. 497 100

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Réseau sur France	Agence de l'Eau (50%)	33 500 €	6 300 €	6 600 €	37 000 €	7 300 €	90 700 €	SFr. 136 050
	CG90 (50%)	33 500 €	6 300 €	6 600 €	37 000 €	7 300 €	90 700 €	SFr. 136 050
Réseau sur Suisse	Canton du Jura (100%)	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	150 000 €	SFr. 225 000
Total		97 000 €	42 600 €	43 200 €	104 000 €	44 600 €	331 400 €	SFr. 497 100
Total TTC							378 354 €	SFr. 567 532

Remarques complémentaires

N° C3-3	Suivi hydrobiologique des cours d'eau	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Canton du Jura et CG90	2010	5 ans

Contexte
L'étude des invertébrés aquatiques, par la présence ou l'absence d'espèces polluosensibles, est un indicateur intéressant de la qualité des cours d'eau. L'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) est un l'indice le plus utilisé. Il est proposé de poursuivre les investigations réalisées de part et d'autre de la frontière et de le compléter par l'indice oligogètes IOBS (Indice Oligochètes de Bioindication des Sédiments) permettant de suspecter des pollutions aux métaux lourds, PCB et autres toxiques...

Objectifs
Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.


Description du projet
Analyses IBGN sur la base de : - côté suisse : une fois tous les 2 ans sur 4 stations principales, et une fois tous les 4 ans sur 15 stations secondaires. - côté français : une fois tous les 2 ans sur 12 stations. Analyses IOBS sur la base d'un premier réseau en 2009 côté suisse pour compléter celui français datant de 2007, puis sur l'ensemble du bassin en 2011, puis en 2014. Côté français, il est prévu 9 points de mesures IOBS.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
IBGN en Suisse	2 640 €		2 640 €		12 540 €	17 820 €	SFr. 26 730
IBGN en France		8 000 €			8 500 €	16 500 €	SFr. 24 750
IOBS en Suisse	7 700 €	7 700 €			7 700 €	23 100 €	SFr. 34 650
IOBS en France		7 000 €			7 400 €	14 400 €	SFr. 21 600
Total	10 340 €	22 700 €	2 640 €	0 €	36 140 €	71 820 €	SFr. 107 730

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
IBGN et IOBS côté français	Agence de l'eau (50%)		7 500 €			7 950 €	15 450 €	SFr. 23 175
	Région Franche-Comté (15%)		2 250 €			2 385 €	4 635 €	SFr. 6 953
	CG90 (35%)		5 250 €			5 565 €	10 815 €	SFr. 16 223
IBGN et IOBS côté suisse	Canton du Jura (100%)	10 340 €	7 700 €	2 640 €		20 240 €	40 920 €	SFr. 61 380
Total		10 340 €	22 700 €	2 640 €	0 €	36 140 €	71 820 €	SFr. 107 730
Total TTC							80 986 €	SFr. 121 479

Remarques complémentaires

N° C3-4	Suivi piscicole des cours d'eau	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin versant français	
Cours d'eau	Bassin versant français	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Fédération Départementale Pêche et CG90	2010	5 ans

Contexte
<p>Tout au long du Contrat de Rivière des actions vont être mises en place pour améliorer la qualité de l'eau (volet A), restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques (volet B) et rétablir la circulation des poissons sur tout le bassin versant. Ces opérations devraient permettre de rétablir le potentiel piscicole des cours d'eau.</p> <p>Il est donc proposé d'améliorer la connaissance des populations piscicoles présentes dans le bassin, et de compléter l'évaluation de l'impact du programme d'actions, en intégrant le compartiment biologique, excellent indicateur du fonctionnement global des milieux aquatiques. Parallèlement, des actions morphologiques seront réalisées sur certains tronçons par le Conseil Général. Afin de connaître la réponse biologique suite à ces interventions, il est prévu de réaliser des inventaires piscicoles avant travaux et de suivre l'évolution par des pêches complémentaires les années suivantes.</p> <p>Les données disponibles sur le peuplement piscicole du bassin français de l'Allaine sont anciennes (1991 à 2006), peu nombreuses, parfois non quantitatives ou ciblant uniquement l'espèce truite.</p>

Objectifs
Suivre des indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures entreprises dans le cadre du contrat de rivière.


Description du projet
<p>L'opération comporte la réalisation de campagne de mesures et d'analyses des résultats : interprétations des observations, réalisation de tableaux et de cartes illustrant les résultats, comparaison avec les campagnes antérieures, interprétations des causes des évolutions constatées.</p> <p>1. Evaluation de la qualité biologique en début et en fin de contrat. Des inventaires piscicoles seront réalisés sur l'Allaine française et ses affluents, sur vingt stations stratégiques, choisies par l'ONEMA et la Fédération de pêche. Ils seront réalisés en début et en fin de contrat (2009-10 et 2013-2014).</p> <p>2. Suivi de la réponse biologique aux travaux morphologiques réalisée par le Conseil Général. Afin d'apprécier la pertinence des travaux de restauration des cours d'eau, la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort réalisera, pour le compte du CG90, des inventaires piscicoles avant et après travaux. La fréquence des pêches de suivi dépendra de la nature et de l'importance des travaux (tous les ans, tous les 2 ans...).</p>

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Nombre de pêches électriques

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
40 pêches électriques	24 900 €				24 900 €	49 800 €	SFr. 74 700
suivi travaux morphologiques	Fiche B1-16					0 €	SFr. 0
Total	24 900 €	0 €	0 €	0 €	24 900 €	49 800 €	SFr. 74 700

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Pêches électriques	Agence de l'eau (50%)	12 450 €				12 450 €	24 900 €	SFr. 37 350
	Région Franche-Comté (15%)	3 735 €				3 735 €	7 470 €	SFr. 11 205
	Fédération Pêche (35%)	8 715 €				8 715 €	17 430 €	SFr. 26 145
Total		24 900 €	0 €	0 €	0 €	24 900 €	49 800 €	SFr. 74 700
Total TTC						49 800 €		

Remarques complémentaires

N° C3-5	Station de mesures automatique de la qualité des eaux	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Delle-Boncourt	
Cours d'eau	Allaine	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
Canton du Jura et CG90	2010	5 ans

Contexte
La qualité des eaux est suivie ponctuellement en divers point du bassin, mais il n'existe pas de suivi en continu. De même, les charges polluantes arrivant à la frontière franco-suisse ne sont pas connues. L'instrumentation automatisée ayant progressée, il est proposé d'installer une station de prélèvement d'eau automatique et de suivre en continu certains paramètres de la qualité des eaux. Ce suivi permettra d'obtenir une meilleure vision de la qualité des eau de l'Allaine et d'alerter les gestionnaires des milieux aquatiques d'anomalies, de pollutions accidentelles ou chroniques.

Objectifs
Suivre la qualité en continu de l'Allaine à la frontière et permettre le déclenchement d'alertes en cas de dépassement de seuils.


Description du projet
Cette station, située à la frontière, permettra de prélever automatiquement et en continu l'eau de l'Allaine et de mesurer en continu certains paramètres (turbidité, conductivité, température, matières organiques, nitrate, hydrocarbures, oxygène...). Elle serait couplée au débitmètre de l'OFEFP, afin de permettre le calcul des charges.
Les intérêts sont : - connaître plus précisément la qualité des eaux entrant en territoire français, et les quantités de polluants, - donner des chiffres précis, par exemple, sur les pertes de sols, notamment agricoles, sur le bassin suisse (par rapport au MES), - disposer d'échantillons d'eau représentatifs en cas de pollutions - avoir un système d'alerte en cas d'anomalies.
En cas d'anomalies, cette station permettrait d'affiner les mesures en analysant en laboratoire les eaux conservées, suite à un événement problématique.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	mise en place de la station

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
station d'alerte (investissement)	90 000 €					90 000 €	SFr. 135 000
fonctionnement par an	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	SFr. 15 000
analyses laboratoire par an	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	SFr. 37 500
Total	97 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	125 000 €	SFr. 187 500

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Station d'alerte	Agence de l'eau (25%)	24 250 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	31 250 €	SFr. 46 875
	Région Franche-Comté (7,5%)	7 275 €	525 €	525 €	525 €	525 €	9 375 €	SFr. 14 063
	CG90 (17,5%)	16 975 €	1 225 €	1 225 €	1 225 €	1 225 €	21 875 €	SFr. 32 813
	Canton du Jura (50%)	48 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	62 500 €	SFr. 93 750
Total		97 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	125 000 €	SFr. 187 500
Total TTC							149 500 €	SFr. 224 250

Remarques complémentaires

N° C3-6	Animation du Contrat de rivière	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton du Jura (ENV)	2010	5 ans

Contexte
Le bassin de l'Allaine, de part sa position internationale et les nombreuses interactions entre les différentes procédures (Natura, PPR, PGEE, réseau écologique ...), nécessite une concertation générale et permanente des différents protagonistes. La cellule d'animation des actions du contrat de rivière transfrontalier allaine sera composée de deux chargés de mission, un français et un suisse.

Objectifs
Animer et coordonner le contrat de rivière au niveau franco-suisse.


Description du projet
<p>Les animateurs auront pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la coordination de l'ensemble des actions prévues dans le contrat, missions d'information, de renseignement et interlocuteurs privilégiés des partenaires co-financeurs, - l'organisation des comités de rivière, comités de pilotage et groupes de travail, - la maîtrise d'oeuvre et le suivi des actions du contrat sous maîtrise d'ouvrage de la CCST, - l'échange d'informations de part et d'autre de la frontière, - l'harmonisation des actions de part et d'autre de la frontière, - la vérification des différents projets faisant l'objet de co-financement, - la mise en place de programmes de communication, - la mise en place d'outils de suivi et tableaux de bord.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en œuvre du contrat de rivière

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Poste de chargé mission français	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	275 000 €	SFr. 412 500
Poste de chargé mission suisse	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	137 500 €	SFr. 206 250
Total	82 500 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €	412 500 €	SFr. 618 750

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Poste de chargé mission français	Agence de l'eau (50%)	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	137 500 €	SFr. 206 250
	Région Franche-Comté (30%)	16 500 €	16 500 €	16 500 €	16 500 €	16 500 €	82 500 €	SFr. 123 750
	CCST (20%)	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	55 000 €	SFr. 82 500
Poste de chargé mission suisse	Canton du Jura (50%)	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €	137 500 €	SFr. 206 250
Total		82 500 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €	82 500 €	412 500 €	SFr. 618 750
Total TTC							412 500 €	SFr. 618 750

Remarques complémentaires

N° C3-7	Conférence franco-suisse de l'Allaine	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin versant franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton ENV	2010	5 ans

Contexte
La démarche des contrats de rivière n'existe pas en Suisse. Le Comité de rivière, dont le Canton du Jura est membre, permet de tenir informé de l'avance du contrat de rivière Allaine. Cependant, même si la plupart des acteurs de l'eau français sont représentés, ce n'est pas le cas côté suisse. Afin de permettre d'informer, l'ensemble des acteurs français et suisses du bassin, des actions engagées de chaque côté de la frontière, il est proposé de mettre en place une conférence tous les 2 ans (début, milieu et fin de Contrat de rivière).

Objectifs
Echanger sur les thématiques des cours d'eau et informer de l'état d'avancement du contrat de rivière.


Description du projet
La conférence sera le cadre privilégié de la concertation transfrontalière dans l'espace du bassin de l'Allaine. Elle sera un lieu d'échange et d'information sur les actions traitées de part et d'autre de la frontière. Son rôle sera de permettre à tous les acteurs de l'eau du bassin d'avoir connaissance des projets en cours ou à venir. Il est souhaité que l'organisation de cette conférence annuelle se poursuive après le contrat de rivière, afin de maintenir les échanges et les liens franco-suisse créés.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation de 3 réunions de la conférence

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Conférence	organisation réalisée en interne					0 €	SFr. 0
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Conférence		organisation réalisée en interne					0 €	SFr. 0
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0
Total TTC						0 €	SFr. 0	

Remarques complémentaires

N° C3-8	Tableau de bord et bilans annuels du Contrat de rivière	Priorité
Volet	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	1
Thème	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	
Communes	Communes du bassin versant franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST et Canton ENV	2010	5 ans

Contexte
La mise en oeuvre des opérations prévues au contrat de rivière est réalisée sur 5 ans de 2010 à 2014. Durant cette période, chaque opérateur dispose de la maîtrise technique et financière des opérations dont il est maître d'ouvrage. Afin de suivre l'avancement des actions inscrites et apprécier leur impact sur le milieu, un tableau de bord sera mis en place.

Objectifs
Suivre l'avancement du contrat de rivière et l'ajuster si nécessaire.


Description du projet
La mise en oeuvre du contrat de rivière fera l'objet d'un suivi établi sur la base d'un tableau de bord annuel qui permettra de suivre l'avancement des actions sur un plan technique et financier. Ce bilan technique et financier portera entre autre sur : - les actions terminées au cours de l'année écoulée ; - l'état d'avancement des actions engagées dans l'année, - le succès des opérations engagées, la définition de compléments éventuels, - les actions prévues pour l'année suivante, la redéfinition d'actions éventuellement... Ce bilan sera présenté chaque année au comité de rivière qui assure le suivi et la mise en oeuvre du programme d'actions. Un bilan intermédiaire sera réalisé en cours de contrat afin d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions : - à la suite des études qui auront été réalisées au cours des trois premières années et des travaux qui y sont préconisés, - après évaluation de l'efficacité des actions engagées.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Mise en place du tableau de bord et des bilans annuels

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Tableau de bord	Suivi réalisé en interne					0 €	SFr. 0
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Tableau de bord		Suivi réalisé en interne					0 €	SFr. 0
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	SFr. 0
Total TTC							0 €	SFr. 0

Remarques complémentaires

N° C3-9	Etude bilan et prospective du Contrat de rivière	Priorité
Volet	Animation et suivi technique des actions à l'échelle du bassin versant	1
Thème	Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat	
Communes	Communes du bassin versant franco-suisse	
Cours d'eau	Bassin versant franco-suisse	

Maître(s) d'ouvrage(s)	Démarrage	Durée
CCST	2014	1 an

Contexte
Les opérations du contrat sont planifiées sur 5 ans de 2010 à 2014. Le bilan final devra évaluer la situation en aval des actions engagées et des mesures adoptées pendant l'exercice du contrat.

Objectifs
Evaluer la réussite du contrat et les suites à donner.

Description du projet
Le bilan complet du contrat sera réalisé pour les volets techniques, financiers et patrimoniaux. Il se référera à l'état des milieux diagnostiqués préalablement au contrat, aux objectifs fixés, aux suivis spécifiques, au programme d'actions défini voire ajusté et aux bilans annuels. L'opportunité d'engager une nouvelle démarche, ou de s'engager d'en un autre projet partenarial, sera appréciée et s'appuiera s'il y a lieu sur un audit des acteurs.

Conditions préalables d'exécution	Indicateurs de suivi
	Réalisation du bilan final

Coût estimatif							
Actions	Echéancier					Montant HT (€)	Montant HT (CHF)
	2010	2011	2012	2013	2014		
Etude bilan					30 000 €	30 000 €	SFr. 45 000
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €	SFr. 45 000

Plan de financement								
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)	Total HT (CHF)
		2010	2011	2012	2013	2014		
Etude bilan	Agence de l'Eau (50%)					15 000 €	15 000 €	SFr. 22 500
	Région Franche-Comté (30%)					9 000 €	9 000 €	SFr. 13 500
	CCST (20%)					6 000 €	6 000 €	SFr. 9 000
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €	SFr. 45 000
						Total TTC	35 880 €	

Remarques complémentaires